



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

Analyse de la compétitivité de l'économie nationale sur la base d'indicateurs clés

Mai 2007

A large, faint, light blue bar chart is visible in the background, consisting of several vertical bars of varying heights, mirroring the style of the UEL logo.

Compétitivité de l'économie luxembourgeoise Analyse et propositions

Table des matières

Executive Summary	3
Introduction.....	5
1 Les indicateurs de compétitivité	6
1.1 Les indicateurs de performance macroéconomique.....	6
1.1.1 Revenu national brut au prix du marché	6
1.1.2 Taux d'inflation	9
1.1.3 Taux de chômage et croissance de l'emploi	14
1.1.3.1 Le paradoxe luxembourgeois : une accélération du taux de création d'emploi qui s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage	14
1.1.3.2 Taux de chômage	15
1.1.3.3 Croissance de l'emploi.....	18
1.1.4 Dette publique de l'Etat	21
1.2 Les indicateurs de compétitivité-coût/prix.....	26
1.2.1 Productivité globale des facteurs	26
1.2.2 Coûts salariaux unitaires	27
1.2.3 Impôt des sociétés	29
1.2.4 Taux de TVA standard.....	31
1.2.5 Termes de l'échange	32
1.2.6 Produits énergétiques	34
1.2.6.1 Prix de l'électricité	34
1.2.6.2 Prix du gaz	35
1.3 Les indicateurs structurels.....	38
1.3.1 Coin socio-fiscal	38
1.3.2 Entrepreneuriat : la propension à entreprendre	40
1.3.3 Education	42
1.3.3.1 Formation de deuxième cycle du secondaire	42
1.3.3.2 Education du niveau universitaire.....	43
1.3.3.3 Dépenses annuelles par élève/étudiant.....	45
1.3.4 Apprentissage tout au long de la vie	46
1.3.5 Recherche.....	48
1.3.5.1 Dépense intérieure brute de R&D (DIRD)	48
1.3.5.2 Nombre de chercheurs pour 1000 actifs	50
1.3.5.3 Publications scientifiques par million d'habitants	51
1.3.6 Législation de protection de l'emploi (LPE)	53
Annexe statistique.....	56

Relevé des graphiques

Graphique 1 : Revenu national brut par habitant au prix du marché en 2005 – en PPA	7
Graphique 2 : Taux d'inflation en 2005 (en %).....	10
Graphique 3 : Evolution de l'inflation au Grand-Duché et dans les pays voisins (IPCH, et IPCN, en %).....	11
Graphique 4 : Evolution du taux de chômage et du taux de création d'emploi au Grand-Duché (1995-2006).....	14
Graphique 5 : Taux de chômage en 2006 (en %).....	16
Graphique 6 : Taux de chômage (en % de la population active).....	16
Graphique 7 : Croissance de l'emploi total en 2005 (en %).....	19
Graphique 8 : Taux de croissance de l'emploi (en %).....	20
Graphique 9 : Dette publique de l'Etat – en % du PIB.....	22
Graphique 10 : Evolution des avoirs, des dotations budgétaires et des dépenses des fonds spéciaux (en millions d'euros).....	23
Graphique 11 : Taux moyen de variation annuelle de la productivité globale des facteurs en 2005 (en %).....	26
Graphique 12 : Taux moyen de variation annuelle des coûts salariaux unitaires (en %).....	28
Graphique 13 : Taux d'impôt des sociétés pour 2006 (en %).....	30
Graphique 14 : Taux de TVA standard appliqué en 2005 (en %).....	32
Graphique 15 : Termes de l'échange de biens et services en 2006.....	33
Graphique 16 : Prix de l'électricité au 1 ^{er} janvier 2006 pour les utilisateurs industriels (en EUR).....	34
Graphique 17 : Evolution des prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels (en EUR).....	35
Graphique 18 : Prix du gaz au 1 ^{er} janvier 2006 pour les utilisateurs industriels (en EUR).....	36
Graphique 19 : Evolution des prix du gaz pour les utilisateurs industriels (en EUR).....	37
Graphique 20 : Coins socio-fiscal : célibataire sans enfant et couple marié ayant 2 enfants disposant d'un salaire unique en 2006.....	38
Graphique 21 : Propension à entreprendre (en %).....	40
Graphique 22 : Nationalité des entrepreneurs.....	41
Graphique 23 : Formation de deuxième cycle du secondaire en 2003 (en %).....	43
Graphique 24 : Niveau d'éducation universitaire en 2003 (en %).....	44
Graphique 25 : Dépenses annuelles par élève en 2003 (en SPA).....	45
Graphique 26 : Apprentissage tout au long de la vie en % de la population âgée de 25 à 64 ans en 2005.....	47
Graphique 27 : Dépense intérieure brute de R&D en 2005 - en % du PIB.....	48
Graphique 28 : Nombre de chercheurs pour 1000 actifs en 2003.....	51
Graphique 29 : Publications scientifiques par million d'habitants en 2003.....	52
Graphique 30 : Indicateur de législation de protection de l'emploi en 2003.....	53

Executive Summary

La promotion de la compétitivité de l'économie nationale doit être un souci majeur et constant de tous les acteurs économiques. Afin de pouvoir assurer une croissance économique durable et de permettre ainsi de pérenniser les systèmes de sécurité sociale et de financer le progrès social, il importe en effet d'améliorer constamment l'attractivité et la compétitivité de l'économie luxembourgeoise par la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable.

C'est la raison pour laquelle l'UEL a identifié une vingtaine d'indicateurs qui lui semblent les plus pertinents et les mieux appropriés pour traduire la situation compétitive du Luxembourg. A l'aide de ces indicateurs, l'UEL se propose d'analyser la situation compétitive de l'économie nationale et de présenter des mesures concrètes. Les enseignements à tirer de cette première analyse peuvent se résumer comme suit :

En dépit d'une classification avantageuse du Luxembourg dans certaines comparaisons internationales en la matière et malgré une amélioration de la croissance économique qui résulte principalement des bons résultats du secteur financier - d'ailleurs largement tributaires des évolutions boursières et des marchés financiers – la présente analyse se doit de constater que le Luxembourg est en perte de compétitivité.

Cette dégradation de la compétitivité s'explique par la détérioration de certains indicateurs clés dont le taux d'**inflation** qui ne cesse de croître et qui porte préjudice à la croissance économique de notre pays. En 2005, la France, la Belgique et l'Allemagne ont enregistré une augmentation des prix inférieure de 1,5 à 2 points de pourcentage par rapport au Luxembourg. Le différentiel d'inflation élevé avec nos pays voisins demeure un véritable problème et continue d'entraîner une diminution de la compétitivité de l'économie nationale.

Un autre indicateur qu'il importe de soulever est l'augmentation du taux de **chômage** et ce, malgré un fort taux de création d'emploi (+3,0% en 2005), augmentation de l'emploi qui ne parvient néanmoins pas à réduire le chômage (9.487 demandeurs d'emploi pour 2006). Dans la mesure où l'évolution du taux de chômage semble déconnectée de l'évolution de la conjoncture économique, il apparaît clairement que l'augmentation du taux de chômage repose sur des facteurs essentiellement structurels tels qu'une inadéquation entre les qualifications des chômeurs résidents et les besoins de l'économie nationale, que la situation du marché du travail luxembourgeois confronté à une demande d'emploi exorbitante émanant d'un réservoir de main-d'œuvre que constitue la Grande Région, qu'une législation du travail non adaptée aux évolutions du marché du travail, etc.

La **dette sociale cachée du système de pension** basé sur la répartition des charges constitue à terme une tare pour les finances publiques, qui se caractérisent par ailleurs par un décaissement massif des fonds spéciaux.

D'une analyse des indicateurs de compétitivité-coût/prix, il ressort que l'évolution de la **productivité** globale des facteurs sur la période 2001-2005 est défavorable pour le Luxembourg (-5,3%). Il s'y ajoute que sur cette même période les **coûts salariaux** ont

augmenté de +2,9%. Il importe donc de veiller à ce que les hausses du coût salarial ne dépassent pas les gains de productivité.

Un **environnement fiscal** favorable constitue également un élément clé pour améliorer l'attractivité du site luxembourgeois. Or, la perte de compétitivité est flagrante au niveau des taux d'imposition notamment en raison des réformes fiscales mises en place dans les anciens Etats membres et par une politique des taux bas menée dans les nouveaux Etats membres.

L'ensemble des indicateurs clés sélectionnés par l'UEL sera soumis à une analyse régulière et servira d'instrument aux organisations patronales pour surveiller et prévoir l'évolution de la position compétitive du Luxembourg.

Introduction

Depuis 2003 le Comité de Coordination tripartite porte une attention particulière à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale. Aussi le Gouvernement a-t-il chargé un expert de renommée internationale, en l'occurrence le professeur Lionel Fontagné, Professeur en Sciences Economiques à l'Université Paris I (Sorbonne), d'établir un rapport sur la compétitivité du Luxembourg.

Dans son rapport « Une paille dans l'acier » présenté le 30 novembre 2004, le professeur Fontagné a retenu un nombre total de 80 indicateurs devant refléter la position compétitive de notre économie dans une approche comparative.

Pour sa part, l'UEL a repris parmi ces indicateurs ceux qui lui semblent les plus pertinents et les mieux appropriés pour traduire la situation compétitive du Luxembourg dans le but également de suivre durablement l'évolution de ces paramètres clés.

Ainsi, l'étude de l'UEL reprend 21 de ces indicateurs de la compétitivité nationale ventilés dans trois domaines, à savoir la performance macro-économique, la compétitivité-coût/prix et un certain nombre d'indicateurs structurels. Elle résume dans une approche temporelle et comparative l'analyse de l'UEL de ces indicateurs clés qui reprennent par ailleurs les définitions du rapport Fontagné.

Partant de ces enseignements, l'UEL propose un certain nombre de mesures visant à améliorer l'attractivité du site économique du Luxembourg.

Les indicateurs de compétitivité

1.1 Les indicateurs de performance macroéconomique

1.1.1 Revenu national brut au prix du marché

Définition

« Le revenu national brut (RNB) représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes (personnes physiques ou morales) : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations, revenus de la propriété, excédent d'exploitation et revenu mixte. Le revenu national brut correspond donc au Produit Intérieur Brut (PIB) diminué des revenus primaires versés par les unités résidentes à des unités non résidentes et augmenté des revenus primaires provenant de l'étranger et perçus par des unités résidentes. Le concept de RNB est identique à celui de produit national brut (PNB). »

De manière générale, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) est l'indicateur généralement retenu pour comparer le niveau de vie de différents pays. Il a l'avantage de tenir compte des différences de niveaux de prix et des habitudes de consommation entre les pays en les corrigeant par les parités de pouvoir d'achat, permettant ainsi une comparaison internationale.

Dans le cas spécifique du Luxembourg, l'indicateur du PIB par habitant en PPA ne tient pas compte, entre autres, de l'importance des flux de main-d'œuvre frontalière (42% de l'emploi total au Grand-Duché en 2006). Cette main-d'œuvre frontalière contribue à la formation de la valeur ajoutée et donc au PIB luxembourgeois. Mais, dans la mesure où ces travailleurs ne résident pas au Grand-Duché, ils n'entrent pas dans le décompte de population de référence lors du calcul du PIB par habitant. Dans le cas luxembourgeois, le PIB par habitant constitue un indicateur relativement peu pertinent et ne permet pas une comparaison internationale objective.

A contrario, le RNB par habitant en PPA permet de surmonter cette difficulté en tenant compte des flux de revenus primaires entre le Grand-Duché et l'étranger, notamment des rémunérations des frontaliers qui sont exportées à l'étranger. Pour simplifier, le concept du RNB évalue ce qui reste acquis comme revenus aux résidents après redistribution des revenus entre résidents et non-résidents.

Au Grand-Duché, le PIB est depuis quelques années supérieur au RNB, ce qui signifie en simplifiant que les revenus générés par la production sur le territoire national sont supérieurs aux revenus distribués aux secteurs résidents (entreprises, ménages, administrations publiques). En d'autres termes, au Luxembourg, on produit beaucoup avec de la main-d'œuvre non-résidente et avec des capitaux étrangers.

L'écart entre PIB et RNB découle donc principalement de la présence croissante de travailleurs frontaliers parmi les facteurs de production utilisés par les entreprises résidentes, engendrant un fort déséquilibre au niveau de la rémunération net du facteur « travail » au Reste du Monde. Un autre élément d'explication est la présence massive de capitaux sous forme d'investissement direct dans des entreprises résidentes (c'est-à-dire dans des filiales et succursales de maisons-mères non-résidentes), engendrant un paiement important de

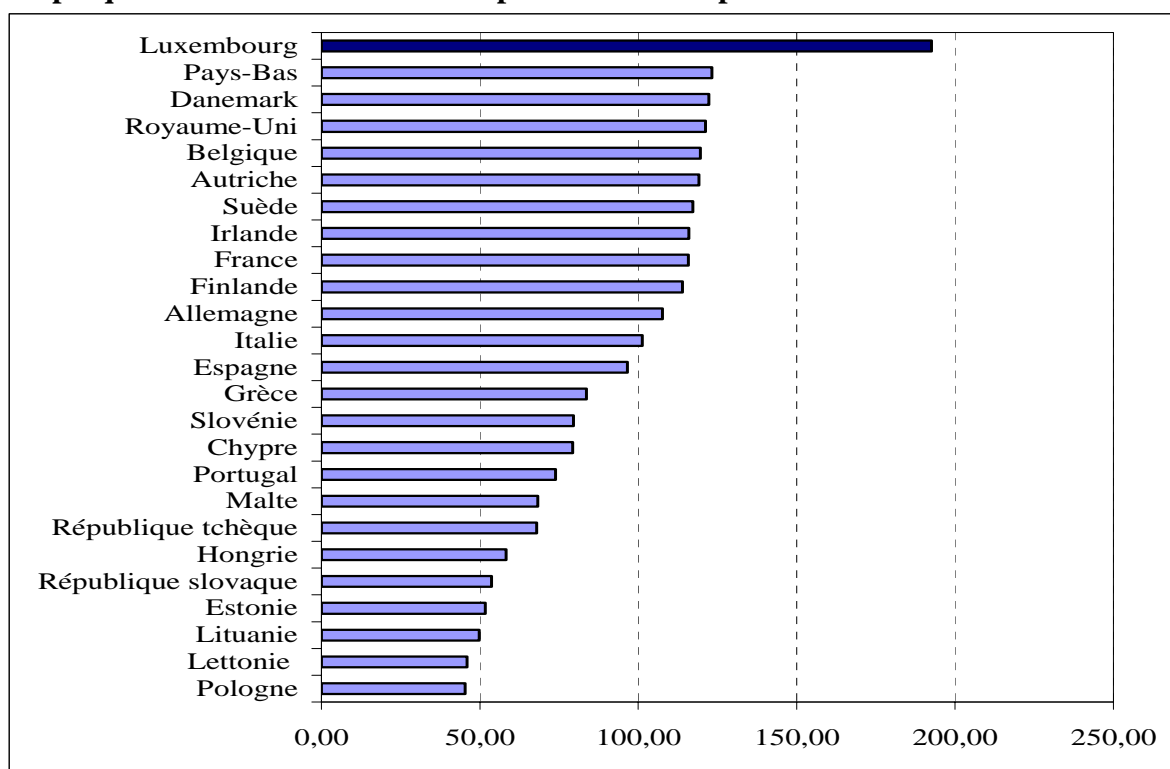
rémunération du facteur « capital » à l'étranger. Ce dernier est plus que compensé par un flux important de rémunération en provenance de l'étranger au titre des revenus d'intérêt de la place financière.

La compétitivité ou la productivité sont deux concepts à évaluer par référence au PIB, donc par rapport au processus de production. Par contre, le RNB est mieux adapté que le PIB pour tenter d'approcher le « bien-être » des habitants du Luxembourg, comparé aux autres pays.

Position en 2005

Une comparaison du RNB par habitant dans les 25 Etats membres de l'Union européenne en 2005 indique que le Grand-Duché dispose d'un revenu par habitant très largement supérieur aux autres pays. Ce ratio est pratiquement 2 fois plus élevé au Grand-Duché (192,58 en 2005) que la moyenne communautaire (100 en 2005). La différence est notamment flagrante avec la France (114), l'Allemagne (107,6) et la Belgique (119,61).

Graphique 1 : Revenu national brut par habitant au prix du marché en 2005 – en PPA



Source : Commission européenne – AMECO Database

Cette situation s'explique aisément au regard de l'important différentiel de croissance économique (de l'ordre de plusieurs points de pourcentage) entre le Grand-Duché et les autres pays de la zone Euro. Au cours des dernières décennies, la forte croissance de la place financière luxembourgeoise a véritablement servi de locomotive à l'économie nationale, expliquant ce différentiel de croissance et par conséquent les bons résultats nationaux en termes de Revenu National Brut par habitant.

Evolution à plus long terme

Au cours de l'année 2007, le Statec prévoit un ralentissement de la croissance économique (4,5 % au lieu de 6,2% en 2006).

L'UEL tient à souligner les risques que comporte une trop grande dépendance du pays vis-à-vis d'un seul secteur économique, qu'il s'agisse aujourd'hui du secteur financier ou auparavant de la sidérurgie. Une économie qui repose essentiellement sur un seul secteur économique est d'autant plus sensible à l'évolution conjoncturelle de ce secteur. Certes, le secteur financier connaît une phase de forte croissance, mais les éventuels retournements conjoncturels n'en sont que d'autant plus délicats à gérer.

L'UEL insiste sur la nécessité de diversifier davantage le secteur financier et de développer d'autres secteurs économiques qui pourraient constituer autant de secteurs phares complémentaires au secteur financier, notamment dans les domaines de la logistique, de l'informatique et du commerce électronique, de l'espace, etc. Pour cela, une politique proactive de diversification économique est nécessaire.

Il est important de mettre également un accent particulier sur la promotion d'une image de marque positive du Grand-Duché dans le monde et de faire connaître les atouts de l'économie luxembourgeoise à l'étranger, notamment en vue d'attirer des nouveaux investisseurs. Les efforts afférents doivent être coordonnés et multipliés, notamment par la création d'une « *corporate identity* » au niveau international.

Propositions

Pour cela, l'UEL propose :

- d'accentuer la promotion des produits et des services luxembourgeois, notamment de la place financière, dans le monde, afin de diversifier davantage les destinations du commerce extérieur
- d'inciter les acteurs privés luxembourgeois établis sur des marchés lointains à travers le monde à intégrer la promotion des atouts de l'économie luxembourgeoise dans leur stratégie globale
- de convaincre des investisseurs potentiels ou des entreprises nouvelles ou existantes de venir s'implanter au Grand-Duché. Les mots d'ordre d'une politique de promotion efficace du site économique restent la flexibilité et la rapidité de réaction face aux changements.
- de soutenir et d'encourager les efforts de promotion entrepris par le secteur privé afin de consolider les secteurs d'activités présents au Luxembourg. Ainsi, les efforts de l'Association des banques et des banquiers luxembourgeois tendant à promouvoir la place financière luxembourgeoise doivent être encouragés et soutenus par les pouvoirs publics.

Compte tenu de ces recommandations, l'UEL accueille avec intérêt l'intention du Gouvernement de créer une Agence de promotion du Luxembourg à l'étranger, avec un apport financier consistant provenant de la plus-value de recettes de l'Etat de la cession des titres Arcelor. La future agence devra impérativement prendre la forme d'une « joint-venture » ou d'un partenariat public-privé, réunissant les intérêts de l'Etat et du secteur privé, qui devraient par ailleurs aller de pair dans ce domaine.

1.1.2 Taux d'inflation

« L'inflation correspond à la perte du pouvoir d'achat induite par l'augmentation générale et durable des prix. L'inflation se mesure généralement par l'évolution d'un indice des prix à la consommation. »

Pour mesurer l'inflation au Luxembourg, il existe deux indices des prix à la consommation : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

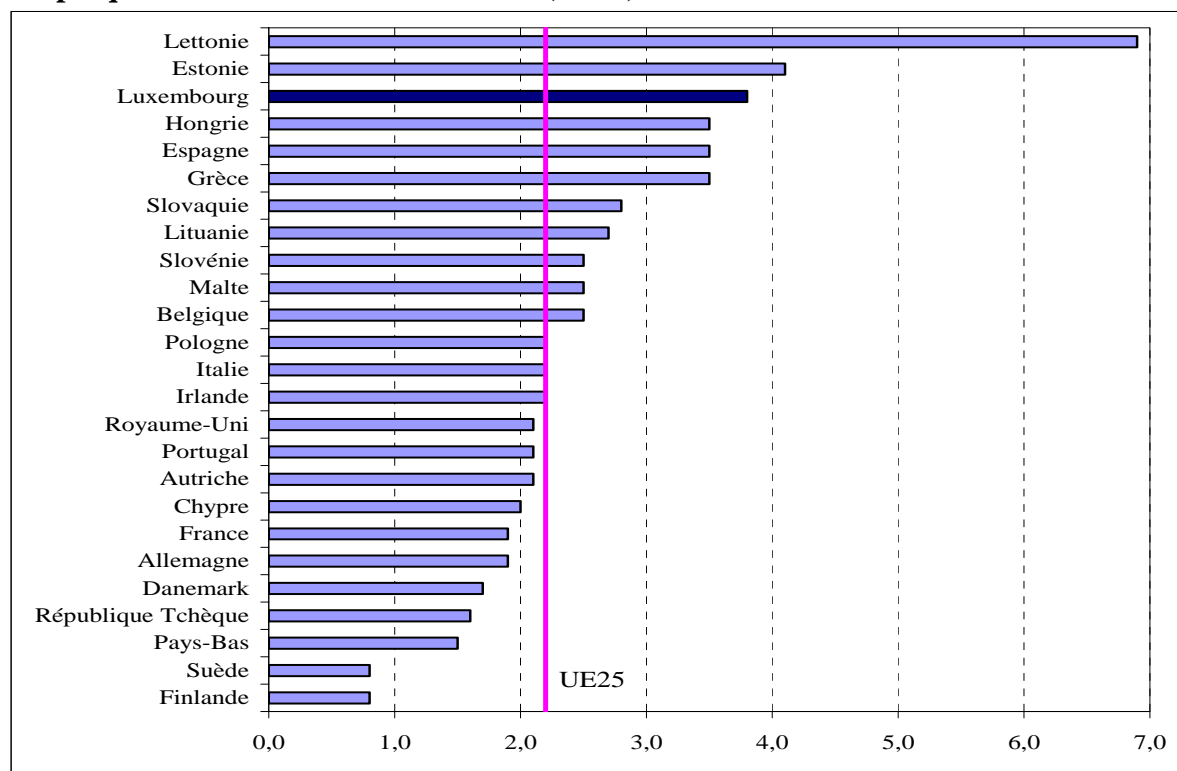
L'IPCH permet une comparaison internationale de l'inflation des prix à la consommation. Cet indice mesure les variations dans le temps des prix d'un panier constant de biens et de services. Il est notamment utilisé par Eurostat et par la Banque Centrale Européenne, qui l'utilisent comme instrument de mesure et de comparaison de l'inflation dans les différents Etats membres de la zone Euro et pour l'évaluation de la convergence d'inflation requis dans l'article 121 du traité CE.

Dans le cas luxembourgeois, un second indice de mesure de l'inflation basé sur la consommation des résidents luxembourgeois a été élaboré. L'IPCN part du constat que de nombreux achats de certains produits sont réalisés par des consommateurs non résidents, notamment des produits soumis à accises. La pondération de l'IPCN ne tient pas compte des dépenses effectuées par les non-résidents sur le territoire du Grand-Duché et repose sur les dépenses de consommation effectuées sur le territoire luxembourgeois par les seuls ménages résidents. L'IPCN sert notamment de référence en matière d'indexation automatique des salaires.

Position en 2005

Avec un IPCH de 3,8% en 2005 et un IPCN de 2,5%, le Grand-Duché s'illustre par une inflation très nettement supérieure à la moyenne européenne et notamment aux taux d'inflation que connaissent les trois pays voisins.

En 2005, la France, la Belgique et l'Allemagne ont enregistré une croissance des prix inférieure de 1,5 à 2 points de pourcentage à celle que le Luxembourg a connue (1,9% pour l'Allemagne et la France, 2,5% pour la Belgique).

Graphique 2 : Taux d'inflation en 2005 (en %)

Source : Statec/Eurostat

Evolution à plus long terme

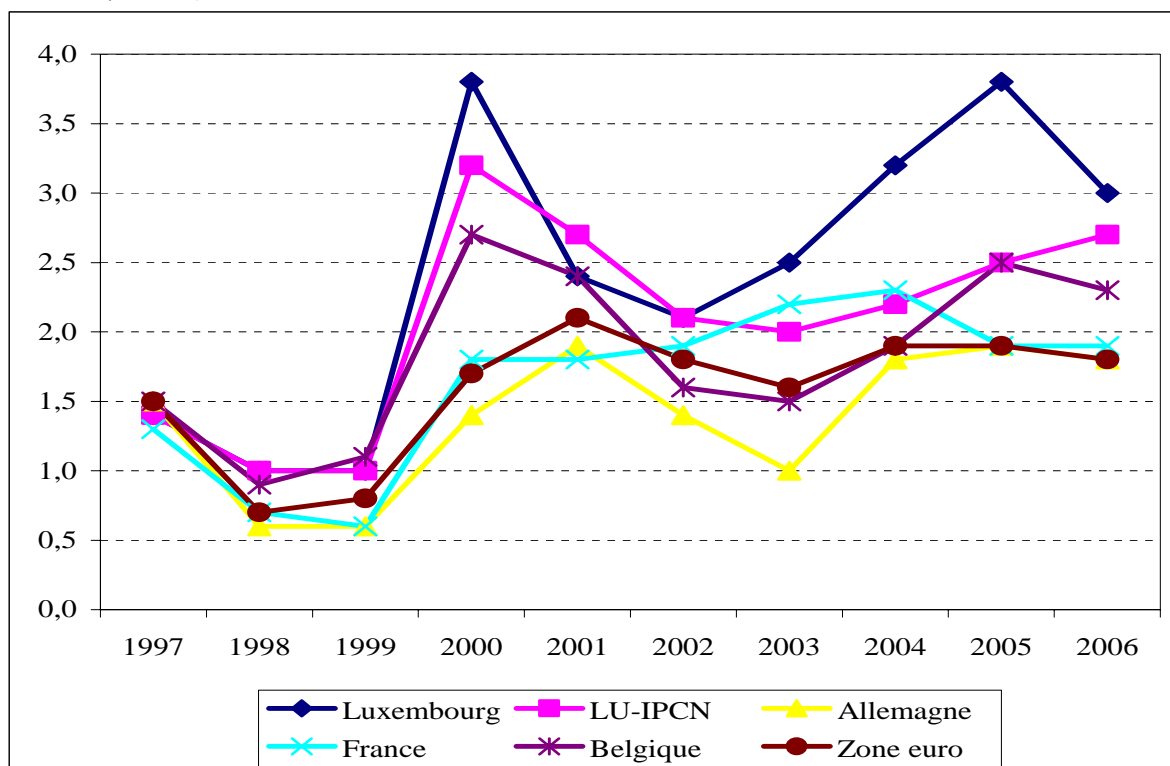
Comme l'indique le graphique ci-après, le différentiel d'inflation entre le Luxembourg et les pays voisins est un phénomène généralisé et qui perdure depuis plusieurs années.

Si jusqu'alors l'inflation au Luxembourg était d'un niveau relativement comparable à ce que connaissaient les pays voisins, l'année 2000 a marqué une rupture. La France, la Belgique et l'Allemagne, ainsi que la zone euro dans son ensemble, ont certes enregistré une très nette accélération de l'inflation cette année là, notamment sous l'effet de la bulle Internet et d'une croissance soutenue, mais c'est au Luxembourg que l'évolution a été la plus forte. Avec un taux d'inflation pour 2005 de 3,8% contre 1,9% pour la moyenne de la zone euro, le Grand-Duché figurait dès lors parmi les pays les plus inflationnistes de la zone.

Même si le taux d'inflation luxembourgeois s'est rapproché de la moyenne des pays de la zone euro durant la phase de récession, l'écart s'est à nouveau substantiellement creusé avec la reprise économique. En 2006, malgré une légère inflexion par rapport à l'année précédente, le Grand-Duché a de nouveau enregistré une inflation supérieure de près de deux points de pourcentage à la moyenne de la zone euro.

Le Statec prévoit cependant un ralentissement de l'inflation pour l'année 2007 (2,3%) en raison d'une stabilisation des prix pétroliers et une appréciation de l'euro par rapport au dollar US. Cependant l'inflation sous-jacente continue à accélérer.

Graphique 3 : Evolution de l'inflation au Grand-Duché et dans les pays voisins (IPCH, et IPCN, en %)



Source : Statec/Eurostat

Propositions

L'effet néfaste du taux d'inflation trop élevé sur la croissance économique porte préjudice à notre économie très ouverte en raison de spécificités nationales, telle l'adaptation automatique de toute une panoplie de prix et tarifs à l'évolution du coût de la vie. L'effet d'auto-allumage inhérent à ce mécanisme joue en défaveur chaque fois que le différentiel d'inflation avec nos partenaires est élevé, entraînant de façon directe une diminution de la compétitivité de l'économie nationale. Si le Luxembourg veut sortir de sa situation de perte constante de compétitivité et s'il veut regagner en attractivité comme site économique pour les investisseurs, il doit impérativement se donner les moyens d'une véritable politique anti-inflationniste volontariste qui contrôlerait le taux d'inflation à long terme. Une politique anti-inflationniste volontariste doit, pour être efficace, englober plusieurs types de mesures :

- **Maîtrise des tarifs et prix administrés :** Les autorités publiques doivent veiller à ne pas augmenter les tarifs publics. En effet, dans l'accord tripartite d'avril 2006, elles se sont engagées à mener une politique rigoureuse de baisse des coûts. Elles doivent en parallèle viser à optimiser les performances des services publics par une amélioration constante du rapport coût/qualité-efficacité. Ainsi, plutôt que de répercuter des hausses de coûts sur les tarifs et prix administrés pour des raisons budgétaires ou autres, il s'agirait de réaliser par exemple des économies d'échelle ou encore des gains de productivité.
- **Neutralisation de la hausse de prix de certains biens et services et la modification du panier des biens et services :** L'UEL salue l'initiative législative ayant transposé la 1^{ère} série de mesures tripartites, en l'occurrence la loi du 27 juin 2006, neutralisant le

relèvement par l'autorité publique des prix de certains carburants, du tabac, de l'alcool, de l'électricité et d'autres taxes au regard de l'adaptation des salaires au coût de la vie. Cette mesure est judicieuse alors qu'à défaut, l'effet escompté, à savoir influencer le comportement des consommateurs pour des raisons écologiques, se serait trouvé en tout ou en partie compromis alors que les frais du relèvement auraient incombé aux entreprises qui s'en seraient trouvées pénalisées en termes de compétitivité.

En dehors de la neutralisation évoquée ci-avant, tant la composition que la pondération des différents biens et services du panier en question sont à soumettre à une appréciation critique pour en faire également un véritable instrument de politique de santé publique et d'environnement.

- Amélioration du fonctionnement des marchés : Un garant de la politique de lutte contre l'inflation est la stimulation de la concurrence. Avec le marché unique et l'introduction de l'Euro, l'économie luxembourgeoise n'a jamais été aussi ouverte qu'elle ne l'est aujourd'hui. S'engager résolument dans la modernisation de notre économie et dans l'amélioration de sa compétitivité permet aux entreprises d'être concurrentielles et de contribuer à travers les mécanismes de marché à réduire les pressions inflationnistes. Il convient partant de déréglementer les marchés des produits et services et d'user de la législation existante en matière de concurrence afin de garantir qu'une concurrence saine puisse s'y instaurer et garantir des prix compétitifs.

Dans un souci de mieux suivre l'évolution de la compétitivité du commerce luxembourgeois par rapport à celle des régions environnantes, le Comité de Coordination tripartite a également décidé d'introduire un indicateur comparatif des prix dans la Grande Région. Il sera ensuite procédé à juste titre à l'analyse des règles et pratiques de la représentation générale pour l'importation qui pèsent sur la politique d'approvisionnement du commerce au vu du droit européen de la concurrence.

Le marché du travail doit à son tour être libéré d'un certain nombre de contraintes externes qui empêchent son fonctionnement efficace. Il s'agit en l'occurrence de la fixation par les pouvoirs publics à un niveau trop élevé de salaires minima.

- Élimination de la pratique des contrats d'exclusivité : L'existence des « contrats d'exclusivité » a pour conséquence un renchérissement des prix d'achat pour le commerçant-détaillant luxembourgeois, qui est contraint de s'approvisionner auprès de distributeurs-intermédiaires (pour la plupart établis en Belgique ou aux Pays-Bas) ayant conclu des contrats de distribution exclusive avec les producteurs-fournisseurs d'un produit, pour des territoires donnés.

Même si le problème du renchérissement des prix issu des contrats d'exclusivité ne semble plus aussi préoccupant qu'il ne l'était encore il y a quelques années, étant donné que certaines solutions ont pu être trouvées par les commerçants concernés (approvisionnement via circuits parallèles, via groupements d'achats), ces contrats continuent à fausser la concurrence.

Ainsi pour l'UEL, la solution réside dans l'élimination par la Commission européenne (CE) d'un tel système créateur de distorsions de concurrence inacceptables, élimination qui ne peut se faire sans le soutien efficace des ministères nationaux compétents.

- Modernisation de l'échelle mobile des salaires : La modernisation de l'adaptation automatique des salaires à l'indice du coût de la vie s'impose surtout en raison de son caractère pénalisant pour les entreprises en termes de compétitivité.

Il est un fait que l'indexation automatique des salaires à l'évolution des prix constitue une « anomalie du système luxembourgeois dans la formation des prix et des salaires »¹. Pour les entreprises, ce système constitue un désavantage de taille en raison de l'effet direct de l'évolution de l'inflation sur les prix de revient par le biais de l'adaptation automatique des salaires et ce surtout depuis que l'inflation est plus élevée au Luxembourg que chez ses principaux concurrents.

En présence d'un environnement concurrentiel accru, les secteurs exposés ne peuvent plus accepter une interférence du législateur dans la politique salariale des entreprises. Tout automatisme en la matière entrave la marge de manoeuvre des entreprises pour accorder des hausses réelles dans les barèmes des salaires.

L'argument traditionnellement avancé par les défenseurs du système de l'indexation, en l'occurrence les retombées positives d'une tranche indiciaire sur les entreprises, est faible par rapport aux arguments qui se dressent contre le système. En effet, les consommateurs à faible revenu maintiennent leur niveau de consommation après une tranche indiciaire, qui compense uniquement leur perte de pouvoir d'achat subie les mois précédant le déclenchement de l'échelle mobile des salaires, alors que les consommateurs se trouvant à l'échelle moyenne ou supérieure de rémunération ne vont pas consacrer la hausse de 2,5% de leur salaire brut uniquement à des dépenses de consommation courante, mais souvent à des dépenses qui n'ont pas ou peu d'impact pour les entreprises résidentes.

L'UEL tient, dans ce contexte, à réitérer la proposition qu'elle avait soumise lors des discussions tripartites, à savoir celle de limiter l'adaptation des salaires à l'indice du coût de la vie à 1,5 fois le salaire social minimum (SSM). Cette limitation donnerait à l'échelle mobile une vocation sociale parce qu'elle garantirait le maintien du pouvoir d'achat aux couches sociales les plus touchées par l'évolution du coût de la vie, sans pour autant conduire à des augmentations salariales exorbitantes par rapport à la finalité initiale du mécanisme. Cette partie de la population, qui est la plus fragilisée par l'évolution du niveau de l'inflation garderait son pouvoir d'achat intacte. Le seuil de 1,5 fois le SSM constitue en même temps un seuil maximum à envisager pour des raisons de compétitivité. Le coût résultant de cette mesure pour les entreprises se verrait diminué de quelque 40% par tranche indiciaire.

¹ Rapport du Professeur Fontagné : « Compétitivité du Luxembourg : une paille dans l'acier » (novembre 2004)

1.1.3 Taux de chômage et croissance de l'emploi

1.1.3.1 Le paradoxe luxembourgeois : une accélération du taux de création d'emploi qui s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage

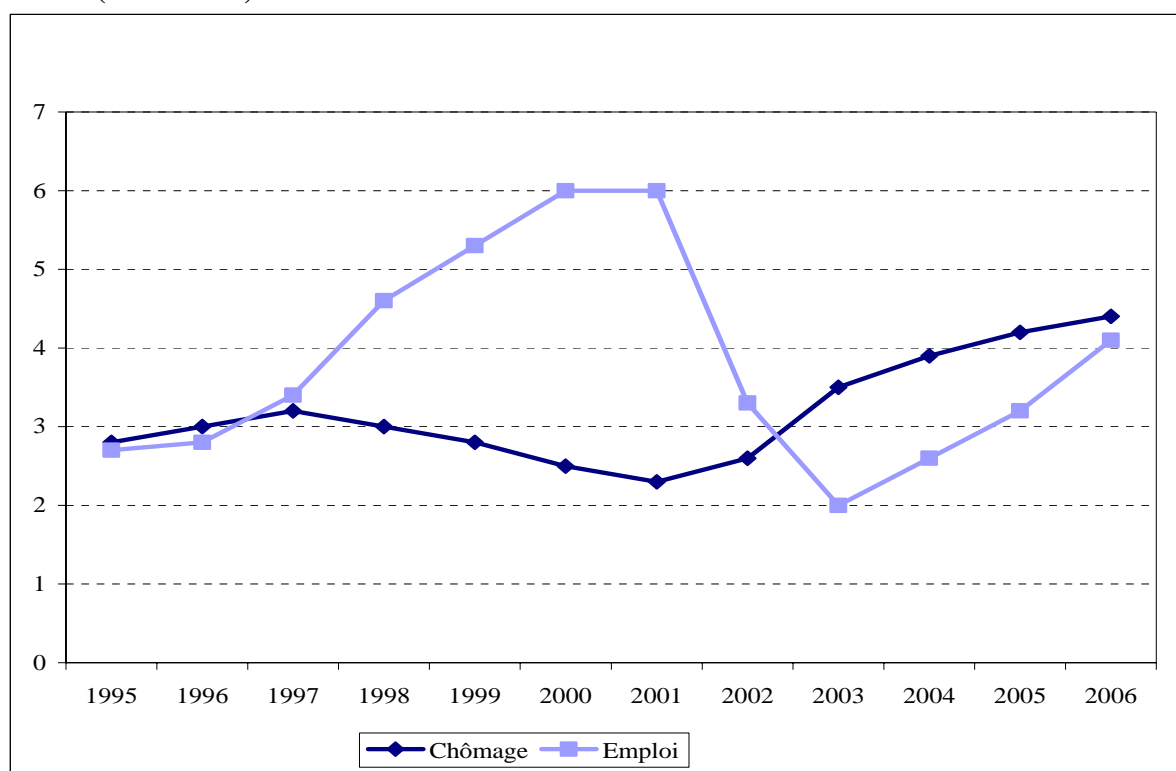
Le Luxembourg reste le seul pays européen où le chômage continue à augmenter : d'après les données du Statec, le taux de chômage s'élève à 4,4% en avril 2007 (9 616 demandeurs d'emploi) contre 4,3% (9 227 demandeurs d'emploi) un an auparavant.

La reprise économique au niveau européen a permis une nette amélioration de la situation sur le marché du travail européen. D'après les premières estimations d'Eurostat, l'emploi dans la zone euro aurait augmenté, de 1,4% en 2006 contre 0,8% il y a un an. Le taux de chômage s'établirait à 7,8% en 2006 contre 8,6% en 2005.

En ce qui concerne le Luxembourg, les créations d'emplois restent abondantes : +4,1% en 2006, contre +3,2% en 2005, +2,6% en 2004.

Cependant, les excellentes performances économiques du Grand-Duché et son fort taux de création d'emploi ne parviennent pas à réduire le chômage qui continue d'augmenter. Le graphique ci-dessous illustre parfaitement le « paradoxe luxembourgeois » qui se traduit par une augmentation à la fois du taux de création d'emploi et du taux de chômage.

Graphique 4 : Evolution du taux de chômage et du taux de création d'emploi au Grand-Duché (1995-2006)



Source: Statec

Cette évolution démontre parfaitement que le chômage luxembourgeois est d'origine essentiellement structurelle.

Au cours de la présente section, l'UEL formulera un certain nombre de propositions concrètes afin de lutter efficacement contre les conséquences désastreuses de ce paradoxe luxembourgeois à la fois en terme de cohésion sociale et de performances économiques.

1.1.3.2 Taux de chômage

Définition

« Le taux de chômage mesure le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs.

Selon Eurostat, sont chômeurs les personnes âgées de 15 à 64 ans qui étaient :

- sans travail pendant la semaine de référence,
- disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence,
- à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois. »

Position en 2005

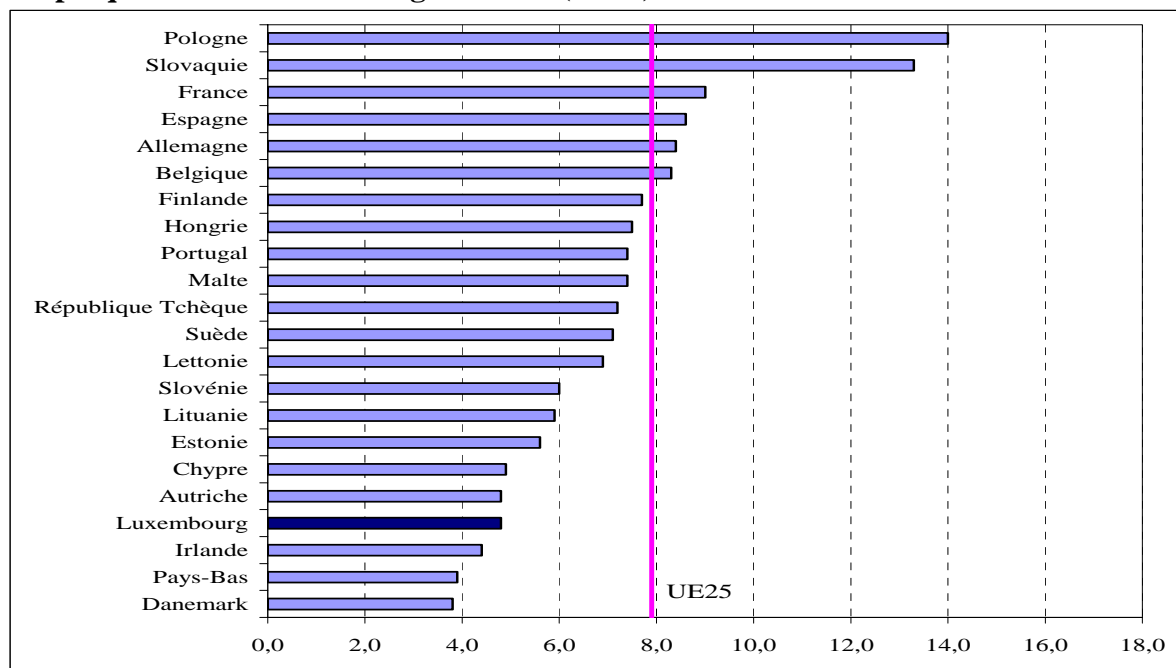
En 2005, le taux de chômage s'établissait à 4,5% de la population active contre 8,8% pour la moyenne de l'Union européenne.

Pour l'année 2006, les trois voisins du Luxembourg enregistrent des taux de chômage très nettement supérieurs à ce que connaît le Grand-Duché (Belgique : 8,3%, Allemagne : 8,4%, France : 9,0%).

Si les performances luxembourgeoises semblent plutôt bonnes en comparaison européenne, il convient de rappeler que ce taux de chômage ne tient compte que des chômeurs inscrits auprès de l'ADEM (les chômeurs résidents) et ne comptabilise pas les travailleurs non résidents, c'est-à-dire les personnes qui, après une période de travail au Grand-Duché, sont à la recherche d'un emploi.

Par ailleurs, la situation du Luxembourg est paradoxale. L'augmentation du taux de chômage au cours des dernières années ne parvient à se résorber malgré les excellentes performances économiques à la fois en termes de croissance de l'emploi et du PIB.

Graphique 5 : Taux de chômage en 2006 (en %)

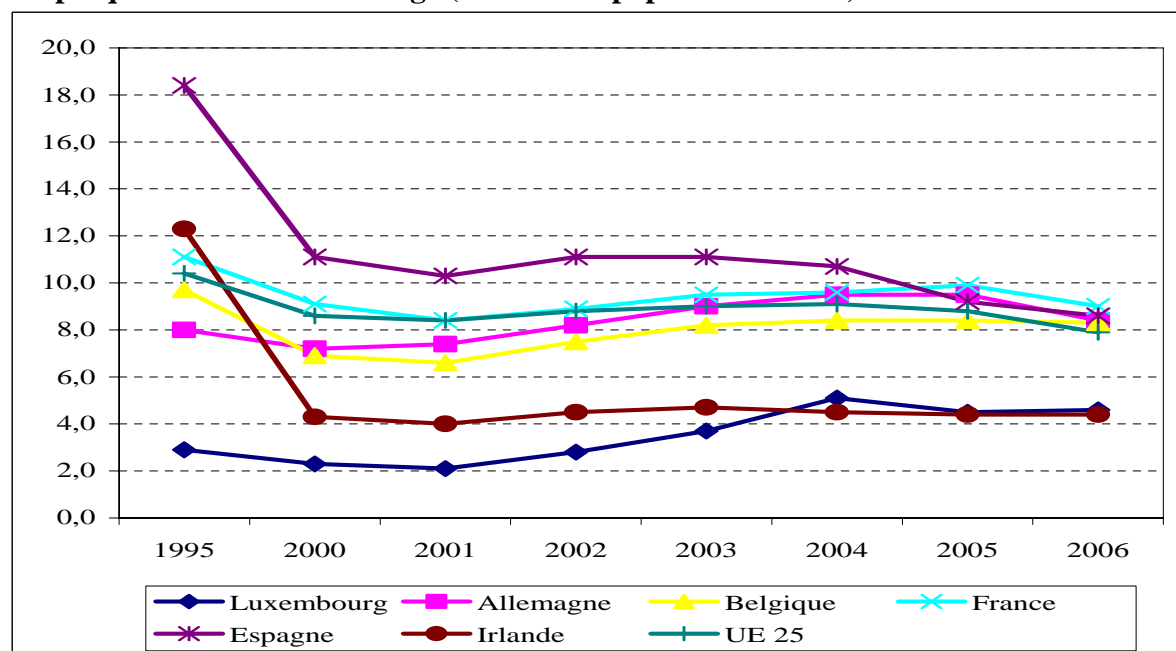


Source : Eurostat

Evolution à plus long terme

Le graphique ci-après indique clairement que la plupart des pays de l'Union européenne ont vu leur taux de chômage diminuer depuis 1995. Ce n'est pas le cas du Grand-Duché qui a connu une évolution en sens inverse. Le taux de chômage au Grand-Duché a plus que doublé sur la période 1990-2006. A contrario, des pays comme l'Espagne et l'Irlande ont enregistré la diminution la plus importante, de l'ordre de 10 points de pourcentage. La diminution du taux de chômage est également sensible dans les pays voisins du Grand-Duché.

Graphique 6 : Taux de chômage (en % de la population active)



Source : Eurostat

Propositions

Dans la mesure où l'évolution du taux de chômage semble déconnecté de l'évolution de la conjoncture économique, il apparaît clairement que l'augmentation du taux de chômage repose sur des facteurs essentiellement structurels. La situation actuelle provient surtout

- d'une inadéquation entre les qualifications des chômeurs résidents et les besoins de l'économie nationale. A titre d'illustration, le développement de la place financière nécessite de plus en plus de personnel hautement qualifié. Dans la mesure où ces qualifications sont relativement rares au plan national, les entreprises recrutent des spécialistes dans des bassins d'emploi plus lointains.
- du sous-emploi de certaines catégories de personnes en âge de travailler. C'est le cas notamment des travailleurs de plus de 55 ans et des femmes.
- des imperfections du système luxembourgeois de placement des chômeurs. Une réforme de l'ADEM est en cours.

Pour remédier à cette situation, il est nécessaire :

- d'adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétence. L'UEL encourage le Gouvernement à continuer à réaliser les réformes entamées dans le but d'améliorer les connaissances de base des élèves en général tout en prévenant les échecs scolaires. Ceci est d'autant plus indiqué que l'avenir du Luxembourg et le niveau de vie de ses citoyens dépend largement des performances du système éducatif et que l'enseignement luxembourgeois aboutit à l'heure actuelle à de moins bons résultats que la moyenne des pays de l'OCDE. L'UEL demande également au Gouvernement de mettre rapidement en oeuvre la réforme de l'arrêté grand-ducal de 1945 sur l'apprentissage qui doit par sa modernisation et son réagencement redonner à ce type de formation professionnelle sa légitimation dans un monde en mutation permanente. Il convient de relever à cet endroit la nécessité de baser l'orientation scolaire sur les compétences et le libre choix et non sur l'échec comme cela est trop souvent le cas à l'heure actuelle.
- de créer une structure scolaire adéquate, si le Grand-Duché veut consolider son statut de plate-forme de services et de place financière dans l'Union Européenne. En effet, un corollaire de la politique de diversification des structures de notre économie aux niveaux de l'industrie et des services touche à la scolarisation des enfants d'expatriés, qui résident pour trois à quatre ans seulement au Grand-Duché et réintègrent par après le système scolaire de leur pays d'origine. L'approche pour répondre à ces besoins scolaires spécifiques pourrait s'orienter vers une école comprenant une section anglosaxonne ouverte également aux ressortissants des pays nordiques, une section française, une section allemande et une section japonaise et asiatique. A titre subsidiaire, le gouvernement pourrait continuer, voire développer sa politique de soutien financier aux écoles internationales qui proposent des alternatives aux systèmes luxembourgeois. (voir également sous le point 1.3.3)
- au niveau universitaire, de privilégier la mise en place de projets de formation et de recherche du type *Master et PhD* hautement spécialisés. Il importe de développer prioritairement des filières d'enseignement de niveau post-universitaire, ayant une justification dans la structure de notre économie, hautement spécialisées, et d'excellente

qualité. Il faut encourager et soutenir plus particulièrement la mise en oeuvre de formations académiques spécialisées à forte connotation économique.

- d'accroître la flexibilité du droit du travail en prenant plus particulièrement en considération les contraintes spécifiques des PME lors de l'introduction de nouvelles règles (sécurité et santé au travail, inspection du travail, congé parental...). De manière générale, il conviendrait également d'assouplir les conditions de recours aux contrats à durée déterminée. (voir également sous le point 1.3.6)
- de réformer en profondeur le fonctionnement de l'Administration de l'emploi (ADEM) afin de lui permettre de faire face efficacement à l'augmentation du taux de chômage, notamment par une augmentation du nombre et du rôle des consultants externes. Dans ce contexte, l'UEL salue l'initiative du Gouvernement d'avoir chargé l'OCDE de procéder à un audit de l'ADEM devant lui permettre d'orienter les réformes vers une efficacité accrue du système. Le rôle d'intermédiation qui incombe à l'ADEM est primordial pour satisfaire à la fois aux besoins des entreprises et à ceux des demandeurs d'emploi et pour contribuer au plein emploi. Dans ce cadre, l'UEL souscrit à la revendication de l'OCDE d'évaluer l'ADEM sur la base « des résultats en matière d'emploi et pas en fonction du nombre de dossiers de prestations traités »². L'UEL plaide en effet pour une gestion de l'ADEM plus proche de celle d'une entreprise privée et pour un renforcement de la mission des conseillers en entreprises qui a fait ses preuves. Elle s'attend à ce que les conclusions de l'OCDE soient rapidement mises en oeuvre par le Gouvernement, respectivement les partenaires sociaux si un rôle leur revient.

1.1.3.3 Croissance de l'emploi

Définition

« L'indicateur « croissance de l'emploi » fournit le pourcentage d'évolution d'une année à l'autre du nombre total de personnes en emploi sur le territoire économique du pays ou de la zone géographique. »

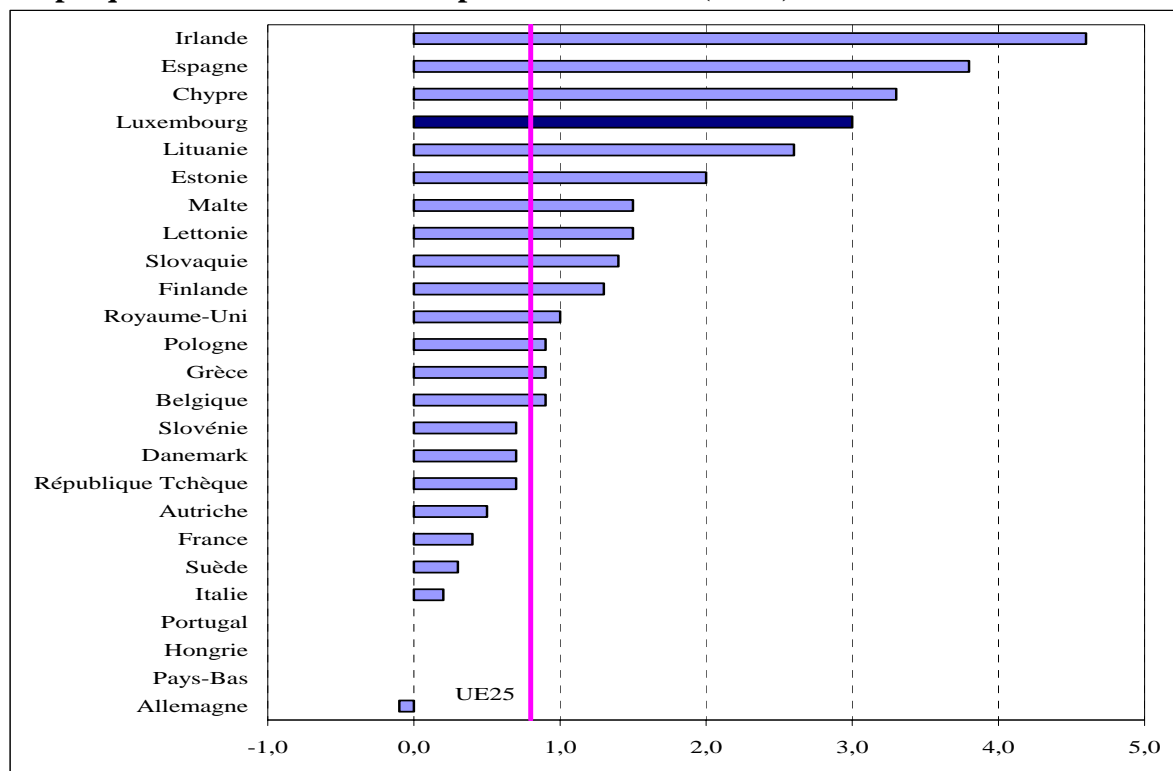
Position en 2005

Au cours de l'année 2005, l'emploi a continué de progresser à un rythme soutenu. Avec un taux de croissance de 3%, le Luxembourg enregistre une performance bien au-dessus de celles de ses voisins directs et de la moyenne de l'Union européenne, le différentiel moyen représentant de plus de 2 points de pourcentage.

L'Allemagne a en effet connu en 2005 une croissance négative de l'emploi (-0,1%) alors que la Belgique et la France ont enregistré une évolution positive, mais de faible ampleur, respectivement +0,9% et +0,4%, contre +0,8% pour l'Union européenne élargie.

² Etudes économiques de l'OCDE, Volume 2006/9 – juillet 2006

Graphique 7 : Croissance de l'emploi total en 2005 (en %)



Source : Eurostat

Selon le Statec, l'emploi salarié intérieur (incluant les frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg et excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les luxembourgeois travaillant à l'étranger) a progressé en moyenne de 4,1% pour 2006, contre 3,2% en 2005. En 2004, ce taux ne s'élevait qu'à 2,6%.

Ces 11 999 emplois en 2006 reflètent toujours une croissance plus dynamique chez les frontaliers (+6,7%, soit 7 896 emplois) que chez les résidents (+2,4%, soit 4 103 emplois). Les frontaliers allemands continuent à enregistrer l'expansion la plus importante (+10,8% en 2006 contre +8,7% en 2005). En moyenne, l'emploi salarié résident se développe plus rapidement chez les femmes (+3,3% sur la même période) que chez les hommes (+1,7%). Chez les non résidents, la différence entre sexes est moins prononcée (+7,0% pour les femmes et +6,5% pour les hommes).

Taux d'accroissement moyen de l'emploi salarié intérieur 2006/2005

	Total	Femmes	Hommes
Emploi salarié total	4,1%	4,6%	3,8%
Résidents	2,4%	3,3%	1,7%
Frontaliers	6,7%	7,0%	6,5%

Source : Statec

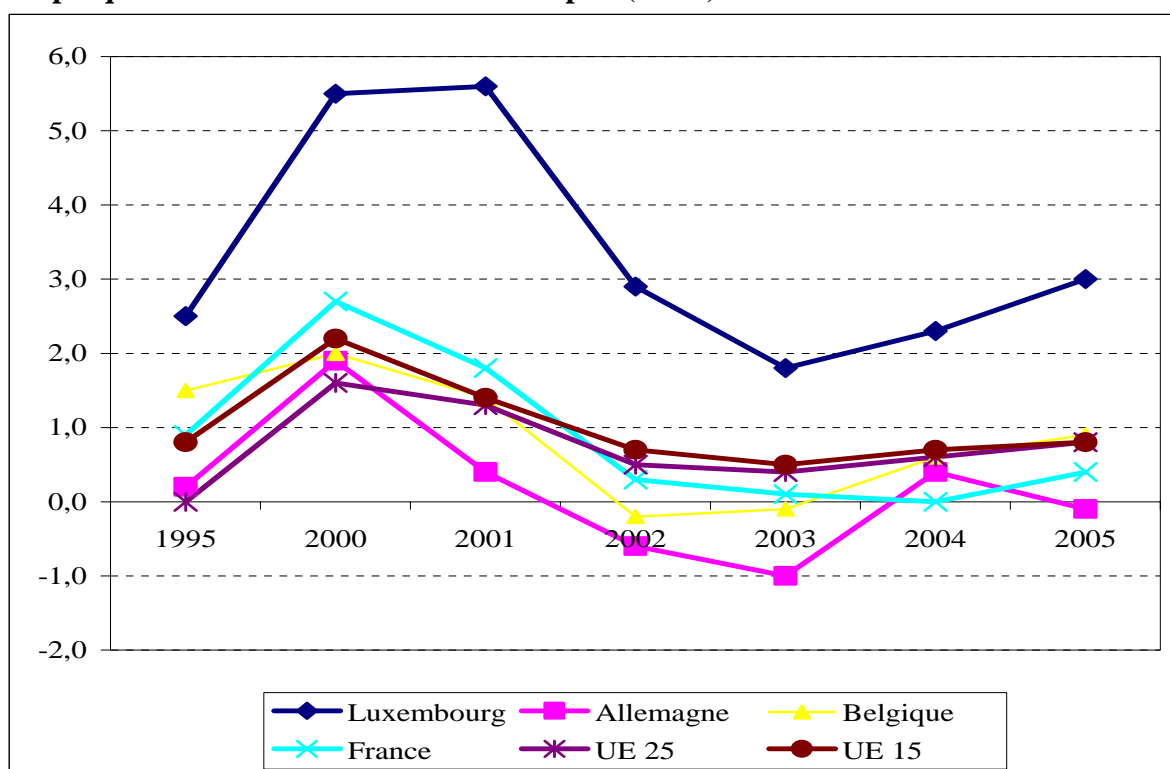
Pour l'année 2006, la structure de l'emploi salarié intérieur, qui compte 302 418 personnes, s'établit de la manière suivante :

Proportion de femmes	38,1%
Proportion de frontaliers	42,0%
Ventilation des frontaliers par pays d'origine	
Allemagne	9,6%
Belgique	11,0%
France	21,2%

Evolution à long terme

Comme le montre le graphique ci-après, le Luxembourg se distingue au niveau européen par la vigueur de son taux de création d'emploi au cours de la période 1995-2007. Tout au long de cette période, le Grand-Duché a bénéficié d'un taux de croissance de l'emploi sensiblement supérieur à celui des pays voisins et de la moyenne de l'Union européenne (un différentiel de l'ordre de plusieurs points de pourcentage).

Graphique 8 : Taux de croissance de l'emploi (en %)



Source : Eurostat

La comparaison entre l'évolution du taux de chômage et du taux de création d'emploi montre que le Luxembourg est dans une situation très spécifique d'augmentation parallèle de l'emploi et du chômage. Ceci s'explique aisément dans la mesure où les créations d'emplois profitent essentiellement aux travailleurs non résidents.

La croissance économique du Grand-Duché s'appuie de plus en plus sur l'emploi des non résidents. Pourtant, les bassins d'emplois de la Grande Région ne sont pas inépuisables. Les chiffres du Statec montrent, en effet, que la création d'emploi en 2006 profite davantage aux

frontaliers résidant en Allemagne. Leur nombre a augmenté de l'ordre de 10,8% en 2006, tandis que la croissance de l'emploi des travailleurs résidants en France n'a été que de 5,5% et celui des travailleurs résidant en Belgique n'a été que de 4,8%. Ceci semble indiquer un relatif tarissement des bassins d'emploi traditionnels que constituent le nord de la Lorraine pour la France et la région d'Arlon et de Bastogne pour la Belgique.

Il convient également de signaler que les travailleurs frontaliers proviennent de régions de plus en plus éloignées du Grand-Duché.

Propositions

Des réformes structurelles doivent également voir le jour permettant aux entreprises de bénéficier des ressources humaines adéquates afin de soutenir le développement de l'économie luxembourgeoise. Ces réformes sont nécessaires afin

- de permettre aux entreprises de recruter des salariés qualifiés hautement spécialisés. Il est donc indispensable de simplifier les procédures de délivrance des autorisations de séjour et des permis de travail. A ce titre, il convient de réexaminer dans les meilleurs délais les restrictions à la libre circulation des personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union européenne.
- de favoriser l'emploi des femmes. En effet, le taux d'activité des femmes au Luxembourg est, en effet, un des plus faibles des pays de l'Union européenne (en 2006, 54,6% de femmes actives âgées de 16 à 64 ans contre respectivement 57,3% pour la moyenne européenne). Or, les femmes constituent un bassin d'emploi largement sous-exploité au Grand-Duché. Pour remédier à cette situation, des efforts sont nécessaires afin de réformer les instruments de politique familiale de manière à permettre aux femmes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après la naissance de leur(s) enfant(s). Des efforts importants seront également requis en termes d'infrastructures d'accueil (crèches, maisons relais, etc.).
- de favoriser l'emploi des personnes de plus de 55 ans. Le taux d'activité des personnes de plus de 55 ans au Luxembourg est l'un des plus faibles de l'Union européenne (en 2006, 33,2% d'actifs, hommes et femmes confondus, âgés de 55 à 64 ans contre respectivement 43,6% pour la moyenne européenne). Si l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 65 ans, l'âge effectif moyen de départ à la retraite est lui inférieur à 60 ans. Le Grand-Duché est donc de fait l'un des pays de l'OCDE dans lesquels les actifs partent le plus tôt à la retraite. L'allongement de l'espérance de vie devrait au contraire avoir pour conséquence un allongement de la période d'activité, ce qui permettrait de faire face aux défis économiques liés au vieillissement démographique. Des réformes structurelles sont donc requises afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de conserver une activité professionnelle et aux entreprises de bénéficier des compétences et de l'expérience de ces personnes. Ainsi les partenaires sociaux devraient remplacer les grilles de salaire basées sur l'âge ou l'ancienneté des salariés par des critères de compétence et de performance. Il importe par ailleurs de maintenir voire d'augmenter l'employabilité des salariés par le biais d'une approche de formation life-long-learning.

1.1.4 Dette publique de l'Etat

Définition

« La dette publique est la dette brute consolidée de l'ensemble du secteur des administrations publiques en fin d'année. Le secteur des administrations publiques comprend les sous-

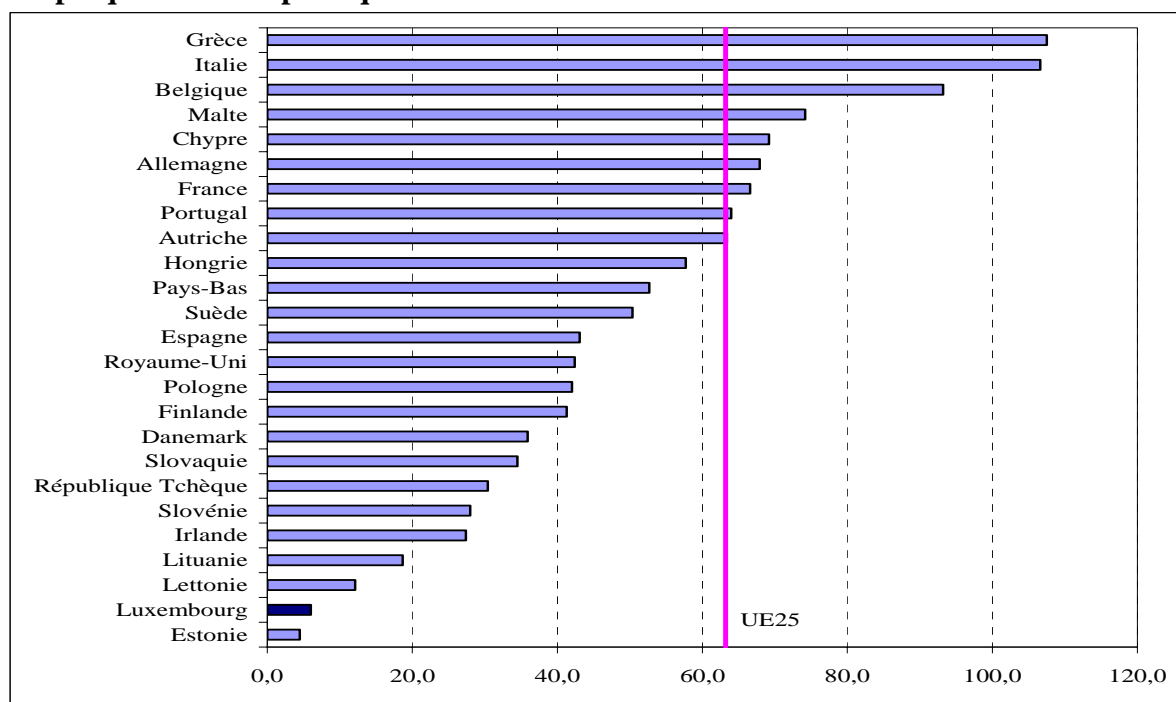
secteurs de l'administration centrale, des administrations d'Etats fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. »

Avec le déficit public, le ratio de dette publique est le principal indicateur de l'état des finances publiques d'un pays. Le ratio « Dette publique/PIB » a fait partie des critères de convergence mis en place par le Traité de Maastricht (dette publique inférieure à 60% du PIB) et est aujourd'hui un des instruments d'évaluation des finances publiques par les institutions européennes dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Position en 2005

En 2005, la dette publique représentait 6% du PIB. Globalement, le ratio « Dette publique/PIB » est très nettement inférieur à celui de la majorité des Etats membres de l'Union européenne. En pratique, seule l'Estonie (4,5%) connaît un taux d'endettement inférieur à celui du Grand-Duché. Les pays voisins du Grand-Duché s'illustrent quant à eux par des ratios nettement supérieurs au plafond fixé par le Traité de Maastricht, à savoir un endettement maximal de 60% du PIB (Belgique : 93,3%, Allemagne : 67,7%, France : 66,8%).

Graphique 9 : Dette publique de l'Etat – en % du PIB



Source : Eurostat

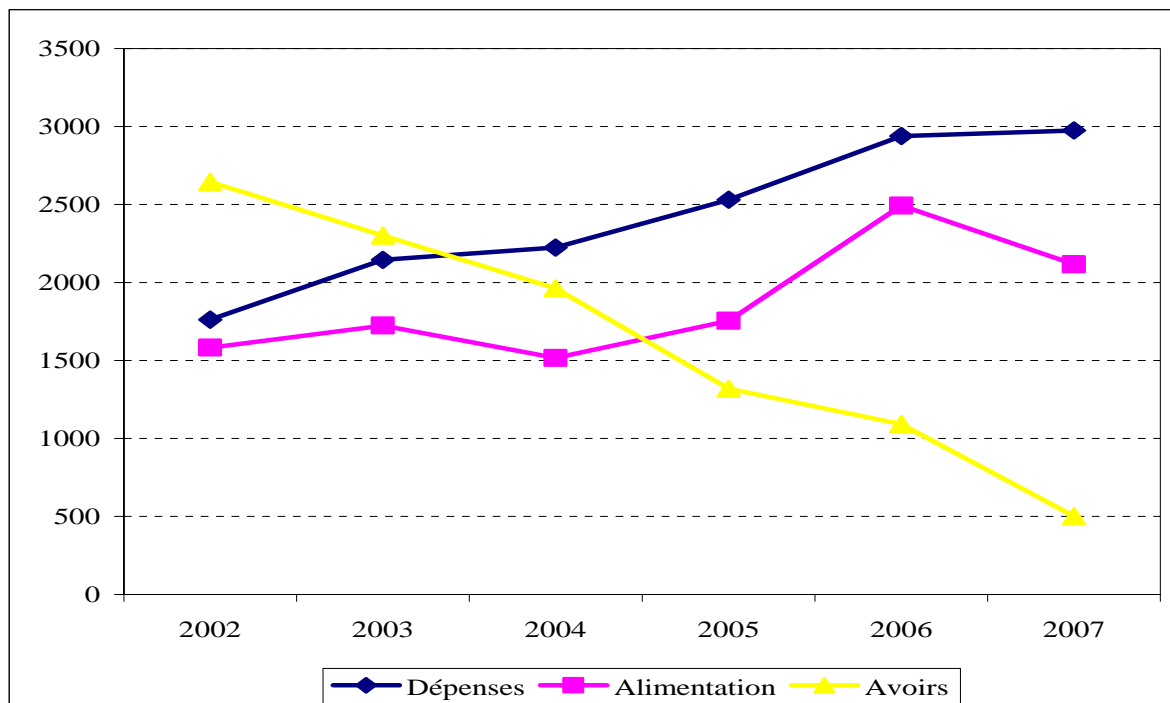
Le faible niveau des réserves budgétaires de l'Etat contraste ce résultat et laisse entrevoir une détérioration du ratio « Dette publique/PIB » si des réformes ne sont pas mises en œuvre rapidement.

Evolution à long terme

Premier constat, le ratio « dette publique/PIB » est resté stable au cours des dernières années, ce qui n'est pas le cas des réserves budgétaires, comme le montre le graphique ci-dessous. En l'espace de cinq années, ces réserves ont diminué de plus de 2 milliards EUR, alors que parallèlement les recettes ont augmentées. A ce rythme, l'Etat aura épuisé en 2008 la totalité

des avoirs de ces fonds spéciaux. Sans ces réserves, le ratio « Dette publique/PIB » se serait considérablement dégradé au cours des dernières années.

Graphique 10 : Evolution des avoirs, des dotations budgétaires et des dépenses des fonds spéciaux (en millions d'euros)



Source : Dossier Merkur 9/2006 : Résumé de l'avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget 2007

De plus, même si le critère concernant l'endettement (qui ne doit pas excéder 60% du PIB) laisse une certaine marge de manœuvre au Gouvernement luxembourgeois, il faut être conscient du fait que le deuxième critère, qui limite le déficit du budget consolidé d'un exercice à 3% du PIB, réduit sensiblement la marge de manœuvre des autorités quant à un possible recours à l'emprunt pour financer les grands projets d'investissements dans l'intérêt de la préparation du pays aux défis de l'avenir.

Compte tenu des déficits publics récurrents de ces dernières années, et en parallèle la forte baisse des réserves des fonds spéciaux, un recours accru aux emprunts engendrera forcément une hausse de l'endettement de l'Etat. Il en résultera mécaniquement une hausse de la charge d'intérêts.

Dans ce contexte, il faut noter que la marge de manœuvre en matière d'endettement est plus limitée dans un petit pays comme le Luxembourg que dans un pays plus grand.

L'UEL rappelle également que jusqu'à présent, la sécurité sociale est structurellement excédentaire et, de ce fait, sa dette est marginale. En réalité, la dette sociale cachée du système de pension, basé sur la répartition, est très élevée en comparaison internationale. Cette dette est toujours en train d'augmenter, du fait de l'agrandissement de l'écart entre les contributions effectuées par les actifs d'aujourd'hui et la valeur actualisée des promesses de prestations.

Il est à regretter que le Gouvernement n'ait pas profité de la table ronde sur les pensions pour établir un indicateur mesurant cet écart qui indique en fait la viabilité à long terme du système de pension.

Il faut en effet mettre en relation, d'une part, les prestations garanties par la législation en cours sur base des revenus cotisables en fonction des données biométriques actuelles (espérance de vie, entrée en retraite, etc.) et, d'autre part, le prélèvement qui est opéré sur ces revenus. Le coût à long terme du régime de pension est exprimé par le rapport entre la valeur actualisée des prestations résultant des revenus cotisables d'un exercice et la masse annuelle des revenus cotisables.

Un tel indicateur permet une comparaison avec le taux de prélèvement global qui est effectué au même moment pour financer le régime : si le coût dépasse en permanence le taux de prélèvement global, le régime promet à chaque assuré davantage de prestations qu'il ne perçoit de recettes en cotisations et en contributions de l'Etat.

Actuellement, le coût actualisé du régime contributif dépasse 40%, alors que le taux de prélèvement global atteint 24%, ce qui souligne la précarité du système, qui n'a pu fonctionner jusqu'ici que grâce à la croissance économique importante au cours des deux dernières décennies et à l'augmentation spectaculaire de l'emploi intérieur (suite à l'afflux des frontaliers).

Les engagements futurs en matière d'assurance pension risquent de ne pas pouvoir être respectés à long terme en raison d'une législation trop généreuse, combinée à une évolution démographique jouant en défaveur du système en place. Lorsque l'on tient compte de ces engagements futurs dans les chiffres actuels concernant la dette de l'Etat et de la sécurité sociale, la situation du Luxembourg n'est plus aussi favorable que les chiffres publiés pourraient le laisser croire, et ceci même en comparaison internationale.

Propositions

Trois recommandations principales s'imposent :

1. Les mesures tripartites en vue de l'assainissement budgétaire à court terme sont trop timides. Des mesures supplémentaires d'économies budgétaires de nature à diminuer les dépenses courantes et de consommation au-delà du niveau prévu par l'accord tripartite s'avèrent indispensables. En particulier, le budget social doit reposer davantage sur des critères de sélectivité, ceci également dans le but d'augmenter par ce biais la cohésion sociale.

Les économies supplémentaires devront servir à assainir plus rapidement et durablement les finances publiques, à reconstituer les réserves des fonds spéciaux, à créer la marge de manœuvre pour des mesures fiscales ciblées visant à consolider la compétitivité de l'économie et en particulier du secteur financier et à permettre la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires.

2. Les orientations budgétaires doivent davantage être orientées vers un rétablissement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Ainsi, l'UEL propose des mesures et fait des recommandations qui sont, à ses yeux, indispensables pour résoudre les problèmes structurels

du Grand-Duché et pour préparer les pays à l'avenir. Les principales recommandations peuvent se résumer comme suit :

- accroître la compétitivité fiscale de l'économie en général et de la place financière en particulier
- diversifier davantage l'économie luxembourgeoise et exploiter de nouvelles niches
- promouvoir le Luxembourg à l'étranger de manière professionnelle et coordonnée, tâche à laquelle les organisations patronales plus particulièrement concernées sont disposées à s'associer
- investir de manière efficace dans la recherche publique à travers la constitution d'un nouveau fonds spécial « Recherche & Innovation »
- concrétiser la réforme en profondeur des systèmes de sécurité sociale en prenant des mesures pour garantir la soutenabilité à long terme
- garantir la neutralité financière de l'introduction du statut unique des salariés
- réduire les aides à la personne en matière de logement et mettre l'accent sur une politique volontariste de soutien de l'offre pour lutter efficacement contre la pénurie.

3. Le budget de l'Etat est caractérisé par une présentation fortement axée sur l'optique européenne, ce dont l'UEL se félicite. Elle invite le gouvernement à compléter dorénavant le budget de l'Etat avec toutes les informations qui sont nécessaires pour passer de l'optique budgétaire d'un document d'autorisation à l'optique comptable d'un document basé sur le SEC95. Ceci engendrera de nombreux avantages du côté de la lisibilité, de la présentation, de la comparabilité et de la transparence des données et de l'analyse budgétaire. L'UEL estime par ailleurs que ces réflexions devraient s'accompagner d'analyses plus approfondies quant à la façon dont est établie annuellement le projet de budget. En effet, une approche d'allocation des deniers publics suivant les missions déterminées de l'Etat, telle qu'appliquée en France (cf. Loi organique relative aux Lois de Finances, LOLF³), permettrait une justification d'année en année des dépenses budgétaires et un recentrage de l'action de l'Etat autour de missions prioritaires du moment.

³ En France, le Gouvernement souhaite instaurer de nouvelles règles de comportements de dépense. Pour la dépense de l'Etat, c'est une stabilisation en valeur qui doit progressivement être visée (règle du « 0 valeur »). Pour cela, le Gouvernement entend s'appuyer sur la mise en oeuvre de la Loi organique relative aux Lois de Finances, qui permettra d'accroître la performance de la dépense budgétaire. Les collectivités locales devraient progressivement stabiliser leurs dépenses en volume (règle du « 0 volume »). Pour les organismes de sécurité sociale, l'objectif devrait être une progression de +1% en volume des dépenses, ce qui prend en compte la dynamique naturelle de certaines prestations (vieillesse notamment). Le solde public devrait pouvoir alors se rapprocher progressivement de l'équilibre sur la période de projection, entraînant un mouvement prononcé de décreue de la dette. La Loi de Finances prévoit, pour la quatrième année consécutive, une stabilité des dépenses de l'Etat en volume : cet objectif traduit la fidélité du gouvernement à une démarche de bonne gestion et le souci d'améliorer sans relâche la productivité des services publics ; face à la hausse des charges incompressibles (pensions notamment) et la nécessité de financer les priorités du gouvernement, la réalisation de cet objectif impose un important effort de redéploiement.

1.2 Les indicateurs de compétitivité-coût/prix

1.2.1 Productivité globale des facteurs

Définition

« La productivité globale des facteurs (PGF) se définit comme l'efficacité globale avec laquelle les facteurs de production capital et travail sont transformés en produit. Son évolution est mesurée dans le temps par le taux moyen de variation annuelle (TMVA). Un accroissement de la PGF peut être à l'origine d'un accroissement de la compétitivité, et peut être interprété de deux manières : soit en terme de hausse de production à utilisation donnée de facteurs, soit en termes de baisse de coût à production donnée. Une baisse de la PGF indique cependant une perte de compétitivité. »

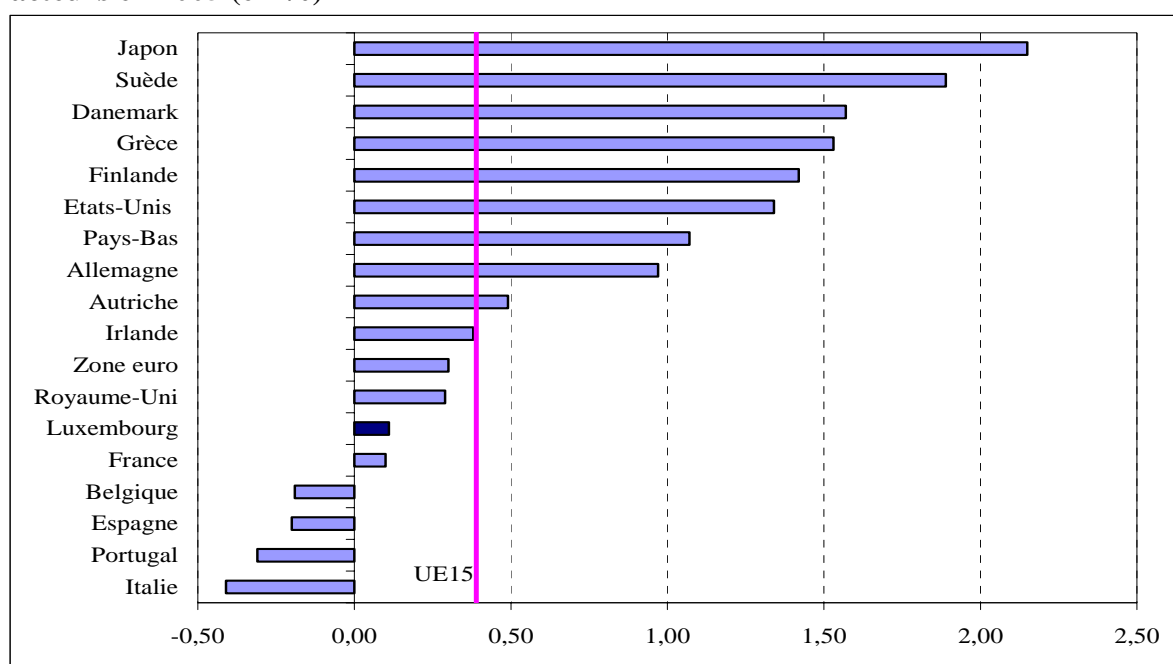
Selon l'Observatoire de la compétitivité l'évolution de la productivité totale des facteurs « mesure la croissance de la production qui ne résulte pas d'une évolution dans la combinaison des facteurs de production utilisée ». ⁴

De l'avis de l'UEL, le concept, et partant les résultats obtenus, sont à interpréter avec circonspection, alors que la PGF soulève un certain nombre de problèmes méthodologiques (p. ex. prise en compte de la qualification et de l'expérience professionnelle des travailleurs).

Position en 2005

Avec une hausse de 0,11% en 2005, le Luxembourg n'occupe que le 10^e rang au niveau de l'UE-15 en ce qui concerne le taux de variation de la productivité globale des facteurs. De surcroît, il se situe en-dessous de la moyenne UE-15 qui s'établit à 0,39%.

Graphique 11 : Taux moyen de variation annuelle de la productivité globale des facteurs en 2005 (en %)



Source : Commission européenne – AMECO Database

⁴ Page 115 du Bilan de compétitivité 2006 – En route vers Lisbonne

Evolution à plus long terme

Si la position du Grand-Duché est médiocre en 2005, la tendance à plus long terme dresse une image encore plus négative. Une analyse sur la période 2001-2005 révèle une évolution très défavorable pour le Luxembourg, les années 2001 à 2003 étant même marquées par un recul de la PGF. Ainsi, la variation cumulée de la PGF de 2005 par rapport à 2001 s'élève à :

Allemagne	+3,6%
Belgique	+2,4%
France	+1,2%
Luxembourg	-5,3%

De ces chiffres il ressort que le Luxembourg accuse une perte de compétitivité notable vis-à-vis de ses pays voisins. Par rapport à l'Allemagne, le différentiel défavorable au Grand-Duché est monté à 8,9 points de pourcentage en l'espace de 5 ans.

1.2.2 Coûts salariaux unitaires

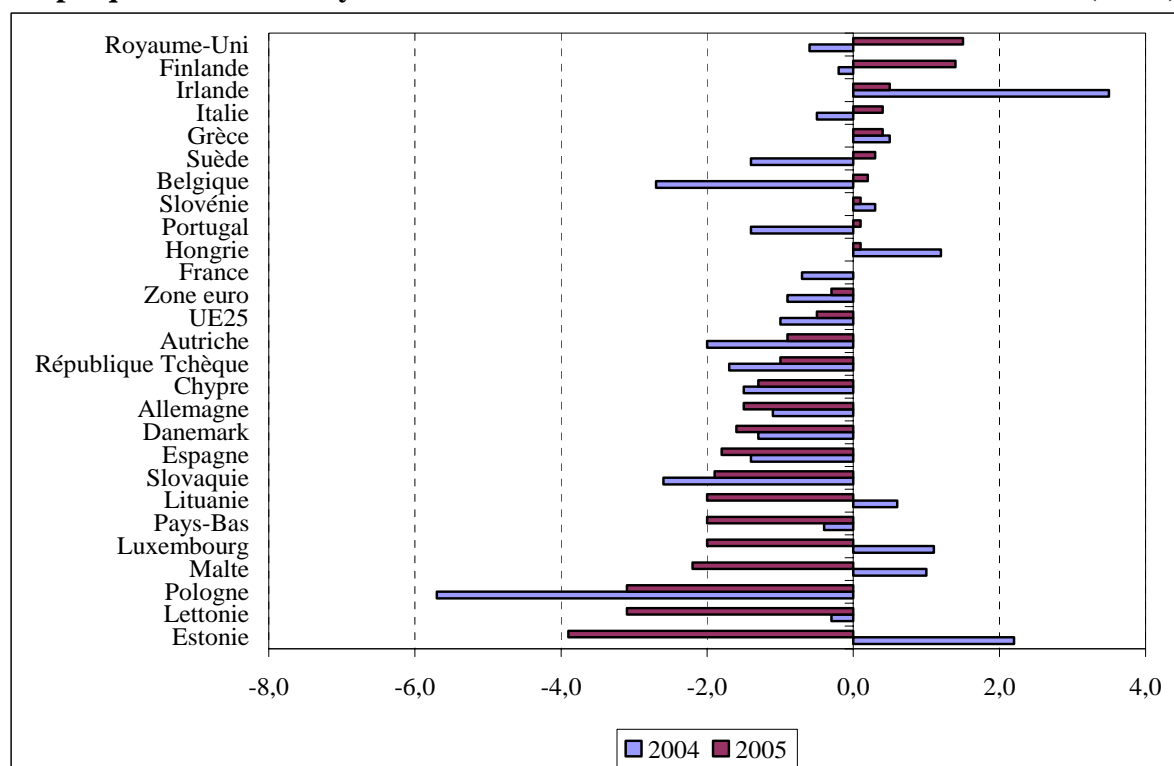
Définition

« Le coût salarial unitaire (CSU) représente le coût du travail par unité de valeur ajoutée produite. Il est défini par le rapport entre les charges salariales et la valeur ajoutée au prix de marché. Il faut noter que l'indicateur des coûts salariaux unitaires comprend deux aspects différents de la compétitivité qu'il convient de distinguer : le coût salarial et la productivité apparente du travail. Ainsi une hausse du CSU peut résulter d'une hausse des salaires ou bien d'une baisse de la productivité. Pour apprécier la compétitivité-coût, la comparaison du niveau des salaires et des prélèvements obligatoires est insuffisante; encore faut-il suivre son évolution dans le temps. A cet effet, la comparaison de la progression du coût salarial dans le temps fournit une indication supplémentaire sur l'évolution de la position compétitive d'une économie. Si l'évolution des salaires n'est pas compensée par une évolution de la productivité, le CSU augmente, engendrant ainsi une baisse de compétitivité. »

Il est évident que c'est avant tout pour les secteurs/entreprises à forte intensité de main-d'œuvre que le CSU revêt un rôle déterminant. L'avantage du CSU est qu'il ne tient pas seulement compte des coûts salariaux, mais également de la productivité et donc de l'interaction entre ces deux variables. Ainsi, si une hausse des salaires se répercute négativement sur les coûts salariaux, elle pourra cependant, le cas échéant, être compensée par une augmentation de la productivité.

Position en 2005

En 2005, le Luxembourg occupe, avec une baisse de 2%, le 5^e rang au niveau de l'UE-25 en ce qui concerne l'évolution du CSU. La moyenne UE-25 se situe à -0,5%. Si l'évolution en 2005 est positive, la situation est cependant toute autre pour la tendance du CSU à plus long terme.

Graphique 12 : Taux moyen de variation annuelle des coûts salariaux unitaires (en %)

Source : Commission européenne – AMECO Database

Evolution à plus long terme

Une analyse sur la période 2001-2005 révèle que la perte de compétitivité du Luxembourg en termes de CSU est flagrante. La variation cumulée du CSU s'élève à :

Luxembourg	+2,9%
France	+0,0%
Belgique	-1,1%
Allemagne	-3,5%

Au vu de ces chiffres, deux constats importants s'imposent.

Premièrement, et comparé à ses pays voisins, le Grand-Duché enregistre l'évolution la plus défavorable en termes de compétitivité. En effet, son CSU augmente de 2,9%, alors que celui de la France reste stable et ceux de la Belgique et de l'Allemagne sont en baisse.

Deuxièmement, au Luxembourg les salaires augmentent plus vite que la productivité, une évolution qui n'est pas soutenable à terme.

Propositions

En vue d'améliorer la compétitivité du Luxembourg en termes de CSU, il convient de poursuivre une stratégie duale, à savoir

- de continuer à mener une politique de modération salariale
- d'augmenter la productivité en investissant davantage dans la recherche et l'innovation, afin d'optimiser les processus de fabrication et de développer de nouveaux produits/services, ainsi que dans la formation continue du personnel.

En pratique, il faudra veiller à ce que les hausses du coût salarial ne dépassent pas les gains de productivité.

1.2.3 Impôt des sociétés

Définition

« L'impôt des sociétés est un import direct calculé sur la base des bénéfices net (assiette) des entreprises. L'assiette est fixée par rapport à ce qui est considéré comme imposable. Une politique avantageuse en matière d'impôt des sociétés peut stimuler l'investissement du secteur privé. Par exemple, un faible taux d'imposition permet aux entreprises de dégager une plus grande marge bénéficiaire ce qui peut d'une part inciter les entreprises à réinvestir leurs profits et d'autre part attirer des investisseurs étrangers en raison du régime fiscal favorable. »

L'UEL se doit d'attirer l'attention sur le fait que la charge fiscale à supporter par les entreprises constitue un des facteurs influençant le choix des dirigeants d'implanter les activités de leur entreprise dans un pays plutôt que dans un autre, de même que la décision de délocaliser l'activité. Le taux d'impôt des sociétés constitue un indicateur simple, souvent utilisé pour comparer les régimes fiscaux nationaux.

Or, pour comparer la charge fiscale réelle supportée par les entreprises dans les divers Etats membres, il faudrait tenir compte non seulement des différences au niveau des taux d'imposition, mais également de celles concernant la détermination de l'assiette imposable (déductions, bonifications d'impôts, régimes fiscaux spéciaux, ...).

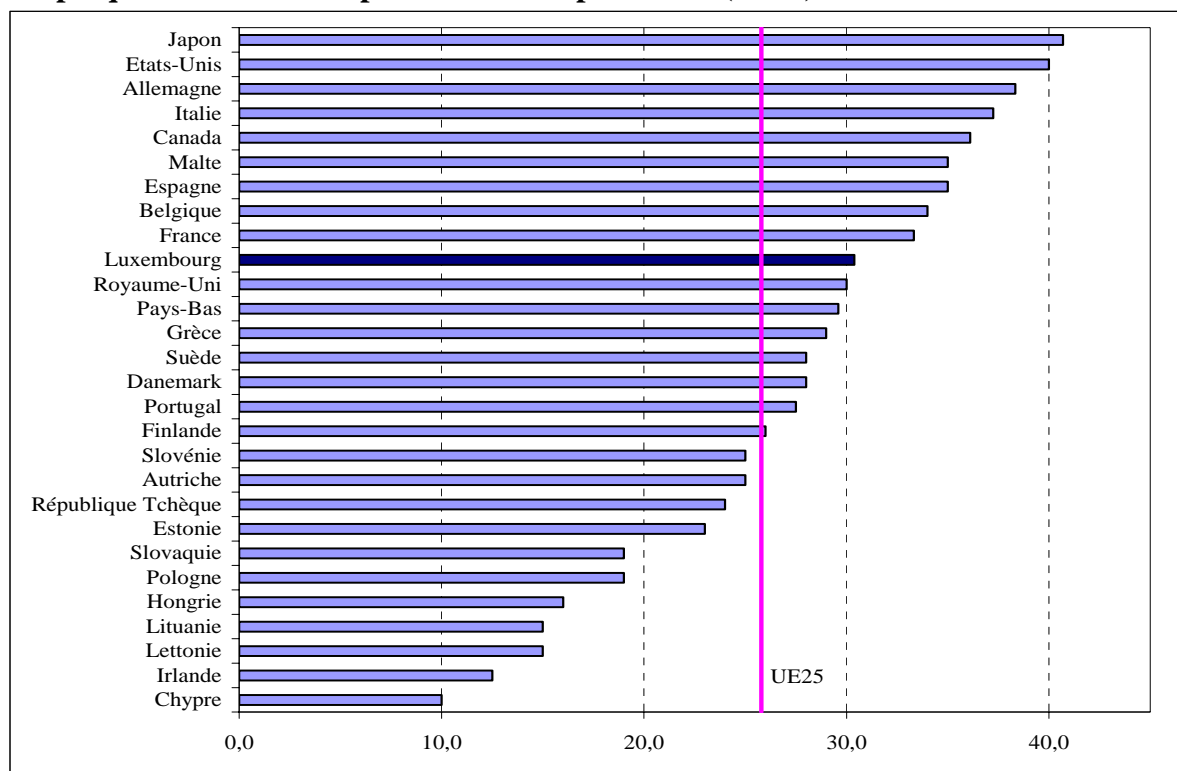
Position en 2006

En 2006, le Luxembourg constitue avec 30,38%/29,63% un des pays de l'UE au taux d'imposition le plus élevé. En fait, il n'occupe que le 18^e rang⁵ au niveau de l'UE-25.

Si son taux d'imposition demeure compétitif par rapport aux pays voisins, le Grand-Duché est toutefois relégué en queue de peloton sur le plan communautaire.

Il faut constater que le Luxembourg est avant tout devancé par les Etats membres ayant adhéré à l'UE en 2004. Ainsi 9 de ces 10 pays pratiquent des taux d'imposition inférieurs à ceux du Grand-Duché

⁵ Le Luxembourg occupe le 18^e rang si l'on se réfère au taux de 29,63% et le 19^e rang si l'on prend comme référence le taux de 30,38%.

Graphique 13 : Taux d'impôt des sociétés pour 2006 (en %)

Source : KPMG's Corporate Tax Rate Survey

Evolution à plus long terme

En 2000, le Luxembourg occupe le 14^e rang⁶ parmi 18 pays⁷ de l'UE. La réforme fiscale de 2001 a réduit au Luxembourg le taux d'imposition de 37,45% à 30,38%, soit une baisse de 7,07 points de pourcentage. Cette mesure lui avait permis d'augmenter son attrait au niveau fiscal par rapport aux autres pays européens. Au cours de l'année succédant la réforme fiscale, il occupe le 10^e rang⁸ parmi 20 pays⁹ de l'UE. Cinq ans plus tard sa situation s'est à nouveau dégradée.

Il faut, en effet, constater une perte de compétitivité flagrante au niveau des taux d'imposition qui résulte de deux évolutions complémentaires :

- les anciens Etats membres ont engagé des réformes fiscales afin de réduire leurs taux d'imposition
- les nouveaux Etats membres appliquent lors de leur adhésion à l'UE une politique des taux bas pour attirer des capitaux étrangers en vue d'accélérer leur développement économique (cf supra).

Propositions

Le Luxembourg devra se repositionner en matière de fiscalité pour améliorer à nouveau sa position compétitive. Pour ce faire, l'UEL salue l'intention du Gouvernement d'entrer

⁶ Le Luxembourg occupe le 14^e rang si l'on se réfère au taux de 40% de la Grèce et le 15^e rang si l'on prend comme référence le taux de 35% appliqué par ce dernier.

⁷ Les données de 7 pays de l'UE ne sont pas disponibles.

⁸ Le Luxembourg occupe le 10^e rang si l'on se réfère au taux le plus élevé des pays appliquant plusieurs taux et le 12^e rang si l'on prend comme référence le taux le plus bas appliqué par ces derniers.

⁹ Les données de 5 pays de l'UE ne sont pas disponibles.

prochainement en discussion au sujet de l'orientation future de la législation fiscale. Elle ne manquera pas de formuler des propositions concrètes dans ce contexte.

1.2.4 Taux de TVA standard

Définition

« La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est une taxe indirecte sur la consommation. La TVA est collectée par les entreprises facturant à leurs clients le montant de la TVA : elle est partie intégrante des prix des produits ou des services. Les différences entre les taux de TVA peuvent donner un avantage aux entreprises et aux consommateurs : toutes choses égales par ailleurs, le prix final pour un produit ou service donné sera moindre dans un pays appliquant un taux plus faible. Des prix plus bas augmentent également le pouvoir d'achat. Le choix du consommateur de dépenser ses revenus dans un pays plutôt que dans un autre prend toute son importance dans les régions frontalières. Le choix de localisation des entreprises peut également être déterminé par un taux de TVA favorable s'appliquant sur des opérations commerciales transfrontalières. Tel est par exemple le cas en matière de commerce électronique où le principe du pays d'origine s'applique. »

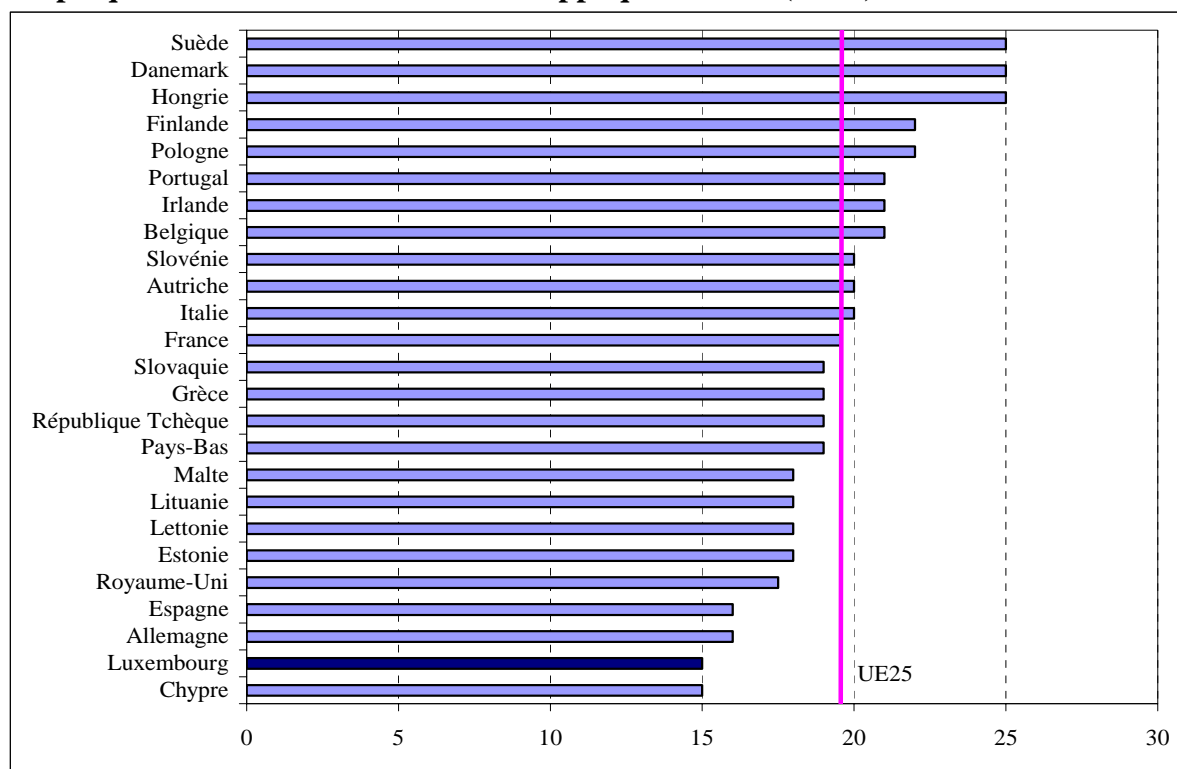
Position en 2005

Le Luxembourg et Chypre appliquent avec 15% le taux de TVA standard le plus avantageux de l'Union européenne et occupent partant le 1^{er} rang au niveau de l'UE-25.

Le taux le plus élevé s'élève à 25% et il est appliqué par le Danemark, la Hongrie et la Suède. Le différentiel de taux entre ces pays et le Luxembourg se situe donc à 10 points de pourcentage. Par rapport aux pays voisins le différentiel s'établit à :

Belgique	+6,0 points de pourcentage
France	+4,6 points de pourcentage
Allemagne	+1,0 points de pourcentage

Il faut signaler que l'Allemagne a augmenté son taux de TVA standard à 19% avec effet au 1^{er} janvier 2007, ce qui fait monter le différentiel avec le Luxembourg à 4 points de pourcentage.

Graphique 14 : Taux de TVA standard appliqué en 2005 (en %)

Source : Commission européenne

Evolution à plus long terme

Sur la période 2000-2005, le Luxembourg a toujours occupé le 1^{er} rang avec un taux de TVA standard de 15%.

Proposition

Le Luxembourg dispose de par ses faibles taux de TVA d'un avantage compétitif sur ses concurrents, de sorte qu'il importe d'assurer la continuité de cette politique notamment en vue de

- développer le créneau du commerce électronique et des activités connexes : le taux de TVA constitue pour ces entreprises un facteur déterminant dans la décision de s'implanter dans un pays plutôt que dans un autre
- faire du Luxembourg la capitale régionale du commerce : la TVA constitue un des déterminants du prix de vente. Un taux de TVA plus bas que celui appliqué dans les pays voisins constitue donc un avantage compétitif réel pour notre pays.

1.2.5 Termes de l'échange**Définition**

L'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE), France, définit les termes de l'échange sous l'aspect de la compétitivité-prix :

« Les termes de l'échange sont le rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations, indices exprimés selon une même année de base.

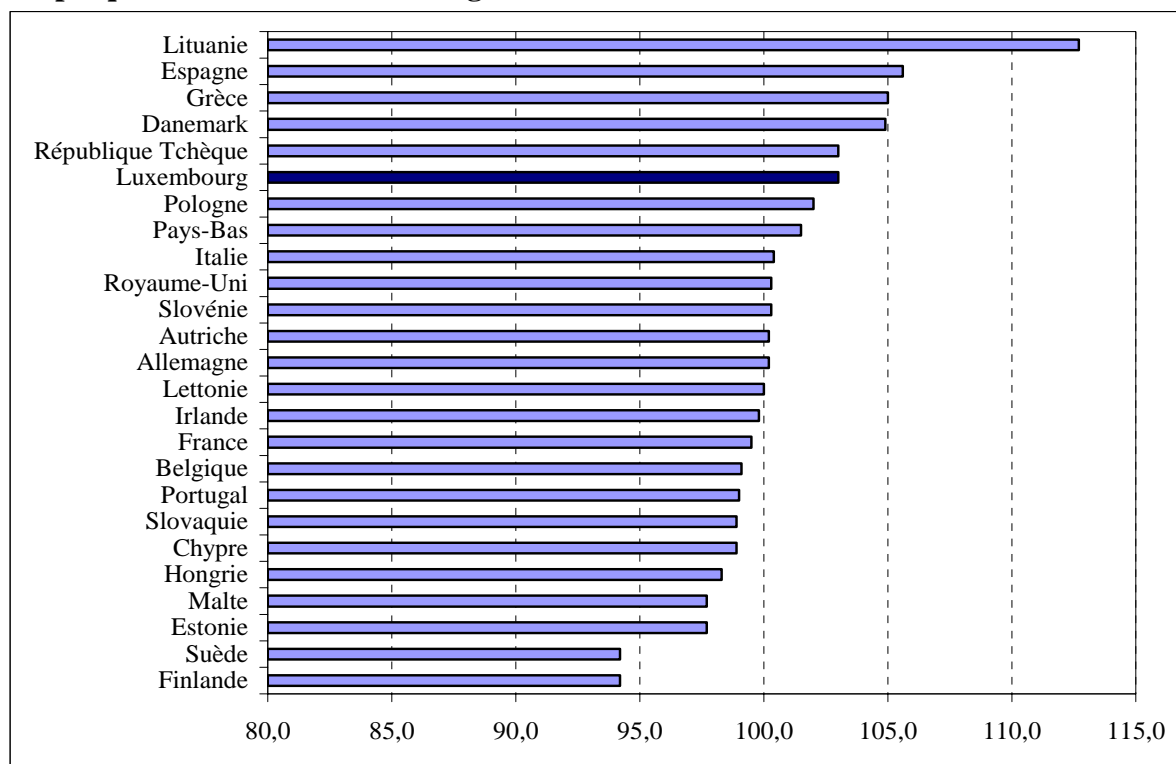
Une amélioration des termes de l'échange de 1% signifie que la croissance du prix des exportations est 1% plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une

détérioration de la compétitivité-prix. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement. »

Position en 2006

En 2006, le Luxembourg se trouve en 21^e position de l'UE25 en ce qui concerne les termes de l'échange. La dégradation de la compétitivité-prix se traduit par le fait que la croissance de ses prix à l'exportation dépasse de 3% celle des prix à l'importation.

Graphique 15 : Termes de l'échange de biens et services en 2006



Source : Commission européenne – AMECO Database

Evolution à plus long terme

Entre 2003 et 2006 le rapport des termes de l'échange du Luxembourg est supérieur à celui des pays voisins, ce qui démontre la perte de compétitivité-prix qu'accuse le Grand-Duché face à ses principaux partenaires économiques.

Proposition

La dégradation de la compétitivité-prix souligne la nécessité d'une meilleure maîtrise des coûts. Celle-ci pourra être atteinte à travers les mesures suivantes :

- une politique de modération salariale et une réforme du mécanisme de l'échelle mobile des salaires, afin de freiner la progression des dépenses de personnel
- une politique de maîtrise de l'inflation qui pourrait s'articuler, entre autres, autour des axes suivants :
 - endiguer la hausse des prix administrés
 - adaptation des règles et pratiques de la représentation générale pour l'importation.

1.2.6 Produits énergétiques

1.2.6.1 Prix de l'électricité

Définition

« Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels : Cet indicateur présente les prix de l'électricité facturés aux consommateurs finaux industriels définis de façon suivante : consommation annuelle de 2 000 MWh, puissance maximale de 500 kW et charge annuelle de 4 000 heures. Les prix sont en euros (hors TVA) par 100 kWh et sont les prix applicables au 1^{er} janvier de chaque année. Les coûts de production sont un facteur de compétitivité par excellence pour les entreprises. Parmi les consommations intermédiaires utilisées par les entreprises dans leurs processus productifs, se trouvent les consommations énergétiques. L'électricité utilisée par les entreprises dans leur processus de fabrication entre comme facteur de coût dans les prix finaux de leurs produits ou services. Toutes choses étant égales par ailleurs, une réduction des prix de l'électricité est de nature à améliorer la compétitivité, une augmentation allant dans les sens inverse. »

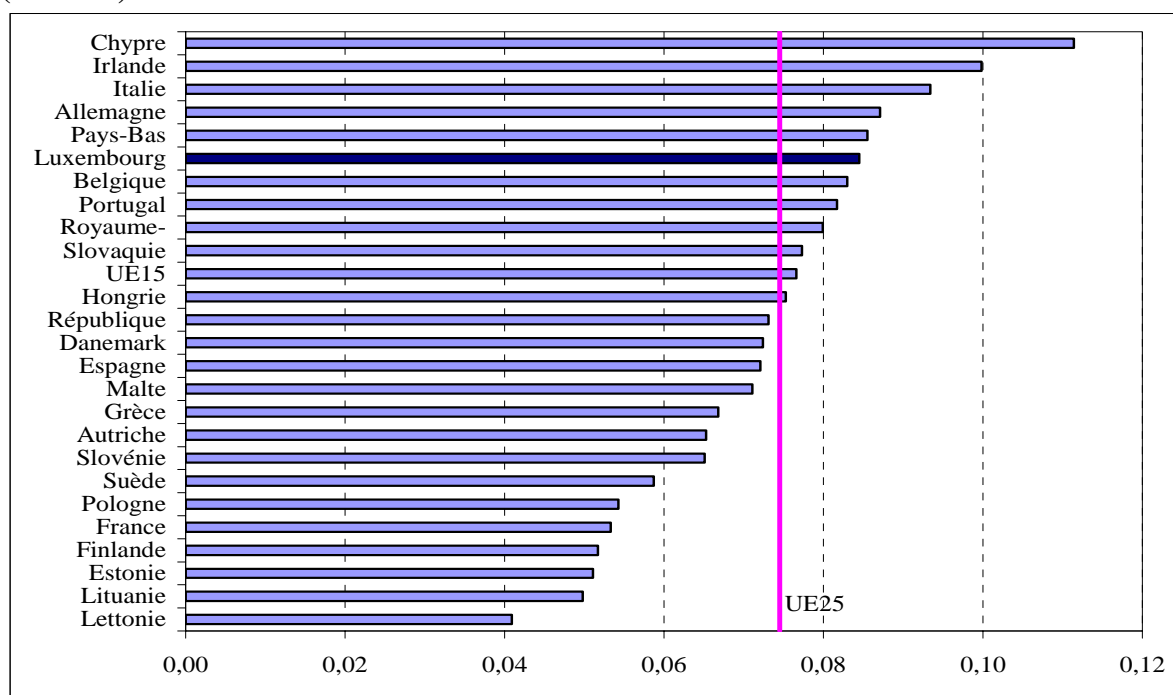
Position en 2006

En 2006, le Luxembourg n'occupe au niveau de l'UE-25 que la 20^e place en ce qui concerne les prix d'électricité. Le différentiel de prix entre les pays voisins et le Grand-Duché s'établit à :

Allemagne	+3,1%
Belgique	-1,8%
France	-36,9%

La situation la plus défavorable est celle avec la France dont l'avantage est flagrant, ses prix d'électricité étant de plus d'un tiers inférieurs à ceux pratiqués au Luxembourg.

Graphique 16 : Prix de l'électricité au 1^{er} janvier 2006 pour les utilisateurs industriels (en EUR)



Source : Eurostat

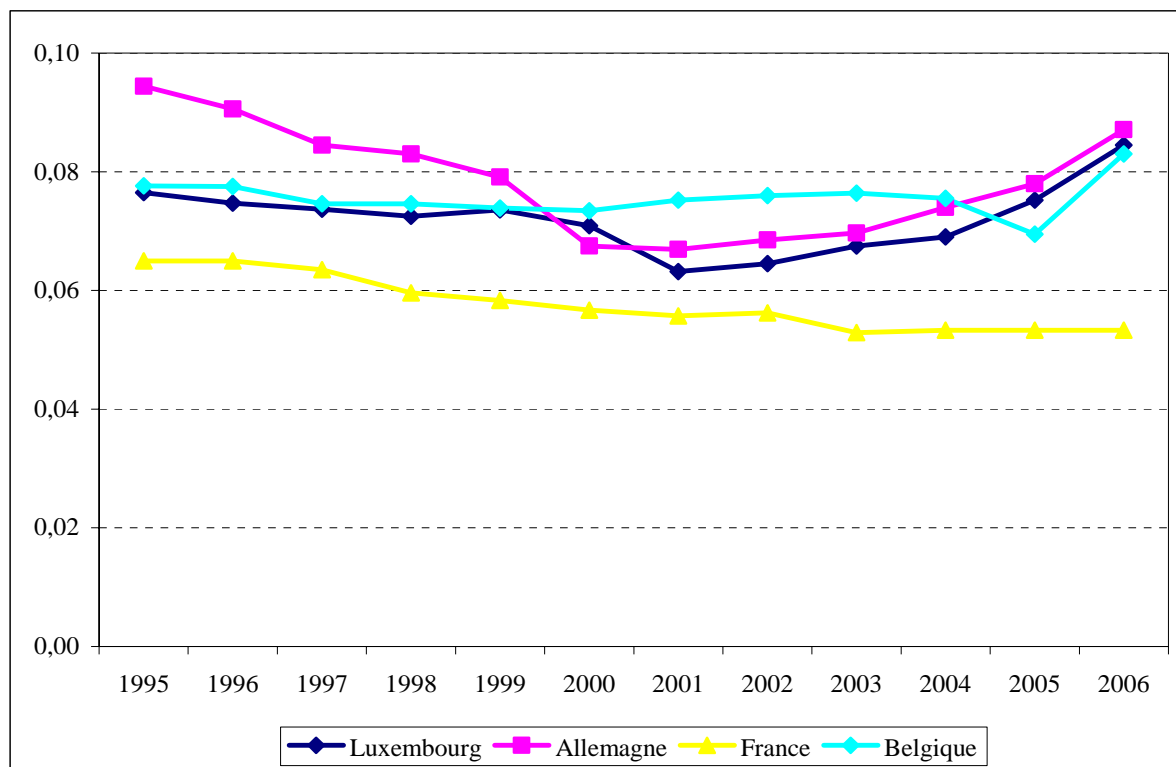
Evolution à plus long terme

En adoptant une vue à plus long terme, l'évolution sur la période 2000-2006 met clairement en exergue la perte de compétitivité du Grand-Duché à ce niveau. Au courant de ces années l'évolution des prix a été la suivante :

Allemagne	+29,0%
Luxembourg	+19,2%
Belgique	+13,1%
France	-6,0%

Ainsi, le Luxembourg connaît après l'Allemagne la progression des prix la plus importante. En France, au contraire, ceux-ci affichent à long terme une tendance à la baisse : les prix de 2006 sont de 18% inférieurs à ceux de 1995.

Graphique 17 : Evolution des prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels (en EUR)



Source : Eurostat

En résumé, l'évolution des prix d'électricité est défavorable au Luxembourg et pourrait décourager des entreprises, dont le processus de production consomme un volume important de cette source d'énergie, de s'implanter au Grand-Duché.

1.2.6.2 Prix du gaz

Définition

« Prix du gaz pour les utilisateurs industriels : Cet indicateur présente les prix du gaz naturel facturés aux consommateurs finaux industriels définis de la façon suivante : consommation

annuelle de 41 860 GJ et facteur de charge de 200 jours (1 600 heures). Les prix sont en euros (hors TVA) par GJ et sont les prix applicables au 1^{er} janvier de chaque année. Conjointement aux prix de l'électricité, les prix du gaz constituent une deuxième variable fondamentale ayant un impact majeur sur les charges des entreprises industrielles. Le gaz naturel utilisé par les entreprises dans leur processus de fabrication entre comme facteur de coût dans les prix finaux de leurs produits ou services. Toutes choses étant égales par ailleurs, une réduction des prix du gaz est de nature à améliorer la compétitivité, une augmentation allant dans les sens inverse. »

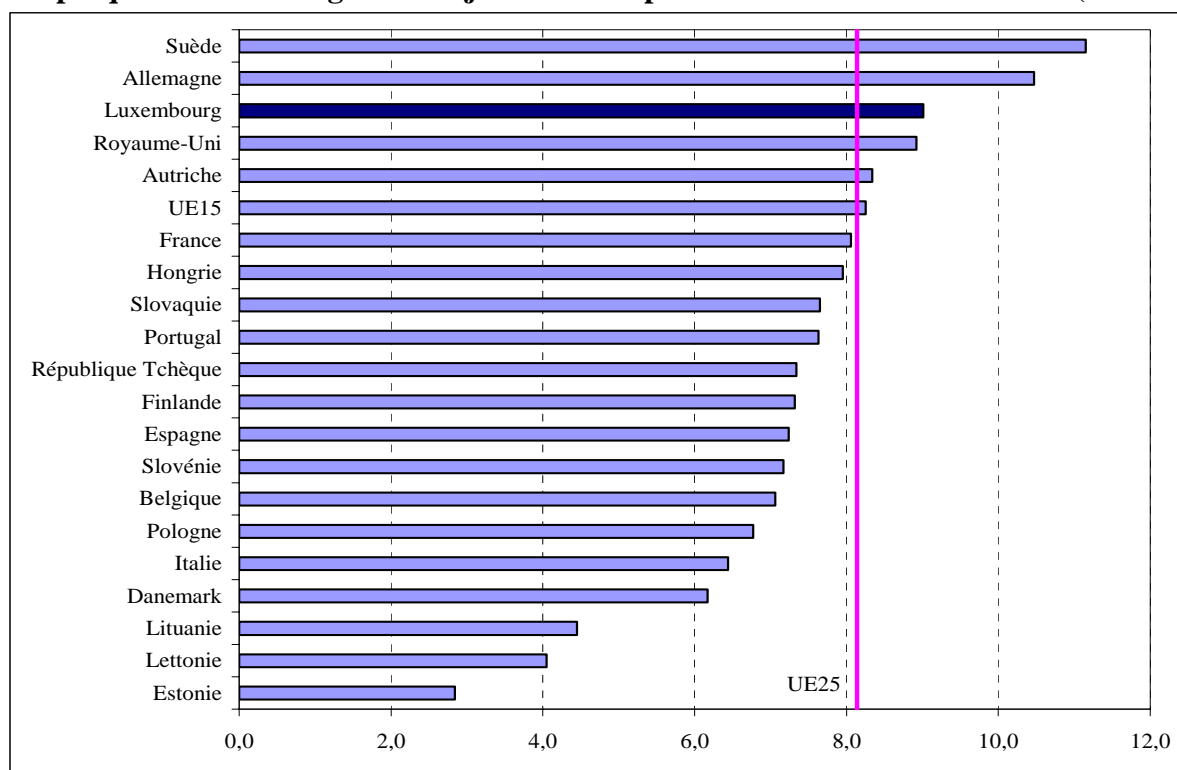
Position en 2006

En 2006, le Luxembourg n'occupe au niveau de 20 pays de l'UE que la 18^e place en ce qui concerne les prix du gaz. Le différentiel de prix entre les pays voisins et le Grand-Duché s'établit à :

Allemagne	+16,2%
France	-10,5%
Belgique	-21,6%

La situation la plus défavorable est celle avec la Belgique dont l'avantage est flagrant, ses prix du gaz étant de plus d'un cinquième inférieurs à ceux pratiqués au Luxembourg. Il faut également noter que les prix appliqués au Grand-Duché se situent 10% au-dessus de la moyenne UE-25.

Graphique 18 : Prix du gaz au 1^{er} janvier 2006 pour les utilisateurs industriels (en EUR)



Source : Eurostat

Evolution à plus long terme

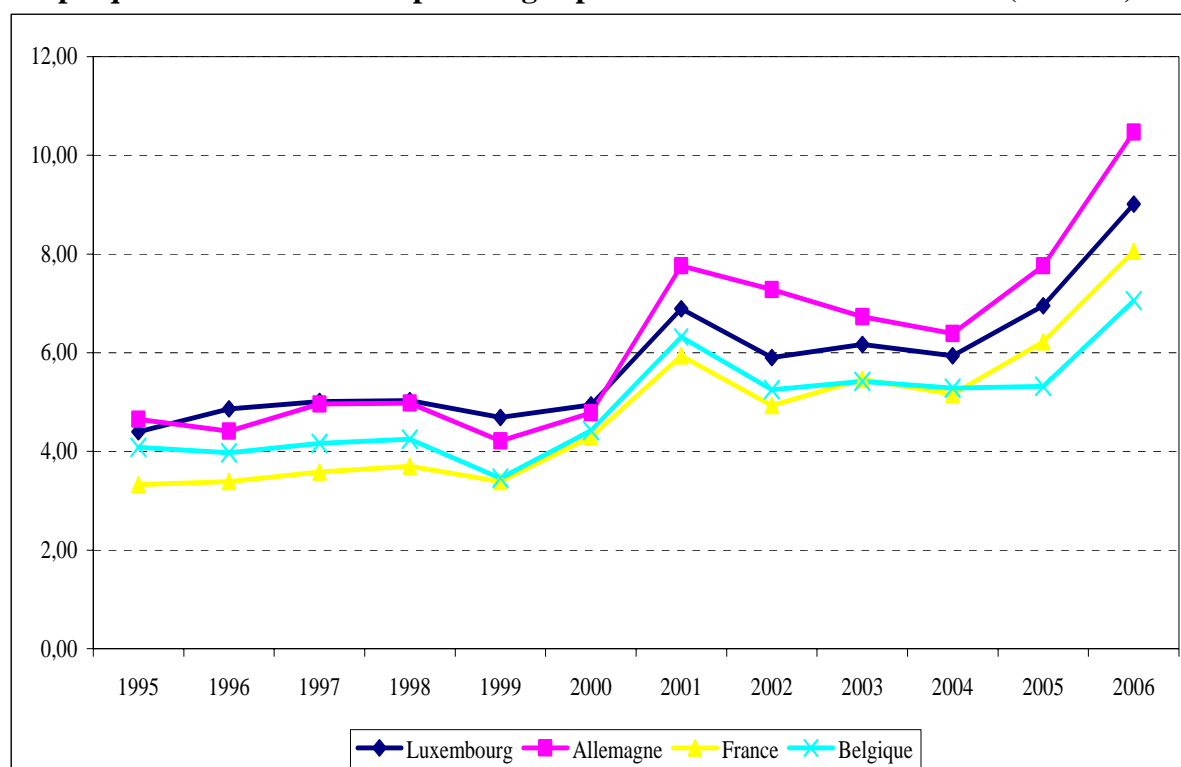
L'évolution sur la période 2000-2006 montre que le positionnement du Luxembourg et de ses voisins reste plus ou moins stable au fil du temps. Au courant de ces années l'évolution des prix a été la suivante :

Allemagne	+119,0%
France	+87,9%
Luxembourg	+82,4%
Belgique	+59,7%

De ces chiffres, il ressort que l'Allemagne a connu la hausse des prix la plus spectaculaire, alors que l'augmentation est la plus « modérée » en Belgique. Le Luxembourg se situe entre ces deux extrêmes.

Si, en général, les prix suivent une tendance baissière au cours des années 2000-2004, ils enregistrent des hausses importantes sur les années subséquentes. Le facteur explicatif de l'évolution récente réside dans le lien entre les prix du gaz et ceux du pétrole, largement orientés à la hausse sur les dernières années.

Graphique 19 : Evolution des prix du gaz pour les utilisateurs industriels (en EUR)



Source : Eurostat

Le niveau des prix du gaz au Luxembourg constitue un handicap pour les entreprises dépendant de cette source d'énergie et pourrait décourager l'implantation d'activités dont le processus de production consomme des volumes de gaz importants.

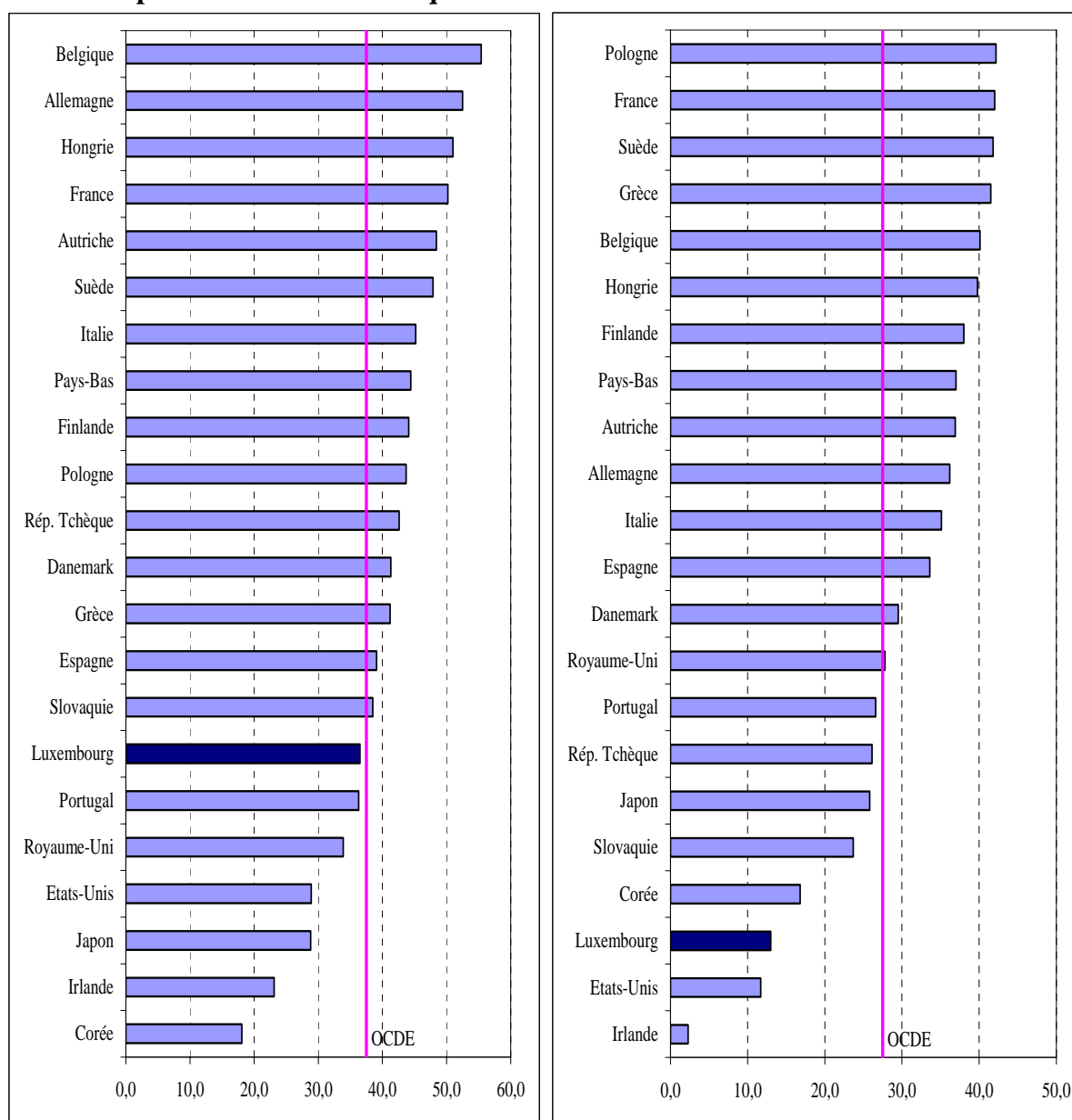
1.3 Les indicateurs structurels

1.3.1 Coin socio-fiscal

Définition

« Le coin socio-fiscal mesure le taux des prélèvements obligatoires qui pèsent sur le facteur travail à travers la différence entre le coût total pour l'employeur et ce que reçoit le salarié après impôt. Cet indicateur est défini comme l'impôt sur le revenu plus les cotisations des salariés et des employeurs (en % des coûts de main-d'œuvre) diminués des prestations versées, par catégorie de ménage et de niveau de salaire. »

Graphique 20 : Coins socio-fiscal : célibataire sans enfant et couple marié ayant 2 enfants disposant d'un salaire unique en 2006



Source : OCDE

Position en 2006

Il résulte de ces deux tableaux comparatifs que le poids des charges fiscales et sociales grevant le facteur travail est l'un des plus bas au Luxembourg, qui se classe respectivement en quatrième et deuxième position au sein de l'UE selon les catégories d'impôt (célibataire, ménage 2 enfants) analysées. Par rapport aux pays voisins le différentiel s'élève à :

	Célibataire sans enfant	Couple marié avec 2 enfants
Belgique	18,9 points de pourcentage	27,1 points de pourcentage
Allemagne	16,0 points de pourcentage	23,2 points de pourcentage
France	13,7 points de pourcentage	29 points de pourcentage

Evolution à plus long terme

Sur la période de 2000 à 2002, on constate une baisse respectivement de 4,4 et de 3,5 points de pourcentage¹⁰ de cet indicateur. Ceci est notamment due à la réforme fiscale de 2001 qui a réduit le taux d'imposition des personnes physiques. Cependant, entre 2002 et 2006, cet indicateur enregistre une hausse respectivement de 2,3 et de 1,1 points de pourcentage qui peut s'expliquer par une non-adaptation du barème de l'impôt. Une hausse de cet indicateur est également constatée en France, par contre l'Allemagne et la Belgique enregistrent une baisse du coin socio-fiscal.

Propositions

Dans un but de rétablissement de la compétitivité, la politique de modération salariale devrait être appliquée avec davantage de rigueur, ce d'autant plus que le niveau des salaires disponibles au Luxembourg se situe très favorablement en comparaison internationale.

Income tax and employee contributions as % of gross wage earnings, 2005 Single - no children

	Luxembourg	France	Belgium	Germany	Netherlands
Gross wage earnings	100	100	100	100	100
Income tax	12,6	15,4	27,9	20,9	10,5
Employee contributions	13,9	13,6	14	20,9	21,7
Net	73,5	71	58,1	58,2	67,8

Source : OCDE

Income tax and employee contributions as % of gross wage earnings, 2005 Married - 2 children (one-earner family)

	Luxembourg	France	Belgium	Germany	Netherlands
Gross wage earnings	100	100	100	100	100
Income tax	0	7,9	16,4	1,4	10,2
Employee contributions	13,9	13,6	14	20,9	16,1
Net	86,1	78,5	69,6	77,7	73,7

Source : OCDE

A valeur ajoutée équivalente produite par le facteur travail, une économie ne peut pas se permettre, au regard de la compétitivité-coût, de cumuler un niveau de salaire élevé avec des charges salariales accessoires élevées. Il s'ensuit que la charge salariale élevée que constitue

¹⁰ Selon situation familiale : 4,4 pour un célibataire sans enfant et 3,5 pour un couple marié avec 2 enfants disposant d'un salaire unique

le niveau des salaires que connaît le Luxembourg doit être compensée par des charges sociales basses. Il importe dès lors de maintenir les charges sociales à leur niveau actuel sous peine de compromettre la compétitivité-coût des entreprises.

1.3.2 Entrepreneuriat : la propension à entreprendre

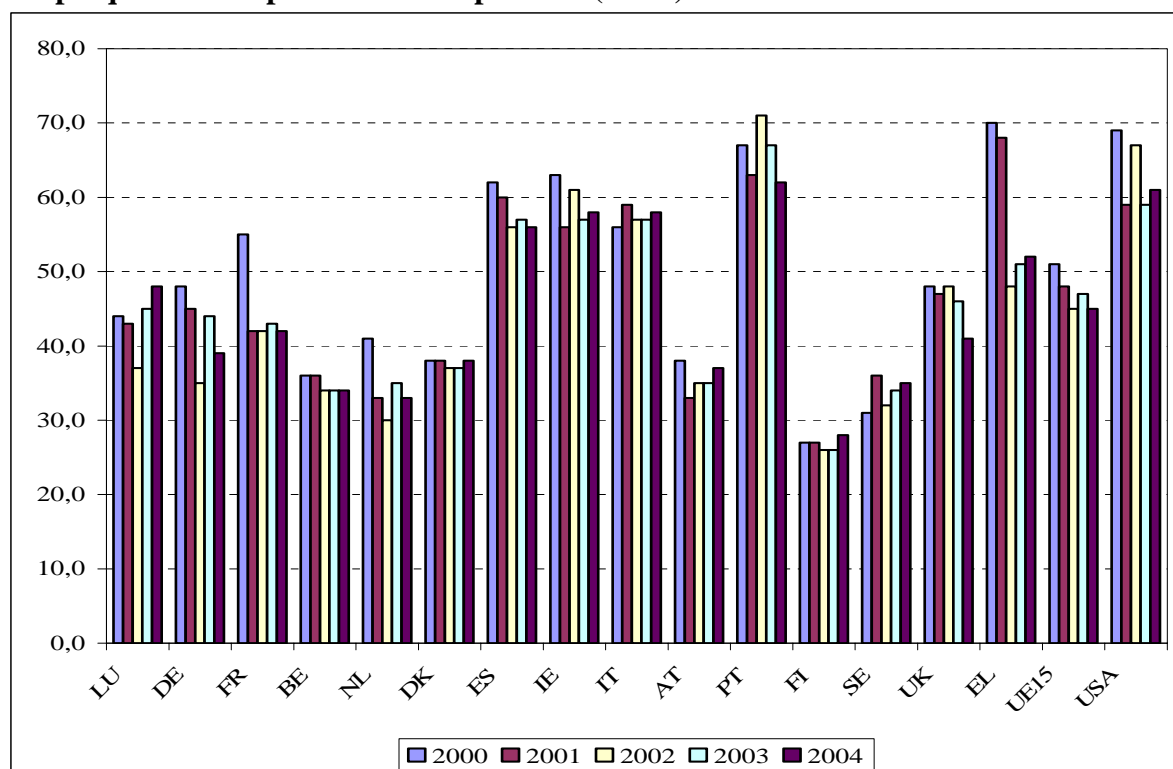
Définition

« La propension à entreprendre reflète des attitudes façonnées par la tradition, l'image du chef d'entreprise et l'opportunité économique, ainsi que par la manière dont sont perçus les avantages liés à une activité non salariée. Cet indicateur est le fruit d'une enquête qualitative sur l'opinion publique sur le statut professionnel. Les résultats obtenus se basent sur un sondage commandité par la Direction Générale « Entreprises » et coordonné par la Direction Générale « Presse et Communication » de la Commission européenne.»

Position entre 2000 et 2004

En 2004, seul 45% des citoyens de l'Union européenne (UE) ont songé à créer une entreprise contre 61% aux Etats-Unis. La proportion d'américains qui désirent créer leur entreprise augmente de 2 points de pourcentage depuis 2003 alors que pour l'UE-15 cette proportion diminue de 2 points. Les Américains sont également plus nombreux à entreprendre les démarches nécessaires.

Graphique 21 : Propension à entreprendre (en %)



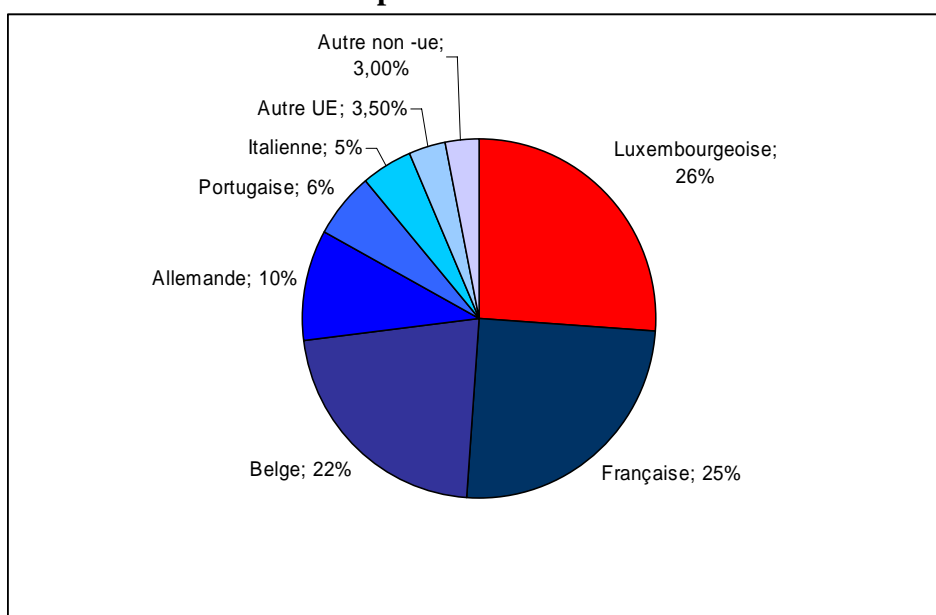
Source : Commission Européenne – Flash Eurobaromètre

La perception du statut d'indépendant diffère fortement selon que l'on habite aux Etats-Unis ou dans l'un des Etats membres de l'UE. Les citoyens de l'Union européenne opteraient majoritairement pour le statut d'employé alors que leurs homologues américains choisiraient plutôt celui d'indépendant. D'après l'enquête réalisée, les citoyens européens justifient leur

préférence pour le statut de salarié par la stabilité du revenu. En revanche, les Américains qui souhaiteraient plutôt se mettre à leur compte voient dans le statut d'indépendant la possibilité de créer leur propre environnement.

Au Luxembourg, parmi les personnes interrogées 48% opteraient plutôt pour le statut d'indépendant. Ainsi le Luxembourg se classe au-dessus de la moyenne UE-15. Cependant en dépit de ce pourcentage élevé un grand nombre de personnes ne concrétisent effectivement pas leurs ambitions. Le taux de création, selon les données statistiques disponibles d'Eurostat, s'élève à 11,7% en 2002 (10,6% pour 2003) pour le Luxembourg et le taux de cessation s'élève à 9,8% en 2002. Comme le montre le graphique¹¹ ci-dessous, l'esprit d'entreprise anime principalement les ressortissants de nationalité étrangère. Une grande majorité des entrepreneurs sont étrangers : seulement 26% ont la nationalité luxembourgeoise. Même parmi les entrepreneurs résidant au Luxembourg, la proportion des ressortissants luxembourgeois reste assez faible, à savoir 44%.

Graphique 22 : Nationalité des entrepreneurs



Source : Statec

Propositions

L'esprit d'entreprise et la performance économique sont directement et étroitement liés en termes de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de progrès technologique, de gains de productivité et d'exportation. A l'échelle européenne, la promotion de l'esprit d'entreprise constitue une priorité de longue date et s'inscrit dans une stratégie globale d'amélioration de la compétitivité de l'économie européenne. Cet objectif constitue un enjeu majeur pour le développement et la diversification de l'économie européenne en général et des économies nationales en particulier. Dans ce contexte, l'UEL propose qu'au Luxembourg il faudrait

- renforcer les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge
- familiariser les enseignants avec le monde de l'entreprise et ses réalités

¹¹ Cahier économique n°103 du STATEC « Une typologie des entrepreneurs luxembourgeois », 25 janvier 2007.

- adapter les programmes scolaires aux réalités économiques et de multiplier les contacts entre étudiants et créateurs d'entreprise
- faciliter la recherche de locaux et terrains au sein de zones d'activité économique
- faciliter la création d'entreprise, simplifier et faciliter les démarches administratives
- diminuer les charges administratives existantes et futures incombant aux entreprises. Dans ce contexte, les travaux du comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises dont l'objectif consiste à analyser tant le « stock » des législations existantes pour en éliminer celles qui comportent des charges administratives excessives ou inutiles ainsi que le « flux » des réglementations génératrices de charges nouvelles pour les entreprises doivent être encouragés.

1.3.3 Education

L'éducation, la formation professionnelle et la formation permanente jouent un rôle vital dans la stratégie économique et sociale de l'Europe et des différents Etats membres. Les finalités de la stratégie de Lisbonne ne peuvent être atteintes que par une utilisation efficace des ressources, par une amélioration qualitative des systèmes d'éducation et de formation et par la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de formation continue au niveau national.

En effet, pour être compétitif, un pays doit disposer d'un système d'éducation et de formation efficace qui tient compte des besoins spécifiques de son économie. Le système scolaire doit préparer les jeunes à la vie en société et à surmonter les mutations rapides et profondes de la société dans laquelle ils vivent. Le système d'éducation doit également avoir comme vocation la préparation des jeunes à la vie professionnelle en stimulant notamment leur esprit d'initiative et d'entreprise.

1.3.3.1 Formation de deuxième cycle du secondaire

Définition

« Population adulte ayant atteint au moins une formation de deuxième cycle du secondaire : cet indicateur indique le pourcentage de la population adulte (25-64 ans) ayant achevé le deuxième cycle des études secondaires. Il vise à mesurer la part de la population susceptible de posséder les qualifications minimales nécessaires pour prendre une part active dans la vie économique et sociale. »

Position en 2003

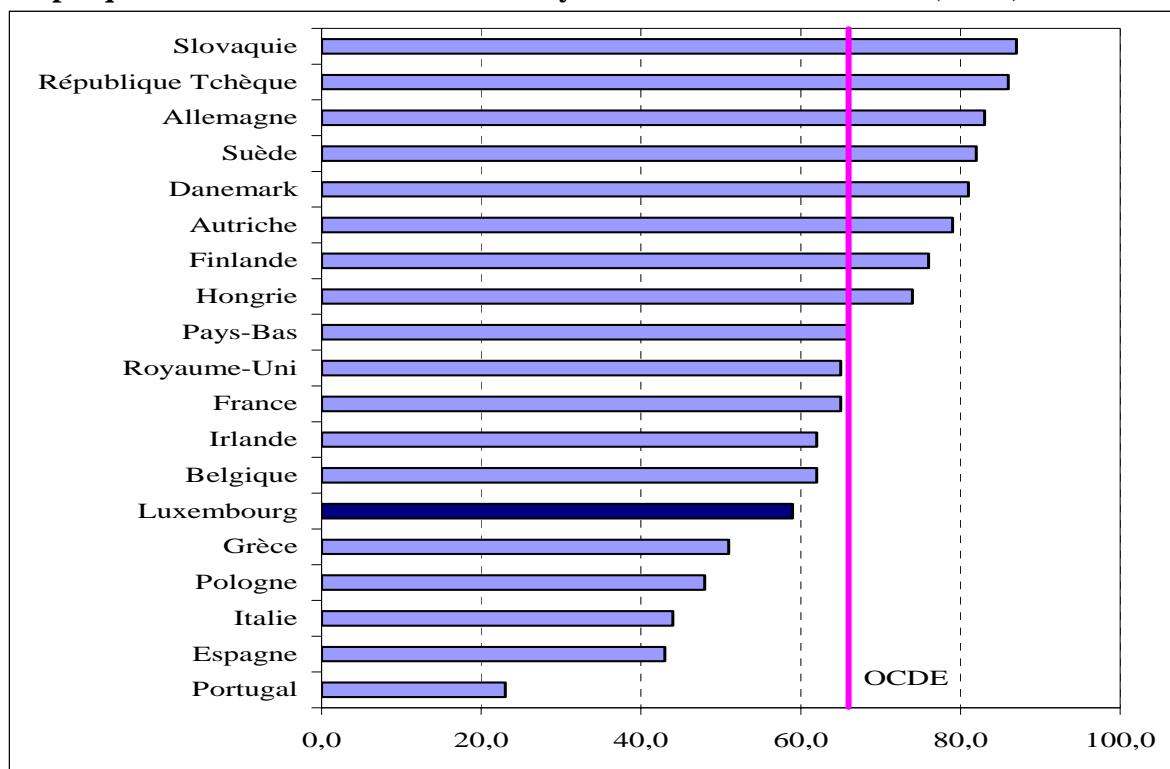
D'après les chiffres de l'OCDE pour 2003, au Luxembourg seulement 59% de la population adulte a achevé le deuxième cycle des études secondaires. En comparaison avec nos pays voisins le Luxembourg se place en dernière position.

Allemagne	83%
France	65%
Belgique	62%
Luxembourg	59%

L'Allemagne, la République Tchèque et la Slovaquie avec respectivement des pourcentages s'élevant à 83%, 86% et 87% se placent parmi les pays de l'OCDE dont la part de la population ayant atteint au moins une formation de 2^e cycle secondaire est la plus élevée. Le

Luxembourg ensemble avec notamment la Pologne (48%), la Grèce (51%), la Belgique (62%), la France (65%), enregistrent un taux inférieur à la moyenne OCDE qui est de 66%.

Graphique 23 : Formation de deuxième cycle du secondaire en 2003 (en %)



Source : OCDE – Regards sur l'éducation

Evolution à long terme

Si on analyse la période de 2001 à 2003, on constate une amélioration de l'ordre de 6 points de pourcentage de cet indicateur pour le Luxembourg. En effet, par rapport aux pays voisins, cet indicateur connaît une augmentation, alors que pour l'Allemagne cet indicateur est resté stable. Malgré une amélioration de cet indicateur, la situation pour le Luxembourg, en comparaison avec les autres pays de l'OCDE, est loin d'être excellente. Il faut donc mettre en place des mesures visant à combler ce déficit et ceci également pour ce qui est du niveau d'éducation tertiaire.

1.3.3.2 Education du niveau universitaire

Définition

« Population ayant atteint un niveau d'éducation universitaire : cet indicateur indique le pourcentage de la population adulte (25-34 ans) ayant obtenu un diplôme du niveau tertiaire. Les taux d'obtention d'un diplôme montrent le taux actuel de production de connaissances avancées par les systèmes éducatifs de chaque pays. Les pays où les taux de diplômés du tertiaire sont élevés ont toutes les chances de constituer ou de conserver une population active hautement qualifiée. Les mesures du niveau de formation permettent de cerner l'évolution des connaissances avancées au sein de la population. Enfin, la part de diplômés du tertiaire dans la population active est un indicateur important du potentiel d'innovation du marché du travail.»

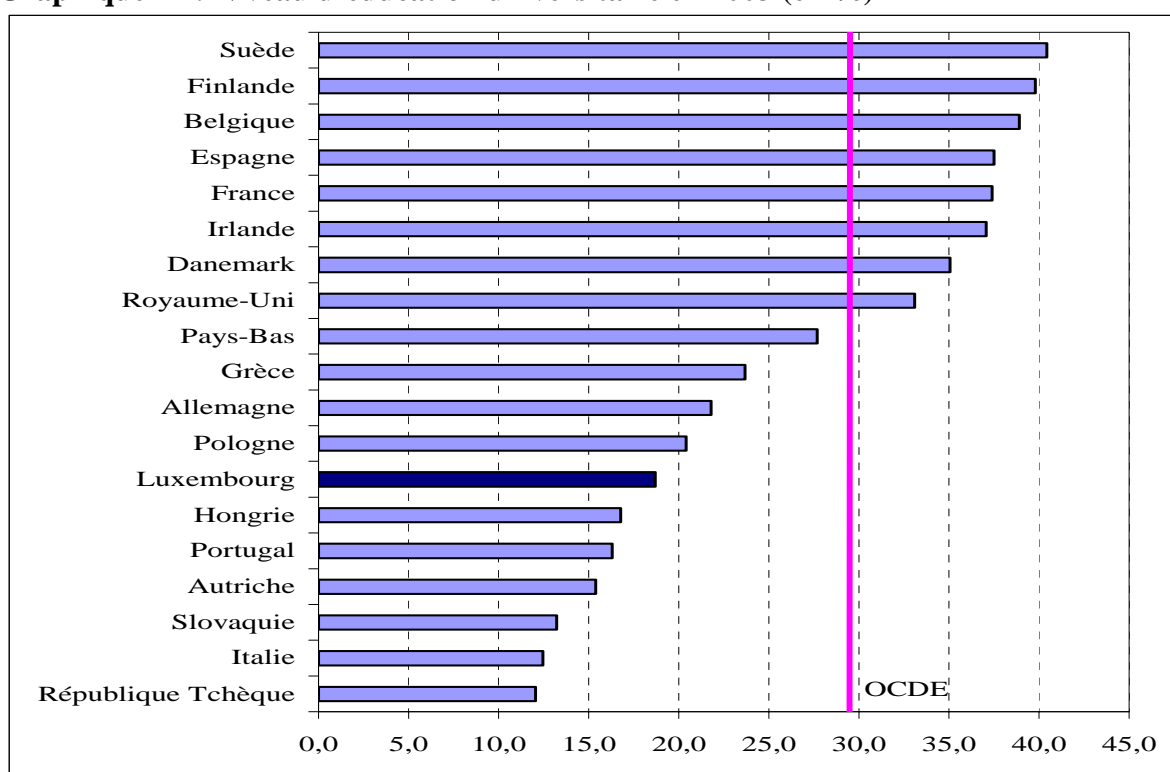
Position en 2003

Pour ce qui est de cet indicateur, les mêmes constats que pour l'indicateur de la formation du deuxième cycle du secondaire peuvent être établis pour le Luxembourg. En effet, si on compare à nouveau le Luxembourg avec nos pays voisins, celui-ci se positionne en dernière position.

Belgique	38,9%
France	37,4%
Allemagne	21,8%
Luxembourg	18,7%

Contrairement aux pays scandinaves, dont le niveau d'éducation universitaire est supérieur voire le plus élevé parmi les pays de l'OCDE, le Luxembourg avec seulement 18,7% de la population adulte qui a obtenu un diplôme du niveau universitaire, se situe à un niveau inférieur à celui de la moyenne OCDE qui s'élève à 29,5%. De plus, comparé aux années précédentes, ce taux est en baisse.

Graphique 24 : Niveau d'éducation universitaire en 2003 (en %)



Source : OCDE – Factbook 2006 : Economic, Environmental and Social Statistics

Evolution à long terme

En effet, sur la période 2000 à 2003, il est à noter que le taux de diplômés du tertiaire est en baisse au Luxembourg. Par contre, cette diminution qui se chiffre à -4,2 points de pourcentage au Luxembourg est assez nette alors que par exemple elle est de -0,5 points de pourcentage en Allemagne. Cependant pour la Belgique et la France, ce taux enregistre une amélioration de +2,9 respectivement de +5 points de pourcentage.

1.3.3.3 Dépenses annuelles par élève/étudiant

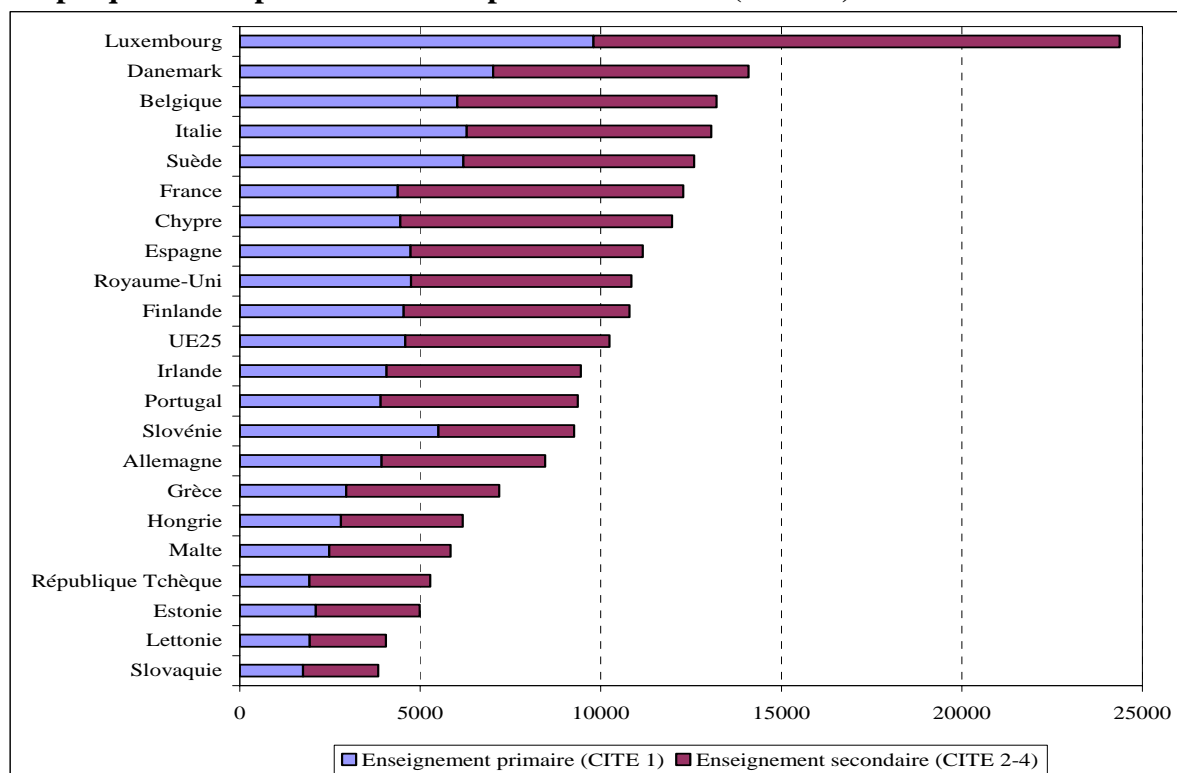
Définition

« Cet indicateur évalue les sommes dépensées par élève/étudiant par les Gouvernements central, régional et local, les ménages privés, les institutions religieuses et les entreprises. Les dépenses comprennent celles en personnel, en équipement et les autres dépenses courantes. Les dépenses annuelles par élève/étudiant constituent un indicateur représentatif de l'effort consenti pour former élèves et étudiants dans des conditions appréciables. La question de l'efficacité de l'utilisation des ressources, notamment en termes de résultats scolaires, de niveau d'éducation atteint, peut donner un complément d'information aux moyens engagés. »

Position en 2003

Contrairement aux deux indicateurs précédents, le Luxembourg se place en première position pour ce qui est des dépenses annuelles. Les dépenses engagées par le Luxembourg en matière d'enseignement primaire et secondaire sont loin d'être proportionnelles aux résultats scolaires.

Graphique 25 : Dépenses annuelles par élève en 2003 (en SPA)



Source : Eurostat

En effet, les résultats de l'étude PISA réalisée en 2003 sur les compétences en lecture et en culture mathématique ont révélé les insuffisances du système de l'enseignement au Luxembourg. Les performances des élèves luxembourgeois dans chacune des disciplines couvertes par l'étude PISA sont inférieures à la moyenne OCDE. Pour remédier à ces carences, il n'y a pas lieu nécessairement de dépenser davantage. Il faut améliorer la relation entre le coût du système de l'enseignement et les performances scolaires médiocres qui se répercutent sur le niveau de formation de la population résidente.

Propositions

Au vu des résultats peu encourageants obtenus par l'analyse des indicateurs ayant trait à l'éducation, l'UEL estime indispensable

- susciter chez les écoliers et les élèves le besoin de savoir et l'envie d'apprendre dans le but de réserver aux jeunes - toutes nationalités confondues – la possibilité de valoriser au mieux leurs talents
- de mieux adapter les méthodes de l'enseignement aux besoins individuels de l'élève
- limiter le nombre des matières enseignées et concentrer les contenus des programmes sur une culture générale et sur un enseignement de base plus efficaces. Il importe d'utiliser pour l'enseignement des différentes branches techniques soit la langue allemande, soit la langue française comme langue véhiculaire
- former les élèves à une bonne utilisation des méthodes d'accès à l'information et à la connaissance
- intégrer les jeunes immigrés dans le tissu économique et social en les encourageant à acquérir notamment une qualification professionnelle, adaptée aux besoins de l'économie
- introduire des critères de promotion adaptés à la situation particulière des immigrés et les appliquer uniformément sur le plan national
- créer une structure scolaire adéquate pour les enfants qui résident pendant quelques années seulement au Grand-Duché et réintègrent par après le système scolaire de leur pays d'origine
- moderniser le statut des enseignants en y intégrant des instruments d'évaluation et de motivation afin d'augmenter la qualité et les compétences des ressources humaines affectées à l'enseignement, ouvrir davantage l'enseignement, en particulier celui des langues à des étrangers
- donner une autonomie de gestion aux établissements d'enseignement, dans le respect de standards nationaux communs
- intégrer dans le système éducatif un *benchmarking* international du type des tests internationaux (exemple : PISA « *Programme for International Student Assessment* » de l'OCDE pour les étudiants), s'assurer que tous les acteurs impliqués soient préparés à ces tests et veiller à tirer les conclusions des résultats de ce *benchmarking*.
- de séparer l'orientation scolaire et professionnelle des structures à mission psychopédagogique et de la rendre plus prospective par rapport aux besoins du marché du travail. Dans ce contexte, une cellule responsable de l'orientation scolaire et professionnelle pourrait être créée en collaboration avec les chambres professionnelles et dotée des moyens d'action nécessaires.

1.3.4 Apprentissage tout au long de la vie

Définition

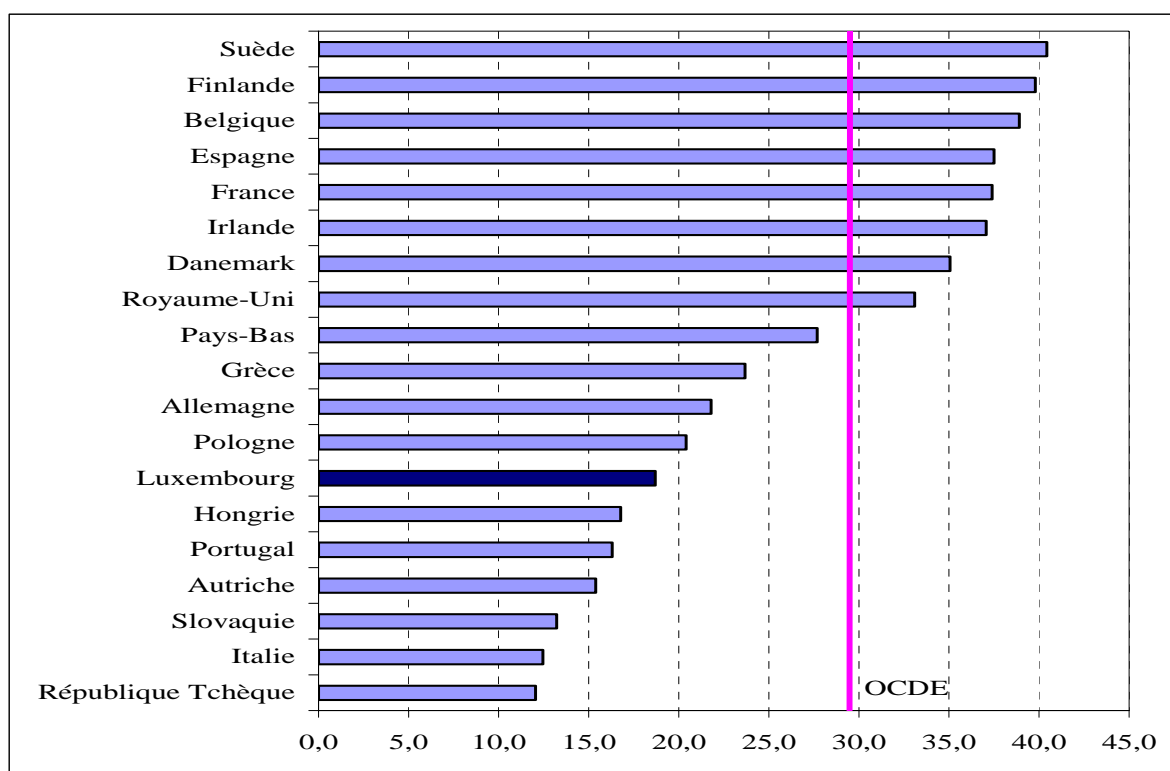
« La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. »

Développer les aptitudes et les qualifications par la formation professionnelle continue au travail est un élément essentiel de la formation tout au long de la vie et reflète l'accent mis par les entreprises sur les qualifications de leur personnel et traduit la volonté des salariés d'augmenter leur employabilité.

Position 2005

Au Luxembourg, seulement 8,5% de la population âgée de 25 à 64 ans, pourcentage inférieur à la moyenne UE25 qui se chiffre à 10%, ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. En dépit du faible taux enregistré pour le Luxembourg, on constate cependant que de plus en plus de personnes participent à des cours de formation, à des séminaires, etc.

Graphique 26 : Apprentissage tout au long de la vie en % de la population âgée de 25 à 64 ans en 2005



Source : Eurostat

Propositions

Les partenaires sociaux ont signé le 2 mai 2003 la convention portant sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue. La Convention propose parmi d'autres instruments l'introduction d'un congé sans solde comme un moyen facilitant l'accès individuel à la formation professionnelle continue sous des conditions bien délimitées. Ce volet congé sans solde a été déclaré d'obligation générale par voie de règlement grand-ducal en date du 30 mars 2006. Cependant d'autres instruments sont prévus par la Convention tels que l'aménagement personnel du temps de travail dans le cadre de l'horaire mobile, le travail à temps partiel, le système de compte épargne-temps ainsi que le congé individuel de formation. Ce dernier instrument, qui entre-temps a été repris par le législateur, devrait être voté incessamment afin de donner un nouvel élan à la formation professionnelle continue.

1.3.5 Recherche

La recherche et le développement (R&D) sont des moteurs de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation en matière de nouveaux produits et de l'amélioration de la qualité des produits en général, ainsi que de l'amélioration des soins de santé et de la protection de l'environnement.

1.3.5.1 Dépense intérieure brute de R&D (DIRD)

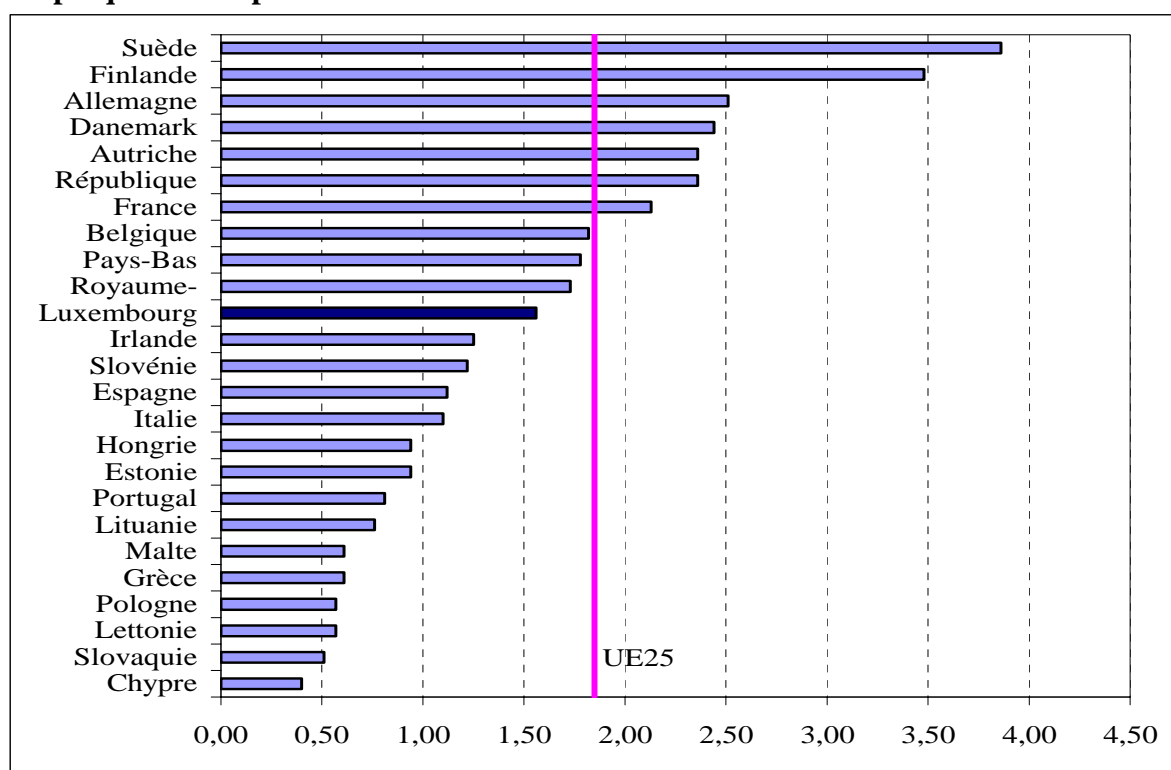
Définition

« La DIRD mesure les dépenses relatives à la R&D intra-muros (effectuée au sein d'une entité statistique), réalisées sur le territoire national pendant une période annuelle. Elle comprend donc la globalité des dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés au sein de chaque organisme sur le territoire national. La R&D englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications ».

Position en 2005

La DIRD s'élève pour le Luxembourg à 1,56% du PIB pour l'année 2005, secteurs publics et privés confondus. Pour nos pays voisins, ce taux s'élève à 2,51% du PIB pour l'Allemagne, à 2,13% du PIB pour la France et à 1,82% du PIB pour la Belgique. Ainsi les investissements en R&D au Luxembourg sont moindres que ceux de ses pays voisins et inférieure à la moyenne UE-25. Les pays scandinaves se placent en tête du peloton, avec la Suède qui dépense 3,86% du PIB en R&D.

Graphique 27 : Dépense intérieure brute de R&D en 2005 - en % du PIB



Source : Eurostat

Evolution à long terme

Sur la période 2000 à 2004, le taux des dépenses en R&D pour le Luxembourg est resté au même niveau. Cependant en 2005, ce taux, selon les prévisions d'Eurostat, a diminué alors que le Gouvernement continue à renforcer son effort de développement des capacités scientifiques et technologiques en faveur des acteurs publiques et privés de la recherche. Il faut noter que les dépenses au titre de la recherche privée dépassent de loin celles engagées dans la recherche publique. De surcroît, la recherche privée « traditionnelle » se cantonne aux activités d'un nombre très restreint d'entreprises appartenant à d'importants groupes internationaux.

L'UEL soutient la convention de coopération concernant la « Faculté Université du Luxembourg et CRP » signé le 6 février de cette année par la SNCI et l'Université du Luxembourg qui étend par là l'offre de crédit existant pour les CRP à l'Université du Luxembourg. La « faculté Université du Luxembourg et CRP » est destinée à cofinancer les plans d'affaires de jeunes entreprises dont les produits ou services sont issus de projets de recherche effectués à l'Université du Luxembourg, ayant atteint le stade de la commercialisation.

Propositions

L'UEL salue la détermination du Gouvernement à se conformer à l'un des principaux critères de l'agenda de Lisbonne et de consacrer à terme 1% du PIB aux dépenses de recherche dans le secteur public. Il importe de signaler que la part de la recherche publique dans le PIB, selon le budget de l'Etat 2007, passera de 0,13% en 2000 à 0,44% en 2007. Les investissements en recherche réalisés par les entreprises privées localisées au Grand-Duché atteignent prévisiblement en 2007 un taux de quelque 2,0% du PIB.

Du point de vue de l'UEL, le développement de la recherche publique luxembourgeoise ne peut se résumer par une augmentation des crédits budgétaires. Il importe de définir les objectifs à atteindre en concertation avec le secteur privé. En matière de la recherche publique, l'UEL plaide

- pour des structures cohérentes et rationnelles. En ce qui concerne l'organisation de la recherche publique luxembourgeoise, il apparaît clairement que le nombre élevé des acteurs de la recherche publique luxembourgeoise est largement disproportionné par rapport à la taille du pays. La multiplication des structures administratives et le double emploi des ressources disponibles ne permettent pas d'atteindre la masse critique nécessaire pour mener une politique de recherche dans des conditions optimales.
- pour la création d'instituts de recherche spécialisés liés ou intégrés à l'Université du Luxembourg ce qui regrouperait les laboratoires de recherche de l'Université et les laboratoires de recherche des actuels CRPs travaillant dans un domaine identique (informatique, environnement, matériaux...). Une telle approche permettrait de réaliser d'importantes économies d'échelle et d'atteindre la masse critique suffisante en termes de moyens humains et matériels pour stimuler les activités de recherche luxembourgeoises.
- pour la prise en compte lors de l'élaboration des programmes de recherche de critères de sélection favorisant des projets ayant des retombées pour l'économie nationale
- pour une attraction de compétences venant de l'extérieur afin de créer de nouveaux pôles d'excellence.

Une recherche scientifique dynamique et innovatrice est en effet susceptible d'accroître considérablement la compétitivité de l'économie nationale. Pour cela, le Gouvernement doit impérativement continuer à soutenir les efforts des entreprises en matière de recherche et d'innovation. Dans ce contexte, l'UEL propose :

- de soutenir financièrement les efforts de recherche-développement des entreprises luxembourgeoises (mesures d'accompagnement adaptées, incitations fiscales, etc.)
- de sensibiliser les entreprises à l'importance de l'innovation et de la recherche pour leur développement à travers une politique de communication cohérente (via le GIE Luxinnovation)
- de promouvoir le Luxembourg comme terre d'accueil pour les entreprises qui souhaiteraient y implanter des activités de recherche (start-up et groupes internationaux)
- d'identifier les domaines et les secteurs par lesquels la promotion de la recherche pourrait avoir des retombées particulièrement importantes pour notre pays (finance, matériaux, commerce électronique) à l'instar des régions limitrophes
- de faciliter l'attribution d'autorisations de travail aux chercheurs provenant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et d'Etats tiers
- de créer un cadre réglementaire approprié au développement de secteurs clés.

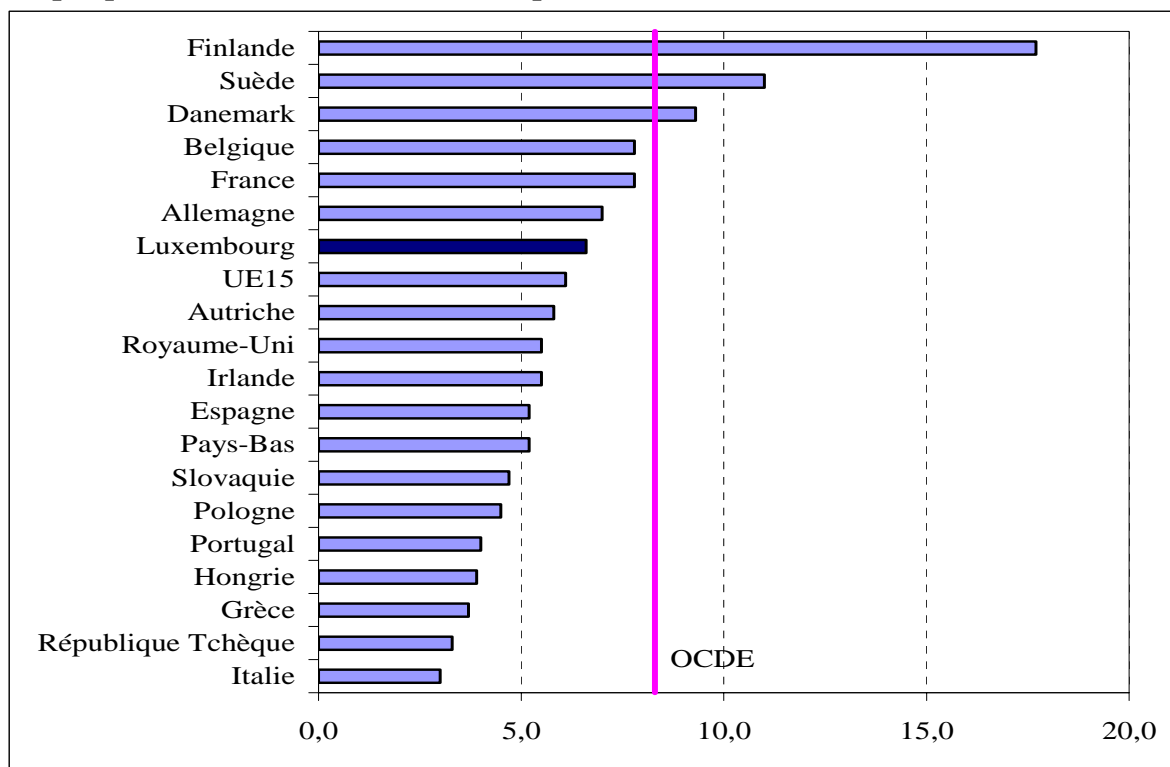
1.3.5.2 Nombre de chercheurs pour 1000 actifs

Définition

« Chercheurs pour 1 000 emplois : les chercheurs sont définis comme des professionnels engagés dans la conception et la création de nouvelles connaissances, produits, procédés, méthodes et systèmes nouveaux directement associés à la gestion des projets. L'évolution de l'effectif des chercheurs dans une économie est en lien étroit avec sa capacité de recherche et ses efforts d'innovation. Cet indicateur mesure le poids des chercheurs dans la population active. »

Position en 2003

Sur 1000 emplois, au Luxembourg, 6,6 sont des chercheurs. Ce nombre s'élève à 7 pour l'Allemagne, à 7,8 pour la France, la moyenne OCDE pour 2002 (dernier chiffre disponible) étant de 8,3. C'est à nouveau les pays scandinaves qui se classent en tête du peloton, avec respectivement 17,7 chercheurs sur 1000 emplois pour la Finlande, 11 pour la Suède et 9,3 pour le Danemark.

Graphique 28 : Nombre de chercheurs pour 1000 actifs en 2003

Source : OCDE

Evolution à long terme

Il est difficile de faire un constat sur l'évolution du nombre de chercheurs au Luxembourg étant donné que seuls les chiffres pour les années 2000 et 2003 sont disponibles. Cependant il y a une légère hausse du nombre de chercheurs entre 2000 et 2003 qui passe de 6,2 à 6,6. Le Luxembourg doit cependant faire des efforts afin de développer davantage la recherche au Grand-Duché et aussi d'attirer plus de chercheurs sur le territoire national.

Propositions

Pour améliorer le niveau de la recherche au Luxembourg, il faut fortement augmenter le nombre de la main d'œuvre qualifiée. Pour l'UEL, il est donc nécessaire

- d'alléger les procédures en matière d'immigration pour certains secteurs et branches économiques
- de faciliter l'attribution d'autorisations de travail aux chercheurs provenant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et d'Etats tiers
- d'introduire un régime d'imposition spécifique en faveur des expatriés, en vue d'attirer davantage de ressources humaines hautement qualifiées au Luxembourg à l'instar des initiatives prises à l'étranger.

1.3.5.3 Publications scientifiques par million d'habitants**Définition**

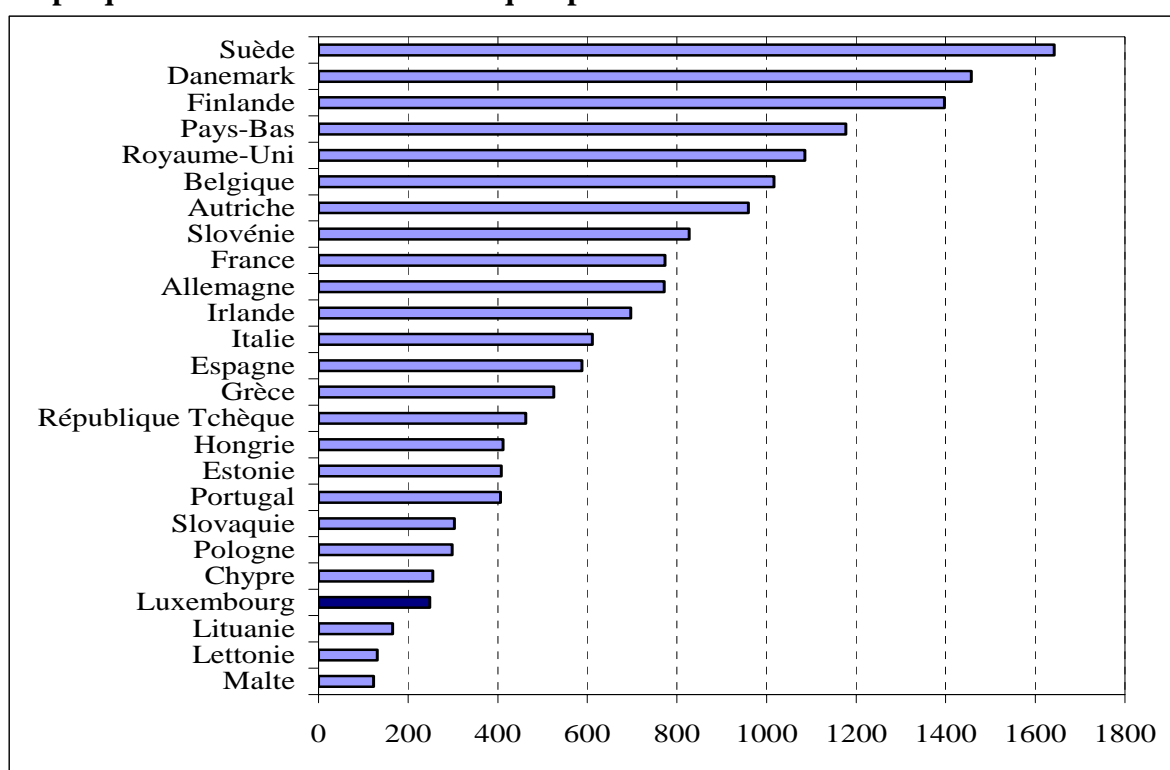
« Publications scientifiques par million d'habitants : le comptage des articles émanant de la recherche scientifique est fondé sur les articles scientifiques et techniques publiés dans

environ 5000 des principales revues spécialisées dans le monde. Il repose sur une ventilation fractionnaire : par exemple, un article pour chacun des pays concernés. Les publications scientifiques constituent le principal véhicule de diffusion des résultats de l'activité de recherche, une des formes de validation du travail des chercheurs. Le rapport du volume de publications sur une population donnée est donc un indicateur du dynamisme et donc de performance de la recherche scientifique du pays en question. »

Position en 2003

Il faut à nouveau signaler que les pays scandinaves, en matière de recherche, se place en tête du classement et on dénote pour la Suède que le nombre de publications scientifiques s'élève à 1642 pour 2003 selon les données de l'OCDE. Le Luxembourg, la Lituanie, la Lettonie et Malte sont les pays de l'OCDE qui enregistrent le nombre le plus faible de publications.

Graphique 29 : Publications scientifiques par million d'habitants en 2003



Source : OCDE

Evolution à long terme

En dépit du faible nombre de publications du Luxembourg en comparaison avec les autres pays, il est à noter que sur la période de 1999 à 2003, le nombre de publications au Grand-Duché a connu une hausse de 270%. Ainsi le nombre de publications scientifiques est passé de 67 à 248, ce qui représente une hausse considérable par rapport aux pays voisins.

Propositions

Voir points 1.3.5.1 et 1.3.5.2

1.3.6 Législation de protection de l'emploi (LPE)

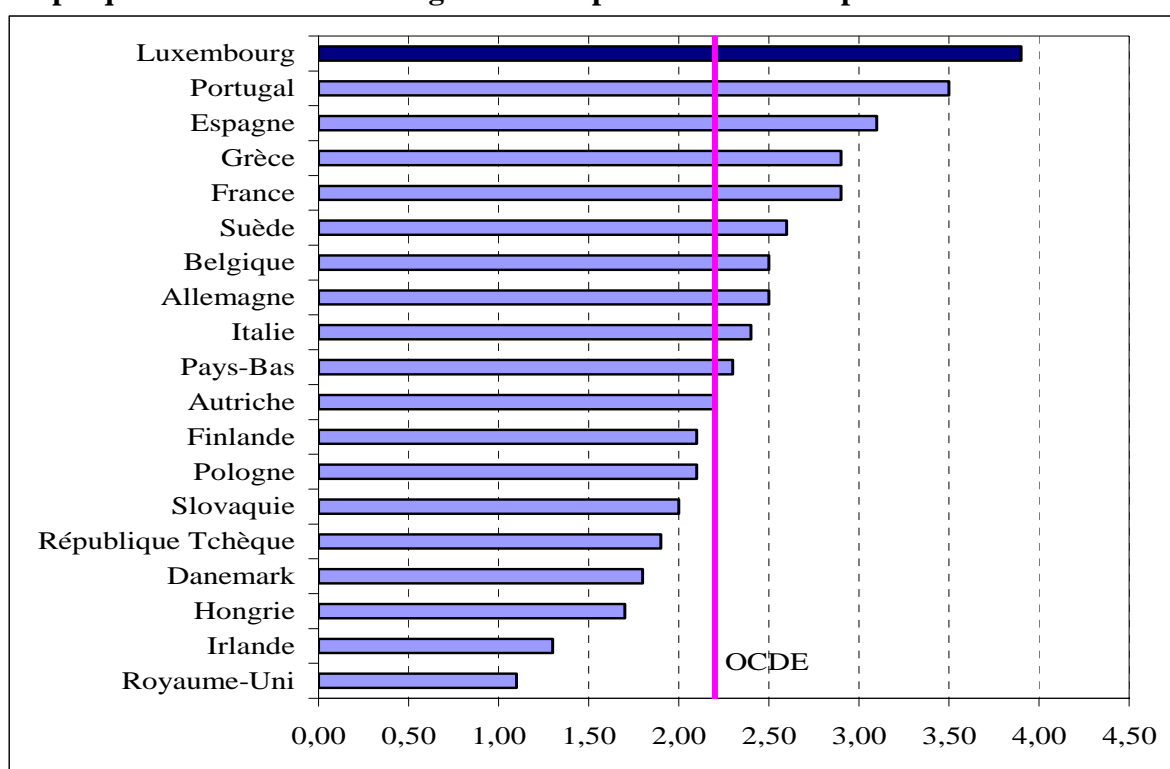
Définition

« L'indicateur global de LPE est une moyenne pondérée pour LPEP (contrats à durée indéterminée) et LPET (contrats à durée déterminée) et pour la rigueur du licenciement collectif, avec une pondération respective de 5/12, 5/12 et 2/12. La réglementation sur la protection de l'emploi prend par ailleurs en compte les lourdeurs de procédures normales, le licenciement individuel, l'emploi intérimaire, etc. »

Position en 2003

Le degré de protection de l'emploi est en 2003 de 3,90 pour le Luxembourg qui se place ainsi en tête du peloton des pays membres de l'OCDE.

Graphique 30 : Indicateur de législation de protection de l'emploi en 2003



Source : OCDE

Cependant, un degré élevé de protection de l'emploi réduit la capacité des entreprises à s'adapter à un environnement qui évolue très rapidement sous l'effet de la mondialisation et des nouvelles technologies. Il importe donc que les systèmes économiques et sociaux se mettent davantage au service de la compétitivité pour permettre d'abord aux entreprises de gérer les mutations rapides et profondes auxquelles elles doivent faire face et permettre ensuite aux travailleurs de se positionner favorablement dans cet environnement en pleine mutation.

Le droit du travail, composante essentielle des modèles sociaux, doit davantage adopter des éléments de flexibilité. Sans pour autant provoquer une dérégulation excessive et préjudiciable à l'équité sociale, ceux-ci ne doivent pas être contrecarrés par des dispositions protégeant outre mesure les personnes se trouvant sous contrat de travail. Une telle législation protectrice constituerait non seulement un frein à l'emploi en soi, mais en plus ne permettrait

pas aux entreprises implantées dans notre pays de relever le défi que constitue la nouvelle donne économique et leur serait partant gravement préjudiciable, de même qu'au site économique luxembourgeois en tant que tel.

L'objectif principal du modèle social et de la régulation du marché de l'emploi en particulier doit viser la création plutôt que la protection de l'emploi.

Propositions

L'UEL soutient toute initiative tendant à doter l'économie des instruments visant à stimuler le marché de l'emploi et à diminuer le chômage.

- Un programme de réforme du droit du travail national devrait tenir compte des priorités suivantes :
 - supprimer les rigidités existantes dans le droit du travail qui freinent le développement économique des entreprises et la création d'emploi
 - éviter toute sur-réglementation qui créerait ainsi des freins à la croissance de l'emploi et des barrières à l'accès à l'emploi
 - réduire l'impact des dispositions légales d'ordre public et créer la marge de manœuvre nécessaire aux accords négociés se situant aux niveaux interprofessionnel, sectoriel des branches d'activités et des entreprises tenant compte davantage des spécificités du « terrain ». Il en est ainsi plus particulièrement de l'organisation du travail et des nouvelles formes de travail.
 - promouvoir les négociations collectives entre partenaires sociaux en qualifiant davantage de dispositions du droit du travail de supplétives.
- Les différentes formes de travail s'ajoutant au contrat standard que constitue le contrat à durée indéterminée ou s'y greffant, telles que le télétravail, le travail à temps partiel, le travail intérimaire etc. doivent être davantage promues et utilisées en vue d'un accroissement de la productivité, d'une meilleure adaptation aux nouvelles technologies et afin de permettre aux salariés de mieux concilier vie familiale et professionnelle. Il importe partant dans ce contexte que les autorités nationales adaptent leurs législations afin d'encourager les entreprises, les PME en particulier ainsi que les salariés à avoir recours à de telles formes de travail.
- Un assouplissement des conditions permettant le recours au prêt de main-d'œuvre ainsi qu'une redéfinition du contrat à durée déterminée moins rigide permettraient d'accroître le nombre d'embauches au niveau des deux régimes. Pour ce dernier type de contrat de travail, il s'agit en l'occurrence d'étendre son champ d'application, d'allonger sa durée et de surseoir à la technique des renouvellements successifs. Notons pour le surplus que les contrats à durée déterminée facilitent l'entrée sur le marché du travail et comportent un effet globalement positif pour le niveau de l'emploi.
- Une législation trop protectrice est préjudiciable au développement de l'emploi et freine la dynamique du marché du travail. Cette dynamique doit avoir pour conséquence pour les demandeurs d'emploi de retrouver vite un nouvel emploi et pour les entreprises de trouver les profils recherchés. Evidemment le système à mettre en place ne doit pas verser les demandeurs d'emploi dans la précarité. Il convient donc d'apprécier le bien-fondé de la législation en place sur base de ce qui précède. L'UEL souscrit par ailleurs à toutes mesures actives qui s'insèrent dans une logique de maintien des salariés dans l'emploi c.-à-d. de maintien voire d'augmentation de leur employabilité. Elle dénonce

par contre toutes garanties juridiques inopérantes en cas de perturbations tenant au maintien d'un poste de travail à l'intérieur d'une entreprise donnée.

Un rôle clé revient dans ce contexte à l'amélioration de l'employabilité notamment par le biais de la formation continue. L'UEL souscrit pleinement aux mesures en faveur de l'emploi afin de parfaire la formation des salariés et par conséquent d'avoir un impact sur le chômage et le marché du travail. Les organisations patronales promeuvent activement ces mesures auprès des entreprises.

Un assouplissement de la législation de protection de l'emploi telle que la réduction, voire l'abolition des indemnités en cas de licenciement doit également être envisagé.

La recherche active d'un nouvel emploi doit être promue aussi en rendant les revenus de remplacement moins attractifs.

L'UEL préconise également un recentrage de la politique de l'emploi vers la création d'emplois, objectif qui se trouve largement contrecarré par le concept de maintien de l'emploi. Elle plaide en outre en faveur d'une analyse visant à identifier des dispositions protectrices désuètes constituant autant de pièges à l'emploi et invite le législateur à requalifier de supplétives davantage de dispositions légales définissant tant les rapports collectifs qu'individuels de travail.

Annexe statistique

Tableau 1 : Revenu national brut au prix du marché	57
Tableau 2 : Taux de variation annuels de l'indice des prix à la consommation harmonisé (en %).....	58
Tableau 3 : Taux de chômage (en %)	59
Tableau 4 : Croissance de l'emploi total (en %).....	60
Tableau 5 : Dette publique de l'Etat (en % du PIB)	61
Tableau 6 : Evolution de la productivité globale des facteurs (en %)	62
Tableau 7 : Evolution des coûts salariaux unitaires (en %).....	63
Tableau 8 : Taux d'impôt des sociétés (en %).....	64
Tableau 9 : Taux de TVA standard (en %).....	65
Tableau 10 : Termes de l'échange	66
Tableau 11 : Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels (prix au 1 ^{er} janvier en EUR)	67
Tableau 12 : Prix du gaz (en EUR).....	68
Tableau 13 : Coin socio fiscal - Evolution de la pression fiscal (en %) : Célibataire sans enfant, disposant d'un salaire égal à 100% du salaire moyen.....	69
Tableau 14 : Coin socio fiscal (en %) -Evolution de la pression fiscale (en %) : Couple marié avec deux enfants et disposant d'un salaire unique égal à 100% du salaire moyen.....	70
Tableau 15 : Propension à entreprendre (en %).....	71
Tableau 16 : Formation - Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint au moins une éducation secondaire	72
Tableau 17 : Formation - Part de la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d'éducation universitaire.....	73
Tableau 18 : Dépenses annuelles par élève/étudiant (en SPA).....	74
Tableau 19 : Apprentissage tout au long de la vie (en %)	75
Tableau 20 : Recherche - Dépense intérieur brute de R&D en % du PIB	76
Tableau 21 : Recherche - Nombre de chercheurs pour 1000 actifs	77
Tableau 22 : Recherche - Publications scientifiques par million d'habitants.....	78
Tableau 23 : Législation de protection de l'emploi	79

Tableau 1 : Revenu national brut au prix du marché

	<i>2004</i>	<i>2005</i>
UE-25	100,00	100,00
Pologne	44,47	45,31
Lettonie	42,20	45,99
Lithuanie	46,83	49,76
Estonie	48,39	51,73
République slovaque	52,97	53,68
Hongrie	56,91	58,26
République tchèque	66,07	67,88
Malte	69,01	68,27
Portugal	75,32	73,93
Chypre	78,03	79,28
Slovénie	77,54	79,48
Grèce	82,14	83,60
Espagne	96,28	96,52
Italie	103,06	101,24
Allemagne	108,09	107,60
Finlande	113,60	114,00
France	115,25	115,88
Irlande	114,89	115,96
Suède	116,34	117,25
Autriche	119,42	119,15
Belgique	119,87	119,61
Royaume-Uni	121,42	121,23
Danemark	120,78	122,29
Pays-Bas	124,70	123,29
Luxembourg	190,06	192,58

Source : CE AMECO Database

Tableau 2 : Taux de variation annuels de l'indice des prix à la consommation harmonisé (en %)

	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Luxembourg	1,4	1,0	1,0	3,8	2,4	2,1	2,5	3,2	3,8
Allemagne	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9
France	1,3	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9
Belgique	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5
Pays-Bas	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5
République Tchèque	8,0	9,7	1,8	3,9	4,5	1,4	-0,1	2,6	1,6
Danemark	2,0	1,3	2,1	2,7	2,3	2,4	2,0	0,9	1,7
Estonie	9,3	8,8	3,1	3,9	5,6	3,6	1,4	3,0	4,1
Grèce	5,4	4,5	2,1	2,9	3,7	3,9	3,4	3,0	3,5
Espagne	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,5
Irlande	1,3	2,1	2,5	5,3	4,0	4,7	4,0	2,3	2,2
Italie	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2
Chypre	3,3	2,3	1,1	4,9	2,0	2,8	4,0	1,9	2,0
Lettonie	8,1	4,3	2,1	2,6	2,5	2,0	2,9	6,2	6,9
Lituanie	10,3	5,4	1,5	1,1	1,6	0,3	-1,1	1,2	2,7
Hongrie	18,5	14,2	10,0	10,0	9,1	5,2	4,7	6,8	3,5
Malte	3,9	3,7	2,3	3,0	2,5	2,6	1,9	2,7	2,5
Autriche	1,2	0,8	0,5	2,0	2,3	1,7	1,3	2,0	2,1
Pologne	15,0	11,8	7,2	10,1	5,3	1,9	0,7	3,6	2,2
Portugal	1,9	2,2	2,2	2,8	4,4	3,7	3,3	2,5	2,1
Slovénie	8,3	7,9	6,1	8,9	8,6	7,5	5,7	3,7	2,5
Slovaquie	6,0	6,7	10,4	12,2	7,2	3,5	8,4	7,5	2,8
Finlande	1,2	1,3	1,3	2,9	2,7	2,0	1,3	0,1	0,8
Suède	1,8	1,0	0,5	1,3	2,7	1,9	2,3	1,0	0,8
Royaume-Uni	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1
UE25	2,6	2,1	1,6	2,4	2,5	2,1	1,9	2,1	2,2
UE15	1,7	1,3	1,2	1,9	2,2	2,1	2,0	2,0	2,1
Zone euro	1,5	0,7	0,8	1,7	2,1	1,8	1,6	1,9	1,9

Source : Statec/Eurostat

Tableau 3 : Taux de chômage (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	2,9	2,9	2,7	2,7	2,4	2,3	2,1	2,8	3,7	5,1	4,5	4,8
Allemagne	8,0	8,5	9,1	8,8	7,9	7,2	7,4	8,2	9,0	9,5	9,5	8,4
France	11,1	11,6	11,5	11,1	10,5	9,1	8,4	8,9	9,5	9,6	9,9	9,0
Belgique	9,7	9,5	9,2	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4	8,3
Pays-Bas	6,6	6,0	4,9	3,8	3,2	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7	3,9
République Tchèque	:	:	:	6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	7,8	8,3	7,9	7,2
Danemark	6,7	6,3	5,2	4,9	5,2	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8	3,8
Estonie	:	:	9,6	9,2	11,3	12,8	12,4	10,3	10,0	9,7	7,9	5,6
Grèce	9,2	9,6	9,8	10,9	12,0	11,3	10,8	10,3	9,7	10,5	9,8	:
Espagne	18,4	17,8	16,7	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,7	9,2	8,6
Irlande	12,3	11,7	9,9	7,5	5,7	4,3	4,0	4,5	4,7	4,5	4,4	4,4
Italie	11,2	11,2	11,3	11,3	10,9	10,1	9,1	8,6	8,4	8,0	7,7	:
Chypre	:	:	:	:	:	4,9	3,8	3,6	4,1	4,6	5,2	4,9
Lettonie	:	:	:	14,3	14,0	13,7	12,9	12,2	10,5	10,4	8,9	6,9
Lituanie	:	:	:	13,2	13,7	16,4	16,5	13,5	12,4	11,4	8,3	5,9
Hongrie	:	9,6	9,0	8,4	7,0	6,4	5,7	5,8	5,9	6,1	7,2	7,5
Malte	:	:	:	:	:	6,7	7,6	7,5	7,6	7,3	7,3	7,4
Autriche	3,9	4,3	4,4	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,8	5,2	4,8
Pologne	:	:	10,9	10,2	13,4	16,1	18,2	19,9	19,6	19,0	17,7	14,0
Portugal	7,3	7,3	6,8	5,1	4,5	4,0	4,0	5,0	6,3	6,7	7,6	7,4
Slovénie	:	6,9	6,9	7,4	7,3	6,7	6,2	6,3	6,7	6,3	6,5	6,0
Slovaquie	:	:	:	12,6	16,4	18,8	19,3	18,7	17,6	18,2	16,3	13,3
Finlande	15,4	14,6	12,7	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	9,0	8,8	8,4	7,7
Suède	8,8	9,6	9,9	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	5,6	6,3	7,5	7,1
Royaume-Uni	8,5	7,9	6,8	6,1	5,9	5,4	5,0	5,1	4,9	4,7	4,8	:
UE25	:	:	:	9,4	9,1	8,6	8,4	8,8	9,0	9,1	8,8	7,9
UE15	10,5	10,1	10,2	9,9	6,3	8,6	7,7	7,3	8,0	8,1	7,9	7,3
Zone euro	10,5	10,7	10,6	10,0	9,1	8,1	7,9	8,3	8,7	8,9	8,6	7,8

Source : Eurostat

(:) Non disponible

Tableau 4 : Croissance de l'emploi total (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	2,5	2,6	3,1	4,5	5,0	5,5	5,6	2,9	1,8	2,3	3,0
Allemagne	0,2	-0,3	-0,1	1,2	1,4	1,9	0,4	-0,6	-1,0	0,4	-0,1
France	0,9	0,4	0,4	1,5	2,0	2,7	1,8	0,3	0,1	0,0	0,4
Belgique	1,5	0,3	0,5	1,6	1,3	2,0	1,4	-0,2	-0,1	0,6	0,9
Pays-Bas	1,5	2,3	3,2	2,6	2,6	2,2	2,0	0,5	-0,5	-0,9	0,0
République Tchèque	4,6	0,9	0,2	-1,5	-3,4	-0,2	0,5	0,6	-1,6	0,1	0,7
Danemark	0,9	1,0	1,2	1,5	1,0	0,4	0,8	-0,1	-1,2	0,0	0,7
Estonie	-6,2	-2,3	0,0	-1,9	-4,4	-1,5	0,9	1,3	1,4	0,0	2,0
Grèce	0,9	-0,4	-0,5	2,9	0,3	0,5	0,3	0,2	1,5	3,4	0,9
Espagne	1,9	1,7	3,6	4,5	4,6	5,1	3,2	2,4	3,1	3,5	3,8
Irlande	4,4	3,6	5,6	8,6	6,2	4,6	3,0	1,8	2,0	3,1	4,6
Italie	-0,2	0,6	0,3	1,0	1,1	1,9	2,2	1,6	1,5	0,3	0,2
Chypre	:	:	-0,3	1,0	7,9	-2,5	5,4	2,1	3,8	3,8	3,3
Lettonie	-10,4	-1,9	4,4	-0,3	-1,8	-2,9	2,2	2,3	1,0	1,1	1,5
Lituanie	:	0,9	0,6	-0,8	-2,2	-4,0	-3,3	4,0	2,3	-0,1	2,6
Hongrie	:	-0,5	0,2	1,8	3,4	1,3	0,3	0,0	1,3	-0,7	0,0
Malte	3,1	1,5	0,0	0,0	0,7	8,4	1,8	0,6	1,0	-0,8	1,5
Autriche	-0,2	0,4	0,9	1,3	1,6	1,0	0,6	-0,1	0,1	0,0	0,5
Pologne	:	1,8	3,1	2,6	-3,0	-2,6	1,5	-1,9	-1,2	-0,3	0,9
Portugal	:	:	:	:	1,9	1,7	1,6	0,5	-0,4	0,1	0,0
Slovénie	:	-2,0	-1,9	-0,2	1,4	0,8	0,5	1,5	-0,2	0,4	0,7
Slovaquie	0,2	2,3	-1,2	-0,4	-2,7	-1,8	0,6	-0,5	1,8	-0,3	1,4
Finlande	1,8	1,4	3,3	2,0	2,5	2,2	1,5	1,0	0,1	0,4	1,3
Suède	1,5	-0,8	-1,3	1,6	2,1	2,4	1,9	0,2	-0,3	-0,5	0,3
Royaume-Uni	1,2	0,9	1,8	1,0	1,4	1,2	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0
UE25	:	0,7	1,1	1,6	1,3	1,6	1,3	0,5	0,4	0,6	0,8
UE15	0,8	0,6	1,0	1,7	1,9	2,2	1,4	0,7	0,5	0,7	0,8
Zone euro	0,7	0,6	0,9	1,8	2,1	2,5	1,6	0,7	0,4	0,7	0,8

Source : Eurostat

(:) Non disponible

Tableau 5 : Dette publique de l'Etat (en % du PIB)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	6,7	7,2	6,8	6,3	5,9	5,5	6,7	6,5	6,3	6,6	6,0
Allemagne	57,0	59,8	61,0	60,9	61,2	60,2	59,6	60,3	63,9	65,7	67,9
France	54,6	57,1	59,3	59,5	58,5	56,8	56,8	58,2	62,4	64,4	66,6
Belgique	134,0	130,2	124,8	119,6	114,8	109,1	108,0	103,3	98,6	94,3	93,2
Pays-Bas	77,2	75,2	69,9	66,8	63,1	55,9	51,5	50,5	52,0	52,6	52,7
République Tchèque	:	:	12,2	12,9	13,4	18,2	26,3	28,5	30,1	30,7	30,4
Danemark	73,2	69,7	65,7	61,2	57,7	52,3	48,0	46,8	44,4	42,6	35,9
Estonie	:	:	6,4	5,6	6,0	4,7	4,7	5,6	5,7	5,2	4,5
Grèce	108,7	111,3	108,2	105,8	105,2	114,0	114,4	110,7	107,8	108,5	107,5
Espagne	63,9	68,1	66,6	64,6	63,1	61,1	56,3	52,5	48,7	46,2	43,1
Irlande	81,8	73,3	64,5	53,8	48,6	38,3	35,9	32,2	31,1	29,7	27,4
Italie	124,3	123,1	120,5	116,7	115,5	111,2	110,9	105,6	104,3	103,9	106,6
Chypre	:	:	:	61,6	62,0	61,6	61,9	64,7	69,1	70,3	69,2
Lettonie	:	:	:	9,8	12,6	12,9	15,0	13,5	14,4	14,5	12,1
Lituanie	:	:	15,2	16,5	23,0	23,8	22,9	22,2	21,2	19,4	18,7
Hongrie	:	:	64,2	61,9	61,2	55,4	52,2	54,0	55,8	56,3	57,7
Malte	:	:	51,5	64,9	56,8	56,4	63,5	60,1	70,2	74,9	74,2
Autriche	67,9	67,6	63,8	64,2	66,5	67,0	67,0	65,8	64,6	63,8	63,4
Pologne	:	:	44,0	39,1	40,3	36,8	36,7	39,8	43,9	41,9	42,0
Portugal	64,3	62,9	59,1	55,0	54,3	53,3	53,6	55,5	57,0	58,6	64,0
Slovénie	:	:	:	23,6	24,9	27,4	28,4	29,1	28,5	28,7	28,0
Slovaquie	:	30,6	33,1	34,0	47,2	49,9	49,2	43,3	42,7	41,6	34,5
Finlande	57,1	57,1	54,1	48,6	47,0	44,6	43,6	41,3	44,3	44,3	41,3
Suède	73,7	73,5	70,6	68,1	62,7	52,8	54,3	52,0	51,8	50,5	50,4
Royaume-Uni	51,8	52,3	50,8	47,7	45,1	42,0	38,7	37,5	38,9	40,4	42,4
UE25	:	:	:	67,5	66,7	62,9	62,0	60,5	62,0	62,4	63,2
UE15	70,8	72,6	71,0	68,9	67,9	64,1	63,1	61,5	63,0	63,3	64,5
Zone euro	:	:	:	:	:	:	:	68,2	69,3	69,8	70,8

Source : Eurostat

Tableau 6 : Evolution de la productivité globale des facteurs (en %)

	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Luxembourg	-2,70	-0,51	-2,27	0,00	0,11
Allemagne	0,70	0,20	0,40	1,28	0,97
France	-0,40	-0,30	0,30	1,51	0,10
Belgique	-0,90	1,01	0,60	1,89	-0,19
Pays-Bas	0,10	-0,40	0,40	2,30	1,07
Danemark	-0,40	-0,10	1,01	1,19	1,57
Grèce	4,20	2,59	2,53	1,28	1,53
Espagne	0,00	-0,40	-0,10	0,00	-0,20
Irlande	2,00	2,94	1,24	0,28	0,38
Italie	-0,10	-1,20	-1,11	0,41	-0,41
Autriche	-0,40	0,20	0,20	1,40	0,49
Portugal	-0,70	-0,70	-1,72	0,31	-0,31
Finlande	1,10	0,49	1,18	2,63	1,42
Suède	-0,60	1,41	1,49	3,52	1,89
Royaume-Uni	1,00	0,69	1,28	1,75	0,29
UE15	0,20	0,00	0,30	1,19	0,39
Zone euro	0,10	-0,20	-0,10	1,00	0,30
Etats-Unis	-0,50	1,41	1,59	2,24	1,34
Japon	0,50	0,90	1,87	1,94	2,18

Source : CE AMECO Database (6/11/06)

Tableau 7 : Evolution des coûts salariaux unitaires (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	6,4	0,0	-2,4	1,1	-2,0
Allemagne	-0,3	-0,6	0,0	-1,1	-1,5
France	0,3	0,5	-0,1	-0,7	0,0
Belgique	2,2	0,3	-1,0	-2,7	0,2
Pays-Bas	-0,1	1,0	0,5	-0,4	-2,0
République Tchèque	0,9	3,1	2,7	-1,7	-1,0
Danemark	1,9	0,9	-0,2	-1,3	-1,6
Estonie	-2,4	-1,4	4,7	2,2	-3,9
Grèce	-1,6	2,1	-2,2	0,5	0,4
Espagne	-1,0	-1,3	-1,1	-1,4	-1,8
Irlande	-0,9	-3,5	0,2	3,5	0,5
Italie	0,2	0,3	1,2	-0,5	0,4
Chypre	-1,6	2,9	4,0	-1,5	-1,3
Lettonie	-3,9	-4,2	1,8	-0,3	-3,1
Lituanie	-4,5	2,2	1,9	0,6	-2,0
Hongrie	3,2	0,1	0,8	1,2	0,1
Malte	5,4	-0,8	3,3	1,0	-2,2
Autriche	-0,7	-0,4	-0,3	-2,0	-0,9
Pologne	2,9	-4,3	-3,6	-5,7	-3,1
Portugal	1,3	0,1	1,1	-1,4	0,1
Slovénie	0,4	-1,3	-2,1	0,3	0,1
Slovaquie	-1,5	-0,1	0,8	-2,6	-1,9
Finlande	0,5	-0,2	1,6	-0,2	1,4
Suède	3,2	-0,6	-1,0	-1,4	0,3
Royaume-Uni	1,3	-1,1	0,0	-0,6	1,5
UE25	0,3	-0,4	-0,2	-1,0	-0,5
Zone euro	0,3	-0,4	0,0	-0,9	-0,3

Source : CE AMECO Database (6/11/06)

Tableau 8 : Taux d'impôt des sociétés (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	37,45	37,45	37,45	30,38	30,38	30,38	30,38	30,38/29,63
Allemagne	52,31/43,6	51,63/42,8	38,36	38,36	39,58	38,29	38,31	38,34
France	40,00	36,66	35,33	34,33	34,33	34,33	33,83	33,33
Belgique	40,17	40,17	40,17	40,17	33,99	33,99	33,99	33,99
Pays-Bas	35,00	35,00	30/35,0	29/34,5	29/34,5	29/34,5	27/31,5	25,5/29,6
République Tchèque	35,00	31,00	31,00	31,00	31,00	28,00	26,00	24,00
Danemark	32,00	32,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,00	28,00
Estonie	:	:	:	:	:	:	0/24,0	0/23,0
Grèce	35/40,0	35/40,0	25/35/37,5	25/35,0	25/35,0	25/35,0	24/32,0	22/29,0
Espagne	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
Irlande	28,00	24,00	20,00	16,00	12,50	12,50	12,50	12,50
Italie	41,25	41,25	40,25	40,25	38,25	37,25	37,25	37,25
Chypre	:	:	23/28,0	23/28,0	10/15,0	10/15,0	10,00	10,00
Lettonie	:	:	:	:	:	:	15,00	15,00
Lituanie	:	:	:	:	:	:	15/13,0	15/13,0
Hongrie	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	16,00	16,00	16,00
Malte	:	:	:	:	:	:	35,00	35,00
Autriche	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	25,00	25,00
Pologne	34,00	30,00	28,00	28,00	27,00	19,00	19,00	19,00
Portugal	37,40	37,40	35,20	33,00	33,00	27,50	27,50	27,50
Slovénie	:	:	:	:	:	:	25,00	25,00
Slovaquie	:	:	29,00	25,00	25,00	19,00	19,00	19,00
Finlande	28,00	29,00	29,00	29,00	29,00	29,00	26,00	26,00
Suède	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00
Royaume-Uni	31,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Canada	44,60	44,60	42,10	38,60	36,60	36,10	36,10	36,10
Japon	48,00	42,00	42,00	42,00	42,00	42,00	40,69	40,69
Etats-Unis	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00

Source : KPMG's Corporate Tax Rate Survey

(:) Non disponible

Tableau 9 : Taux de TVA standard (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Allemagne	15,0	15,0	15,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0
France	20,6	20,6	20,6	20,6	20,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6
Belgique	20,5	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Pays-Bas	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	19,0	19,0	19,0	19,0	19,0
République Tchèque	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	19,0
Danemark	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	18,0
Grèce	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	:	:	:	:	19,0
Espagne	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0
Irlande	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Italie	19,0	19,0	19,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	15,0
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	18,0
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	18,0
Hongrie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	25,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	18,0
Autriche	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Pologne	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	22,0
Portugal	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	19,0	19,0	19,0	21,0
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	20,0
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	19,0
Finlande	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0
Suède	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Royaume-Uni	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5
UE25	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
UE15	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Zone euro	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Source : Commission européenne (:) Non disponible

Tableau 10 : Termes de l'échange

	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
Luxembourg	99,2	100,9	104,0	102,7	103,0	103,0
Allemagne	99,9	101,9	102,9	102,7	101,9	100,2
France	100,6	103,3	103,1	102,6	100,9	99,5
Belgique	100,1	100,8	100,6	100,3	99,6	99,1
Pays-Bas	101,3	102,3	102,4	101,8	101,6	101,5
République Tchèque	102,4	105,6	106,2	106,6	104,8	103,0
Danemark	100,0	101,3	102,1	102,6	104,4	104,9
Estonie	102,7	100,0	102,1	100,7	98,9	97,7
Grèce	97,2	100,0	102,1	104,6	106,1	105,0
Espagne	102,1	104,9	106,3	105,7	106,2	105,6
Irlande	100,9	101,8	101,1	100,6	100,5	99,8
Italie	101,0	103,3	105,1	105,1	103,2	100,4
Chypre	101,8	101,3	101,7	101,7	100,6	98,9
Lettonie	101,2	99,7	102,1	104,4	102,5	100,0
Lituanie	99,6	98,3	101,0	109,0	112,1	112,7
Hongrie	100,6	102,1	101,8	101,7	100,1	98,3
Malte	98,0	98,8	101,2	98,3	97,2	97,7
Autriche	100,3	101,4	101,8	101,6	101,0	100,2
Pologne	100,0	99,3	98,8	102,2	102,9	102,0
Portugal	100,5	102,1	102,4	101,6	100,0	99,0
Slovénie	101,7	103,6	104,5	103,4	101,3	100,3
Slovaquie	98,9	99,8	99,6	99,3	99,0	98,9
Finlande	101,8	102,5	101,1	99,4	95,9	94,2
Suède	98,4	96,7	97,0	96,1	94,8	94,2
Royaume-Uni	99,4	101,9	102,9	103,4	100,7	100,3

Source : CE AMECO Database (6/11/06)

Tableau 11 : Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels (prix au 1^{er} janvier en EUR)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	0,0765	0,0747	0,0737	0,0725	0,0736	0,0709	0,0632	0,0645	0,0675	0,0690	0,0752	0,0845
Allemagne	0,0944	0,0906	0,0845	0,0830	0,0791	0,0675	0,0669	0,0685	0,0697	0,0740	0,0780	0,0871
France	0,0650	0,0650	0,0635	0,0596	0,0583	0,0567	0,0557	0,0562	0,0529	0,0533	0,0533	0,0533
Belgique	0,0776	0,0775	0,0746	0,0746	0,0739	0,0734	0,0752	0,0760	0,0764	0,0755	0,0695	0,0830
Pays-Bas	0,0597	0,0608	0,0570	0,0566	0,0576	0,0669	0,0640	:	:	:	0,0806	0,0855
République Tchèque	:	:	:	:	:	0,0467	0,0473	0,0518	0,0499	0,0492	0,0601	0,0731
Danemark	0,0433	0,0473	0,0467	0,0512	0,0485	0,0504	0,0558	0,0639	0,0697	0,0631	0,0646	0,0724
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	0,0465	0,0455	0,0455	0,0472	0,0511
Grèce	0,0567	0,0571	0,0580	0,0588	0,0583	0,0571	0,0571	0,0590	0,0614	0,0630	0,0645	0,0668
Espagne	0,0731	0,0756	0,0703	0,0620	0,0624	0,0636	0,0550	0,0520	0,0528	0,0538	0,0686	0,0721
Irlande	0,0629	0,0615	0,0691	0,0662	0,0662	0,0662	0,0662	0,0768	0,0762	0,0787	0,0896	0,0998
Italie	0,0634	0,0638	0,0713	0,0721	0,0646	0,0693	0,0919	0,0776	0,0826	0,0790	0,0843	0,0934
Chypre	:	:	:	:	0,0602	0,0878	0,1050	0,0903	0,0962	0,0818	0,0787	0,1114
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	0,0431	0,0409	0,0409
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	0,0550	0,0513	0,0498	0,0498
Hongrie	0,0291	0,0341	0,0456	0,0500	0,0506	0,0510	0,0520	0,0595	0,0604	0,0654	0,0701	0,0753
Malte	0,0588	0,0578	0,0596	0,0650	0,0635	0,0675	0,0683	0,0698	0,0636	0,0620	0,0706	0,0711
Autriche	0,0807	0,0814	0,0765	0,0755	0,0763	:	:	:	:	0,0553	0,0621	0,0653
Pologne	:	:	:	:	:	:	0,0492	0,0585	0,0566	0,0446	0,0506	0,0543
Portugal	0,0799	0,0756	0,0749	0,0712	0,0646	0,0643	0,0651	0,0665	0,0673	0,0684	0,0713	0,0817
Slovénie	0,0498	0,0533	0,0565	0,0668	0,0679	0,0604	0,0603	0,0599	0,0582	0,0609	0,0611	0,0651
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	0,0683	0,0703	0,0773
Finlande	0,0449	0,0481	0,0414	0,0401	0,0389	0,0377	0,0372	0,0401	0,0566	0,0543	0,0527	0,0517
Suède	:	0,0413	0,0430	0,0392	0,0348	0,0375	0,0313	0,0310	0,0666	0,0520	0,0462	0,0587
Royaume-Uni	0,0606	0,0544	0,0604	0,0627	0,0619	0,0664	0,0661	0,0614	0,0539	0,0478	0,0570	0,0799
UE25	:	:	:	:	:	:	:	:	:	0,0623	0,0672	0,0754
UE15	0,0721	0,0689	0,0679	0,0663	0,0636	0,0625	0,0644	0,0620	0,0648	0,0634	0,0681	0,0766

Source : Eurostat (:) Non disponible

Consommation annuelle : 2000MWh ; demande maximale : 500kW ; modulation : 4000 heures €/pour 100 kWh (hors TVA)

Tableau 12 : Prix du gaz (en EUR)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	4,40	4,86	5,01	5,03	4,69	4,94	6,89	5,90	6,17	5,94	6,95	9,01
Allemagne	4,65	4,41	4,96	4,98	4,21	4,78	7,76	7,28	6,73	6,39	7,76	10,47
France	3,33	3,39	3,58	3,70	3,39	4,29	5,94	4,93	5,46	5,16	6,22	8,06
Belgique	4,08	3,97	4,16	4,25	3,46	4,42	6,32	5,25	5,42	5,28	5,32	7,06
Pays-Bas	3,48	3,38	3,72	3,72	3,09	4,06	5,40	:	:	:	:	:
République Tchèque	:	:	:	:	:	3,01	3,88	4,68	4,14	4,20	5,11	7,34
Danemark	3,62	3,42	4,03	3,59	2,65	4,59	5,99	4,49	5,26	4,61	6,01	6,17
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	2,91	2,91	2,75	2,84
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	3,17	3,14	3,73	3,67	2,84	4,05	5,54	4,34	4,81	4,41	4,68	7,24
Irlande	3,19	2,93	3,83	2,96	3,09	3,59	4,65	4,88	4,91	:	:	:
Italie	3,28	3,58	4,42	4,23	3,48	4,14	6,58	5,87	5,38	5,60	6,09	6,44
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3,47	3,48	4,05
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	4,21	3,83	3,61	4,45
Hongrie	2,75	2,25	2,88	3,30	2,91	2,74	4,09	4,91	5,20	5,41	5,81	7,95
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Autriche	:	4,84	4,59	4,23	4,23	3,53	5,53	5,62	5,46	5,57	6,14	8,34
Pologne	:	:	:	:	:	:	5,60	6,15	5,59	4,26	5,30	6,77
Portugal	:	:	:	:	:	:	6,88	6,26	6,39	5,68	6,03	7,63
Slovénie	3,72	3,47	3,45	5,36	3,89	4,78	7,66	6,41	4,46	4,00	5,10	7,17
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,33	5,08	7,65
Finlande	3,62	3,15	3,98	3,62	2,51	4,53	7,08	6,18	6,37	6,25	6,43	7,32
Suède	:	:	4,86	4,59	3,37	5,07	9,53	5,93	6,80	6,40	8,08	11,15
Royaume-Uni	3,32	2,60	2,89	3,18	3,15	3,53	4,01	5,42	4,87	4,70	5,81	8,92
UE25	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,31	6,16	8,14
UE15	3,71	3,60	4,03	4,03	3,49	4,22	6,12	5,75	5,56	5,40	6,26	8,25

Source : Eurostat (:) Non disponible

Consommation annuelle : 41 860 GJ ; modulation : 200 jours/1600h, €par GJ (hors TVA)

Tableau 13 : Coin socio fiscal - Evolution de la pression fiscale (en %) : Célibataire sans enfant, disposant d'un salaire égal à 100% du salaire moyen

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	38,6	37,0	34,2	34,7	35,1	35,9	36,5
Allemagne	54,0	53,0	53,5	54,2	53,2	52,4	52,5
France	49,6	49,8	49,8	49,8	49,9	50,1	50,2
Belgique	57,1	56,7	56,3	55,7	55,4	55,4	55,4
Pays-Bas	39,7	37,2	37,4	37,1	38,8	38,9	44,4
Rép. Tchèque	42,7	42,6	42,9	43,2	43,5	43,8	42,6
Danemark	44,3	43,6	42,6	42,6	41,3	41,4	41,3
Grèce	38,4	38,1	37,7	37,7	39,5	40,4	41,2
Espagne	38,6	38,8	39,1	38,5	38,7	38,9	39,1
Irlande	28,9	25,8	24,5	24,2	25,0	23,5	23,1
Italie	46,4	46,0	46,0	45,0	45,4	45,4	45,2
Hongrie	54,6	55,8	53,7	50,8	51,8	51,1	51,0
Autriche	47,3	46,9	47,1	47,4	48,1	47,9	48,4
Pologne	43,2	42,9	42,9	43,1	43,4	43,5	43,7
Portugal	37,3	36,4	36,6	36,8	36,8	36,3	36,3
Slovaquie	41,8	42,8	42,5	42,9	42,5	38,3	38,5
Finlande	47,8	46,4	45,9	45,0	44,5	44,6	44,1
Suède	50,1	49,1	47,8	48,2	48,4	48,1	47,9
Royaume-Uni	32,2	31,8	32,0	33,5	33,6	33,7	33,9
Japon	24,8	24,9	30,5	27,4	27,3	27,7	28,8
Etats-Unis	29,5	29,4	29,2	29,0	29,0	28,9	28,9
Corée	16,4	16,4	16,1	16,3	17,2	17,3	18,1
OCDE average	37,8	37,4	37,4	37,3	37,4	37,2	37,5

Source : OCDE

Tableau 14 : Coin socio fiscal (en %) -Evolution de la pression fiscale (en %) : Couple marié avec deux enfants et disposant d'un salaire unique égal à 100% du salaire moyen

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Luxembourg	15,4	14,0	11,9	12,1	12,1	12,6	13,0
Allemagne	37,4	36,8	36,5	37,5	36,1	36,1	36,2
France	40,7	40,5	40,9	41,3	41,6	41,8	42,0
Belgique	42,6	42,6	42,4	41,6	42,7	40,1	40,1
Pays-Bas	29,6	28,2	28,3	27,8	29,5	29,7	37,0
Rép. Tchèque	22,7	24,5	24,5	27,1	29,0	27,2	26,1
Danemark	31,0	30,6	30,0	29,9	29,4	29,2	29,5
Grèce	39,8	39,7	39,5	38,1	39,9	40,8	41,5
Espagne	32,1	32,7	33,1	32,5	32,9	33,2	33,6
Irlande	15,5	12,8	9,1	6,4	7,5	5,8	2,3
Italie	38,0	37,1	35,7	35,0	35,6	35,1	35,1
Hongrie	43,9	43,9	42,2	39,4	41,0	40,7	39,8
Autriche	35,2	34,9	35,3	35,7	36,4	36,4	36,9
Pologne	38,8	38,4	41,3	41,6	41,9	41,9	42,2
Portugal	30,2	27,1	27,1	27,3	27,4	26,6	26,6
Slovaquie	30,5	32,1	31,3	31,9	28,1	23,1	23,7
Finlande	40,7	39,5	39,4	38,7	38,0	38,3	38,0
Suède	44,3	42,9	41,8	42,4	42,8	42,7	41,8
Royaume-Uni	27,2	25,1	25,3	26,9	27,2	27,5	27,8
Japon	21,1	21,3	27,1	23,8	24,6	25,0	25,8
Etats-Unis	15,5	14,8	14,0	11,5	11,5	11,0	11,7
Corée	15,7	15,7	15,5	15,8	16,1	16,2	16,8
OCDE	28,5	28,0	28,1	28,0	28,1	27,7	27,5

Source : OCDE

(*) Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100% du salaire moyen

Tableau 15 : Propension à entreprendre (en %)

	Indépendant (en %)					Employé (en %)				
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
LU	44,0	43,0	37,0	45,0	48,0	51,0	53,0	59,0	53,0	49,0
DE	48,0	45,0	35,0	44,0	39,0	46,0	52,0	59,0	53,0	56,0
FR	55,0	42,0	42,0	43,0	42,0	41,0	54,0	55,0	54,0	55,0
BE	36,0	36,0	34,0	34,0	34,0	61,0	58,0	62,0	61,0	58,0
NL	41,0	33,0	30,0	35,0	33,0	58,0	65,0	68,0	64,0	66,0
DK	38,0	38,0	37,0	37,0	38,0	55,0	58,0	58,0	59,0	55,0
ES	62,0	60,0	56,0	57,0	56,0	33,0	34,0	36,0	35,0	34,0
IE	63,0	56,0	61,0	57,0	58,0	36,0	43,0	38,0	41,0	39,0
IT	56,0	59,0	57,0	57,0	58,0	38,0	38,0	39,0	39,0	42,0
AT	38,0	33,0	35,0	35,0	37,0	57,0	63,0	58,0	60,0	56,0
PT	67,0	63,0	71,0	67,0	62,0	27,0	28,0	23,0	27,0	32,0
FI	27,0	27,0	26,0	26,0	28,0	68,0	69,0	69,0	70,0	68,0
SE	31,0	36,0	32,0	34,0	35,0	63,0	59,0	61,0	59,0	61,0
UK	48,0	47,0	48,0	46,0	41,0	50,0	49,0	47,0	51,0	55,0
EL	70,0	68,0	48,0	51,0	52,0	24,0	25,0	45,0	48,0	46,0
UE15	51,0	48,0	45,0	47,0	45,0	44,0	48,0	50,0	49,0	51,0
USA	69,0	59,0	67,0	59,0	61,0	28,0	35,0	29,0	37,0	34,0

Source : Commission européenne : Flash Eurobaromètre No 160/146/134/107/83

Pourcentage des personnes interrogées préférant avoir le statut d'indépendant par rapport au statut de salarié (en %)

Tableau 16 : Formation - Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint au moins une éducation secondaire

	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Luxembourg	53,0	57,0	59,0
Allemagne	83,0	83,0	83,0
France	64,0	65,0	65,0
Belgique	59,0	61,0	62,0
Pays-Bas	65,0	66,0	66,0
République Tchèque	86,0	88,0	86,0
Danemark	80,0	80,0	81,0
Grèce	50,0	51,0	51,0
Espagne	40,0	41,0	43,0
Irlande	58,0	60,0	62,0
Italie	43,0	44,0	44,0
Hongrie	70,0	71,0	74,0
Autriche	77,0	78,0	79,0
Pologne	46,0	47,0	48,0
Portugal	20,0	20,0	23,0
Slovaquie	85,0	86,0	87,0
Finlande	74,0	75,0	76,0
Suède	81,0	82,0	82,0
Royaume-Uni	63,0	64,0	65,0
Moyenne OCDE		65,0	66,0

Source : OCDE, Regards sur l'éducation

Tableau 17 : Formation - Part de la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d'éducation universitaire

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Luxembourg	21,2	22,9	23,4	22,6	18,7
Allemagne	20,8	20,3	21,0	21,5	21,5	22,3	21,8	21,7	21,8
France	25,4	26,0	27,8	29,6	30,9	32,4	34,2	36,1	37,4
Belgique	32,9	32,2	33,1	33,8	34,4	36,0	37,5	37,6	38,9
Pays-Bas	24,5	25,1	..	27,5	25,1	26,6	26,5	27,7	27,7
République Tchèque	11,8	11,2	10,9	10,5	10,9	11,2	11,3	12,3	12,1
Danemark	20,3	20,7	..	26,8	28,6	29,3	29,1	30,6	35,1
Grèce	26,0	28,2	22,3	24,3	24,6	24,3	24,0	24,1	23,7
Espagne	26,6	28,6	30,3	32,0	33,5	34,1	35,5	36,7	37,5
Irlande	27,2	31,3	32,5	29,5	28,1	30,3	33,4	36,3	37,1
Italie	8,2	8,3	..	9,0	10,0	10,4	11,8	12,5	12,5
Hongrie	..	14,3	12,4	13,9	13,7	14,7	14,8	15,0	16,8
Autriche	8,7	9,2	12,4	12,5	12,7	15,0	14,3	14,8	15,4
Pologne	9,9	..	10,3	11,8	12,3	14,2	15,2	16,8	20,4
Portugal	13,5	14,4	..	11,5	12,2	13,0	14,0	15,0	16,3
Slovaquie	11,6	12,4	10,4	11,3	11,1	11,2	11,9	11,9	13,2
Finlande	35,0	35,2	36,4	36,0	37,4	37,6	38,2	39,2	39,8
Suède	28,6	28,4	29,3	30,7	31,7	33,6	36,9	39,2	40,4
Royaume-Uni	23,3	24,3	24,7	25,9	27,3	28,6	29,5	31,2	33,1
OECD average	22,4	23,8	24,9	24,8	25,3	26,4	27,3	28,4	29,5

Source : OCDE Factbook 2006: Economic, Environmental and Social Statistics

As a percentage of the population in that age group

Tableau 18 : Dépenses annuelles par élève/étudiant (en SPA)

<i>CITE 1;2-4</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Luxembourg	:	:	17375,3	22299,9	24373,2
Allemagne	7578,3	7835,2	8092,3	8372,3	8456,4
France	11079,4	11743,5	12193,4	12486,0	12284,7
Belgique	10131,7	10897,1	12962,4	13364,0	13206,0
République Tchèque	4216,0	4388,9	4596,5	4970,8	5272,7
Danemark	12838,5	13591,6	14154,5	13817,7	14095,4
Estonie	0,0	0,0	3840,0	4488,4	4981,6
Grèce	4543,0	5736,1	5472,2	6169,5	7191,3
Espagne	8826,3	9300,9	9739,3	10588,6	11159,1
Irlande	5048,8	7111,9	7953,2	8582,1	9448,3
Italie	10298,4	11556,7	13307,0	12780,3	13060,3
Chypre	7722,4	8416,4	9737,3	10827,5	11970,3
Lettonie	2988,4	3205,6	3555,5	4066,5	4053,0
Hongrie	3944,3	4060,8	4696,6	5450,3	6173,7
Malte	5298,9	6648,4	6088,0	6717,5	5842,4
Autriche	12997,4	13368,4	:	:	:
Portugal	7949,1	8586,8	9558,0	10242,2	9365,3
Slovénie	:	:	:	:	9262,9
Slovaquie	2681,7	2668,3	2799,3	3187,2	3838,5
Finlande	9125,1	9225,9	10033,7	10462,7	10795,6
Suède	10471,2	11619,4	11477,9	12502,4	12582,4
Royaume-Uni	7488,9	8173,0	9072,7	10223,1	10848,2
UE25	8396,1	9025,8	9717,4	10014,8	10244,7
UE15	8831,0	9509,9	10260,8	10532,8	10809,3
Zone euro	8987,2	9648,7	10410,9	10465,0	10638,0

Source : Eurostat

Dépenses annuelles par élève au titre des établissements d'enseignements publics en SPA au niveau CITE (calculs fondés sur des équivalents temps plein)

Tableau 19 : Apprentissage tout au long de la vie (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	2,9	2,9	2,8	5,1	5,3	4,8	5,3	7,7	6,5	9,8	8,5
Allemagne	:	5,7	5,4	5,3	5,5	5,2	5,2	5,8	6,0	7,4	7,7
France	2,9	2,7	2,9	2,7	2,6	2,8	2,7	2,7	7,0	7,1	7,1
Belgique	2,8	2,9	3,0	4,4	6,9	6,2	6,4	6,0	7,0	8,6	8,3
Pays-Bas	13,1	12,5	12,6	12,9	13,6	15,5	15,9	15,8	16,4	16,4	15,9
République Tchèque	:	:	:	:	:	:	:	5,9	5,1	5,8	5,6
Danemark	16,8	18,0	18,9	19,8	19,8	19,4	18,4	18,0	24,2	25,6	27,4
Estonie	:	:	4,3	6,3	6,5	6,5	5,4	5,4	6,7	6,4	5,9
Grèce	0,9	0,9	0,9	1,0	1,3	1,0	1,2	1,1	2,6	1,8	1,9
Espagne	4,3	4,4	4,4	4,2	5,0	5,0	4,8	4,9	5,8	5,1	12,1
Irlande	4,3	4,8	5,2	:	:	:	:	5,5	5,9	6,1	7,4
Italie	3,8	4,1	4,6	4,8	5,5	4,8	4,5	4,4	4,5	6,3	5,8
Chypre	:	:	:	:	2,6	3,1	3,4	3,7	7,9	9,3	5,9
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	8,2	8,1	9,1	7,6
Lituanie	:	:	:	:	3,9	2,8	3,5	3,0	3,8	5,9	6,0
Hongrie	:	:	2,9	3,3	2,9	2,9	2,7	2,9	4,5	4,0	3,9
Malte	:	:	:	:	:	4,5	4,6	4,4	4,2	4,3	5,3
Autriche	7,7	7,9	7,8	:	9,1	8,3	8,2	7,5	8,6	11,6	12,9
Pologne	:	:	:	:	:	:	4,3	4,2	4,4	5,0	4,9
Portugal	3,3	3,4	3,5	3,1	3,4	3,4	3,3	2,9	3,2	4,3	4,1
Slovénie	:	:	:	:	:	:	7,3	8,4	13,3	16,2	15,3
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	8,5	3,7	4,3	4,6
Finlande	:	16,3	15,8	16,1	17,6	17,5	17,2	17,3	22,4	22,8	22,5
Suède	:	26,5	25,0	:	25,8	21,6	17,5	18,4	31,8	32,1	32,1
Royaume-Uni	:	:	:	:	19,2	20,5	20,9	21,3	26,8	29,4	27,5
UE25	:	:	:	:	:	7,5	7,5	7,6	9,0	9,9	10,2
UE15	:	:	:	:	8,2	8,0	8,0	8,1	9,8	10,7	11,2
Zone euro	4,5	5,1	5,1	:	5,6	5,4	5,2	5,3	6,5	7,3	8,1

Source : Eurostat (:) Non disponible

Pourcentage de la population adulte âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement

Tableau 20 : Recherche - Dépense intérieur brute de R&D en % du PIB

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Luxembourg	1,65	:	:	1,66	1,66	1,56
Allemagne	2,45	2,46	2,49	2,52	2,50	2,51
France	2,15	2,20	2,23	2,17	2,14	2,13
Belgique	1,97	2,08	1,94	1,89	1,85	1,82
Pays-Bas	1,82	1,80	1,72	1,76	1,78	:
République Tchèque	1,91	2,04	2,12	2,21	2,23	2,36
Danemark	2,24	2,39	2,51	2,56	2,48	2,44
Estonie	0,61	0,71	0,72	0,79	0,88	0,94
Grèce	:	0,64	:	0,63	0,61	0,61
Espagne	0,91	0,91	0,99	1,05	1,06	1,12
Irlande	1,23	1,10	1,10	1,16	1,21	1,25
Italie	1,05	1,09	1,13	1,11	1,10	:
Chypre	0,24	0,25	0,30	0,35	0,37	0,40
Lettonie	0,44	0,41	0,42	0,38	0,42	0,57
Lituanie	0,59	0,67	0,66	0,67	0,76	0,76
Hongrie	0,78	0,92	1,00	0,93	0,88	0,94
Malte	:	:	0,26	0,26	0,63	0,61
Autriche	1,91	2,04	2,12	2,21	2,23	2,36
Pologne	0,64	0,62	0,56	0,54	0,56	0,57
Portugal	0,76	0,80	0,76	0,74	0,77	0,81
Slovénie	1,43	1,55	1,52	1,32	1,45	1,22
Slovaquie	0,65	0,63	0,57	0,58	0,51	0,51
Finlande	3,34	3,30	3,36	3,43	3,46	3,48
Suède	:	4,25	:	3,95	:	3,86
Royaume-Uni	1,86	1,83	1,83	1,79	1,73	:
UE25	1,87	1,88	1,89	1,88	1,85	1,85
UE15	1,92	1,94	1,95	1,93	1,91	1,91

Source : Eurostat

(:) Non disponible

Tableau 21 : Recherche - Nombre de chercheurs pour 1000 actifs

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Luxembourg	:	:	:	:	:	6,2	:	:	6,6	:
Allemagne	6,2	6,1	6,3	6,3	6,6	6,6	6,7	6,8	7,0	:
France	6,7	6,8	6,8	6,7	6,8	7,1	7,2	7,5	7,8	:
Belgique	6,1	6,5	6,8	7,0	7,4	7,5	7,8	:	:	:
Pays-Bas	4,9	4,9	5,0	5,1	5,1	5,2	5,5	5,2	:	:
République Tchèque	2,3	2,5	2,4	2,5	2,8	2,9	3,1	3,1	3,3	3,5
Danemark	6,1	6,3	6,5	:	6,9	:	7,0	9,2	9,3	:
Grèce	2,5	:	2,9	:	3,7	:	3,7	:	:	:
Espagne	3,4	3,6	3,7	3,9	3,9	4,7	4,7	4,8	5,2	:
Irlande	4,5	4,8	5,0	5,1	4,9	5,0	5,1	5,3	5,5	5,8
Italie	3,4	3,5	3,0	2,9	2,9	2,9	2,8	3,0	:	:
Hongrie	2,9	2,9	3,1	3,2	3,3	3,8	3,8	3,9	3,9	3,8
Autriche	:	:	:	4,7	:	:	:	5,8	:	:
Pologne	3,2	3,3	3,4	3,4	3,6	3,5	3,7	3,8	4,5	:
Portugal	2,6	2,8	3,0	3,1	3,3	3,4	3,5	3,8	4,0	:
Slovaquie	4,6	4,6	4,7	4,8	4,5	4,9	4,7	4,5	4,7	5,2
Finlande	8,2	:	12,3	13,9	14,5	15,1	15,8	16,4	17,7	:
Suède	8,2	:	9,2	:	9,6	:	10,6	:	11,0	:
Royaume-Uni	5,3	5,2	5,1	5,5	:	:	:	:	:	:
UE15	5,2	5,3	5,3	5,4	5,6	5,7	5,9	6,1	6,1	:
OECD average	7,0	7,4	7,5	7,7	7,8	7,9	8,2	8,3	:	:

Source : OCDE

(:) Non disponible

Tableau 22 : Recherche - Publications scientifiques par million d'habitants

	<i>1999</i>	<i>2003</i>
Luxembourg	67	248
Allemagne	454	772
France	454	773
Belgique	478	1017
Pays-Bas	660	1177
République Tchèque	194	463
Danemark	776	1457
Estonie	:	408
Grèce	205	525
Espagne	310	588
Irlande	329	697
Italie	297	611
Chypre	:	255
Lettonie	:	131
Lituanie	:	165
Hongrie	191	412
Malte	:	123
Autriche	442	959
Pologne	117	298
Portugal	148	406
Slovénie	:	827
Slovaquie	161	303
Finlande	779	1397
Suède	939	1642
Royaume-Uni	678	1086

Source : OCDE

(:) Non disponible

Tableau 23 : Législation de protection de l'emploi

	2003
Luxembourg	3,90
Allemagne	2,50
France	2,90
Belgique	2,50
Pays-Bas	2,30
République Tchèque	1,90
Danemark	1,80
Estonie	:
Grèce	2,90
Espagne	3,10
Irlande	1,30
Italie	2,40
Chypre	:
Lettonie	:
Lituanie	:
Hongrie	1,70
Malte	:
Autriche	2,20
Pologne	2,10
Portugal	3,50
Slovénie	:
Slovaquie	2,00
Finlande	2,10
Suède	2,60
Royaume-Uni	1,10
Moyenne OCDE	2,20

Source : OCDE

(:) Non disponible